

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Objet : Budget principal - Adoption du Compte Administratif 2019

1	Un excédent de fonctionnement de 9,9 M€ dû à :	2
1.1	Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées (109, 9 M€ ; + 0,6%) pour un taux de consommation de 94,33 %	4
1.1.1	Des dépenses de gestion courante contenues (102,6 M€ ; + 0,4%).....	6
1.1.2	Des autres dépenses tirées à la hausse par les provisions (7,3 M€ ; + 2,9 %).....	12
1.2	Une baisse marginale des recettes réelles de fonctionnement (144,4 M€ ; - 1,4%) pour une réalisation de 113,11 %	15
1.2.1	Des recettes de gestion courante en légère baisse (124 M€ ; - 1,24 %).....	18
1.2.2	Des autres recettes globalement stabilisées (20,4 M€ ; - 2, 34 %)	28
2	Un déficit d'investissement de 1,2 M€ avant reports et restes à réaliser dû à :	31
2.1	La poursuite d'un rythme élevé de dépenses réelles d'investissement (50 M€ ; + 47%) pour un taux de consommation des crédits de 57,24 %.....	33
2.1.1	Des dépenses d'équipement toujours importantes mais en baisse (20,4 M€ ; - 18,8 %)....	36
2.1.2	Des dépenses financières en nette hausse (29, 9 M€ ; + 229 %).....	41
2.1.3	Des opérations pour le compte de tiers multipliées par 4 (Chapitre 45 : 73 K ; + 495.6 %)44	
2.2	Des recettes réelles d'investissement moins importantes (8,7 M€ ; - 14,64%) pour une réalisation de 70,91 %.....	44
2.2.1	Des recettes d'équipement en baisse (2,2 M€ ; - 55 %) :.....	47
2.2.2	Des recettes financières en importante progression (6,5 M€ ; + 22,4 %).....	48
3	Bilan financier :	52
3.1	Evolution de la fiscalité communale	52
3.2	Evolution de la gestion financière	55
3.3	Evolution de l'endettement.....	65

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Aux termes de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Les ordonnances du 25 mars 2020 relatives à la crise sanitaire ayant prorogé ce délai jusqu'au 31 juillet 2020, il est procédé au vote lors du présent conseil municipal.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, dépenses et recettes, réalisés par la Commune entre le 1er janvier et le 31 décembre d'une année civile, et permet de constater l'exécution du budget voté, comme d'apprécier la situation financière de la collectivité (évolution des dépenses et recettes, encours de dette, ratios financiers...).

Le compte administratif 2019 retrace l'exécution du budget 2019 dont les objectifs avaient été fixés dans le rapport d'orientation budgétaire 2019 et inscrits au sein du budget primitif adopté le 20 décembre 2018, ainsi que lors des différentes étapes budgétaires (budget supplémentaire du 24 juin 2019, décision modificative n°1 du 23 septembre 2019 et décision modificative n°2 du 16 décembre 2019).

Les objectifs pour l'exercice 2019 s'inscrivaient dans la continuité du programme de la mandature pour restaurer les marges de manœuvre financières de la collectivité :

- La maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, exigence résultant de la contractualisation avec l'Etat engagée le 27 juin 2018, en application de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 ;
- La réduction de l'encours de dette de plus de 8,5 millions sur l'exercice précité ;
- La réalisation du programme d'investissement de 100 millions d'euros 2015-2020, lequel a été dépassé.

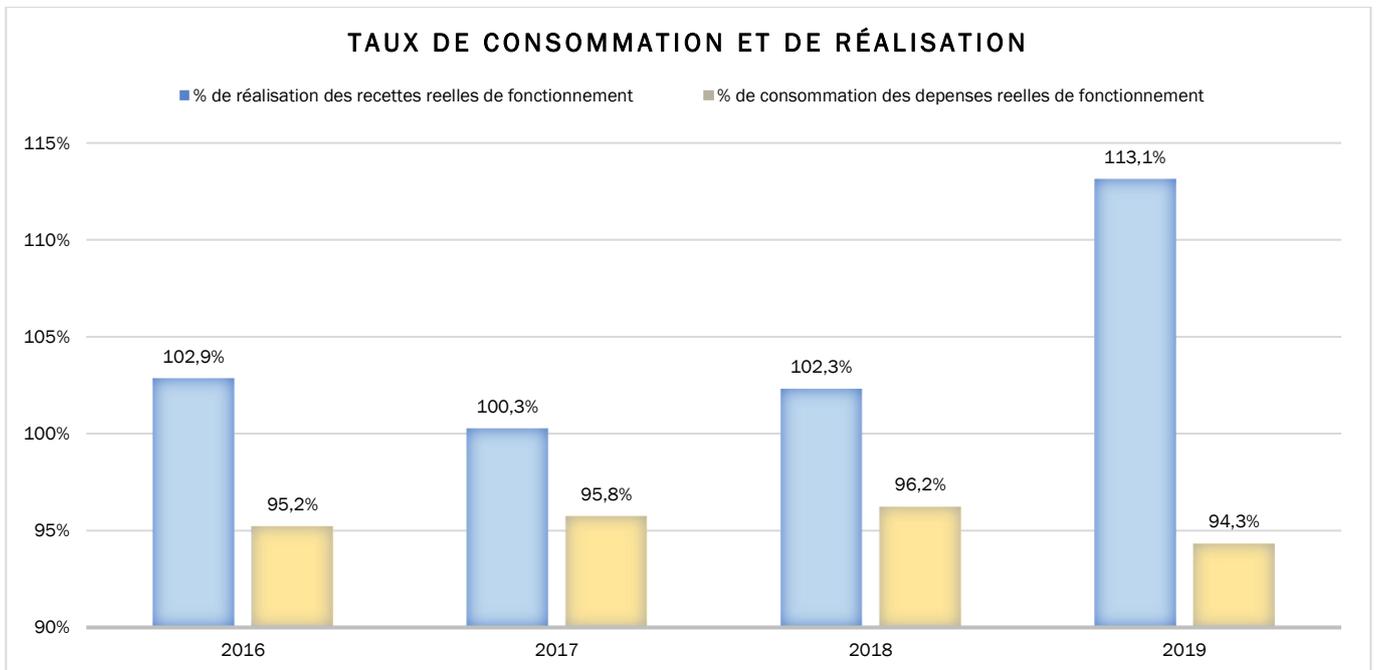
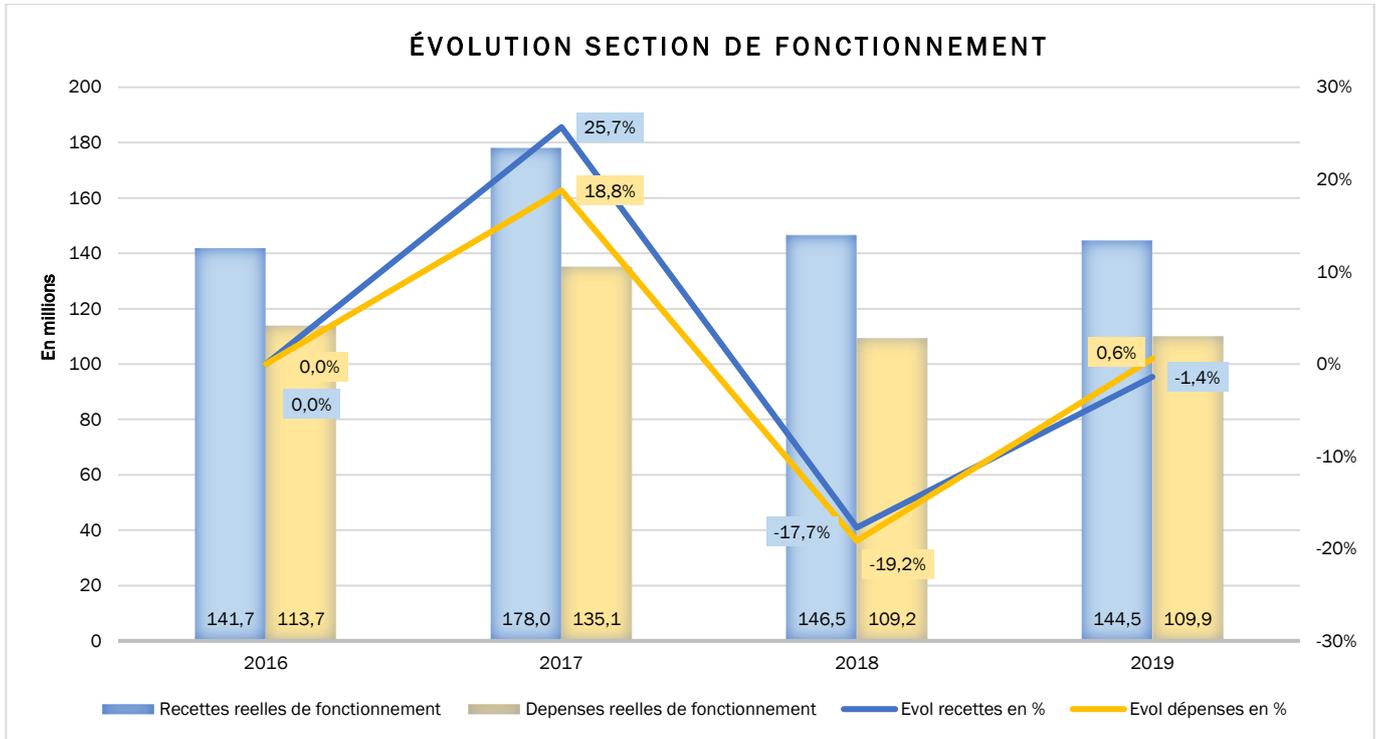
1 Un excédent de fonctionnement de 9,9 M€ dû à :

L'exercice 2019 se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, à 94,33 % des prévisions budgétaires, pour une augmentation par rapport à 2018 de seulement 0,6 M€. Parallèlement, les recettes de fonctionnement connaissent une réalisation importante par rapport aux prévisions, à 113,11% quand bien même, en valeur absolue par rapport à l'année 2018, elles se contractent de près de 2 M€ (-1,4 %).

Les graphiques présentés ci-dessous, qui illustrent l'évolution respective des recettes et des dépenses ainsi que les taux de réalisation et de consommation, permettent de souligner la fiabilité des prévisions budgétaires de la collectivité au niveau pluriannuel, malgré des aléas, notamment liés aux évolutions de l'environnement institutionnel (baisse des dotations, intégration de compétences par l'EPT...).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

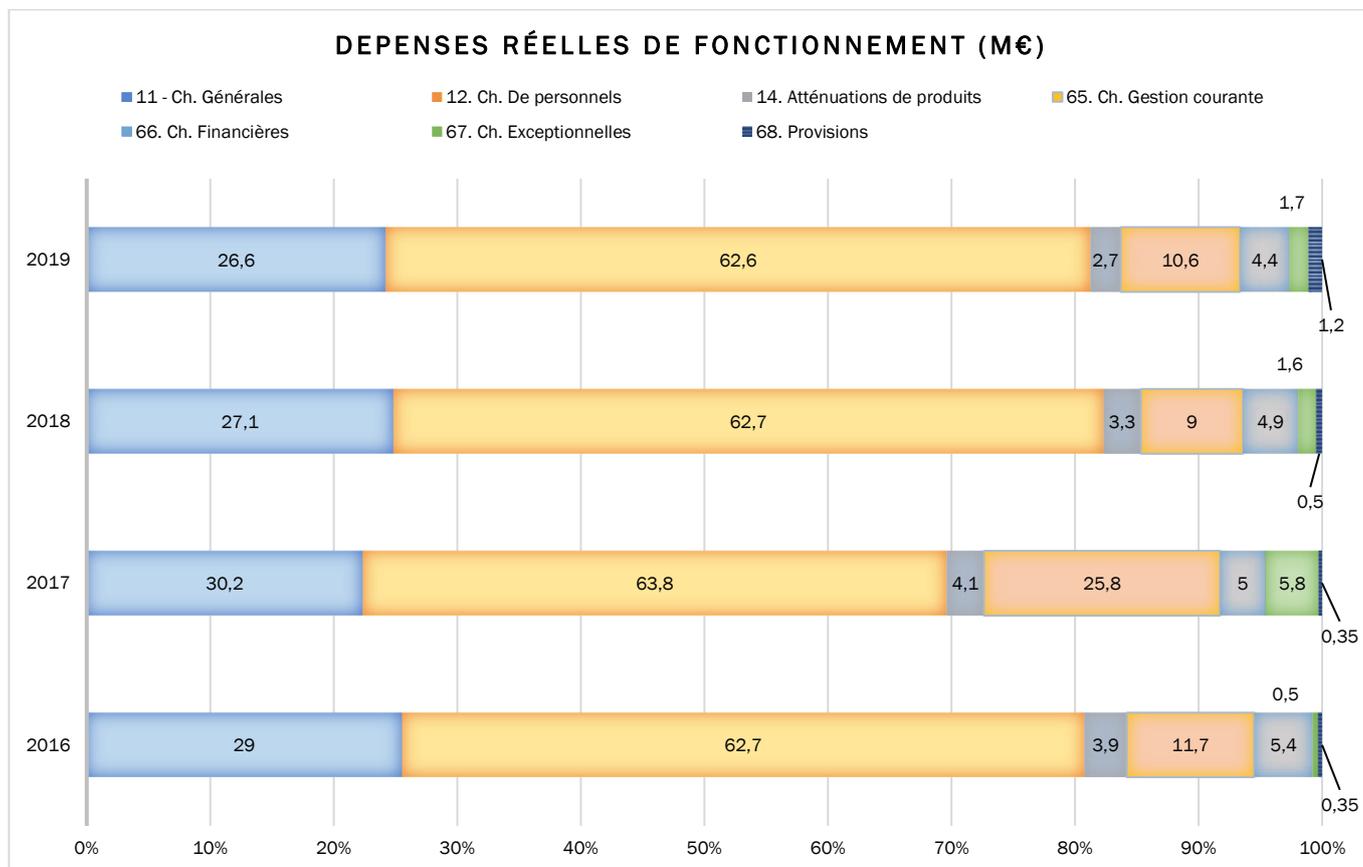
Note explicative de synthèse n° 2020/

1.1 Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées (109, 9 M€ ; + 0,6%) pour un taux de consommation de 94,33 %

Le graphique ci-dessous permet, en comparant l'évolution de l'ensemble des différents chapitres depuis 2016, de dessiner les grands axes de cet exercice 2019 :

- Des charges à caractère général en baisse (-1,93%)¹ ;
- Des charges de personnels stabilisées (-0,11%) ;
- Une diminution des atténuations de produits importante liée à l'évolution de l'appréciation des transferts opérés via les différents fonds de péréquation ou de compensation (-15,6%) ;
- Des intérêts de la dette poursuivant leur baisse (-11%) ;
- Des autres charges en augmentation (+16,9%).

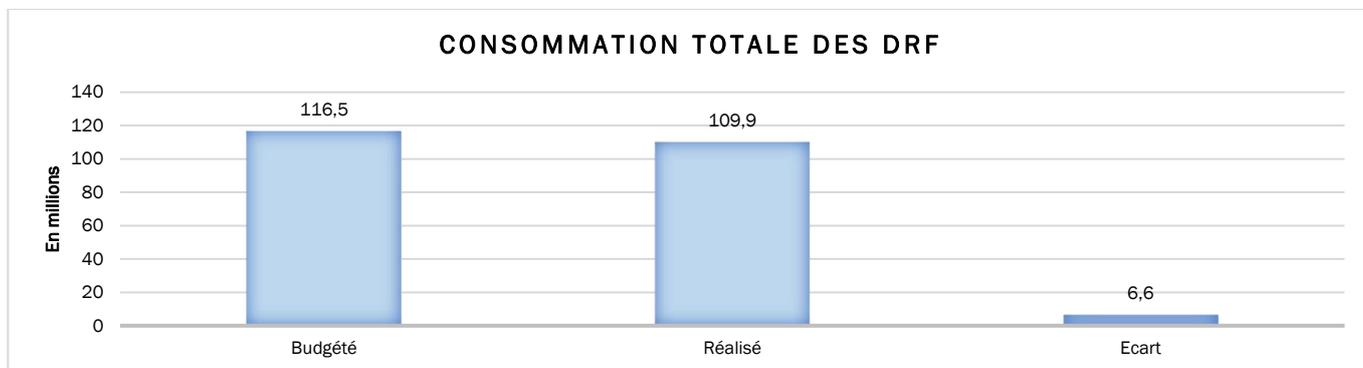
A rythme constant, hors évènement exceptionnel, sur la période 2016-2019, les dépenses de fonctionnement sont stables, pour environ 116 M€.



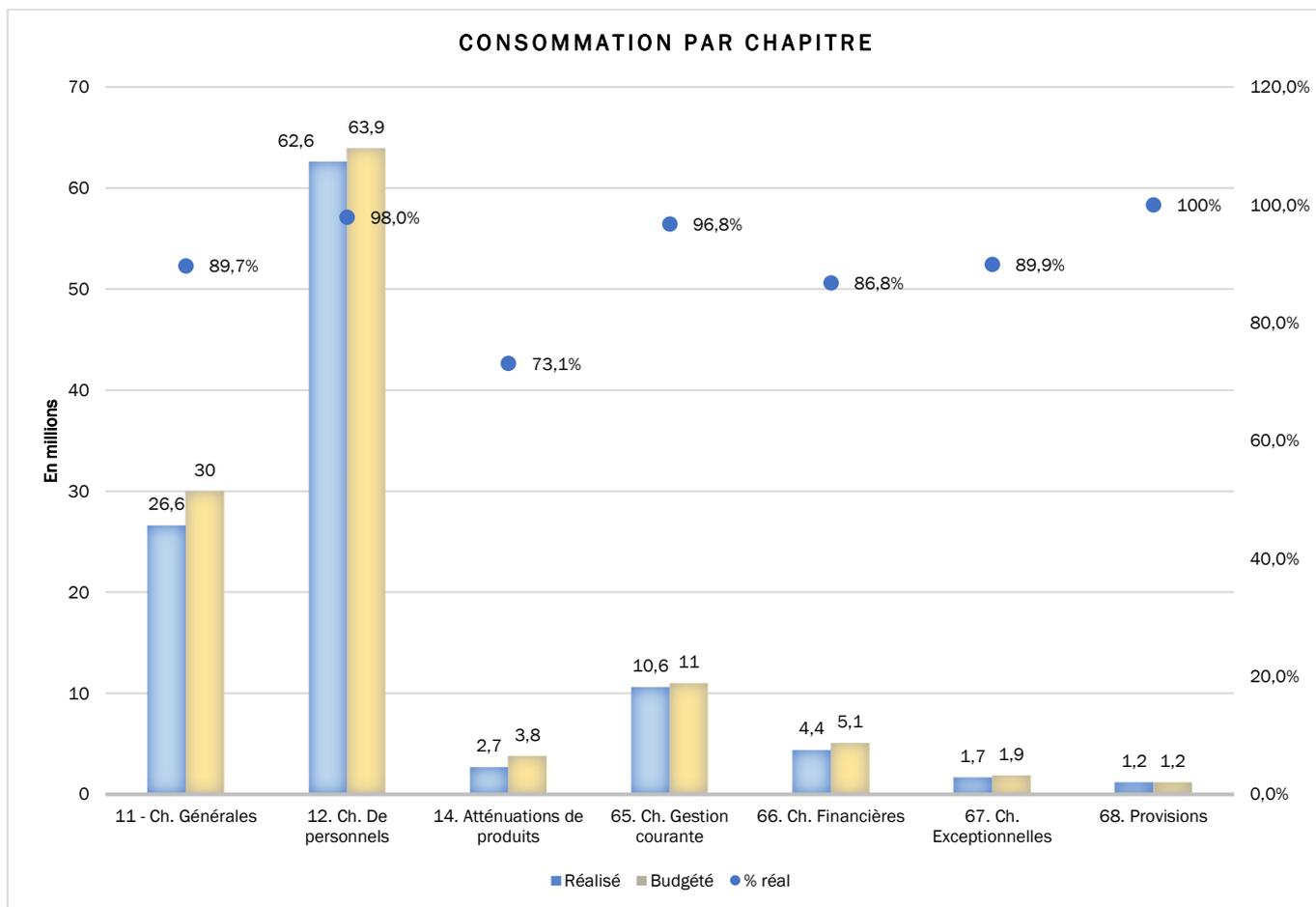
¹ L'ensemble des différentiels, sauf mention spéciale, sont exprimés par rapport à l'année 2018, dernier exercice ayant donné lieu à la constatation des résultats

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



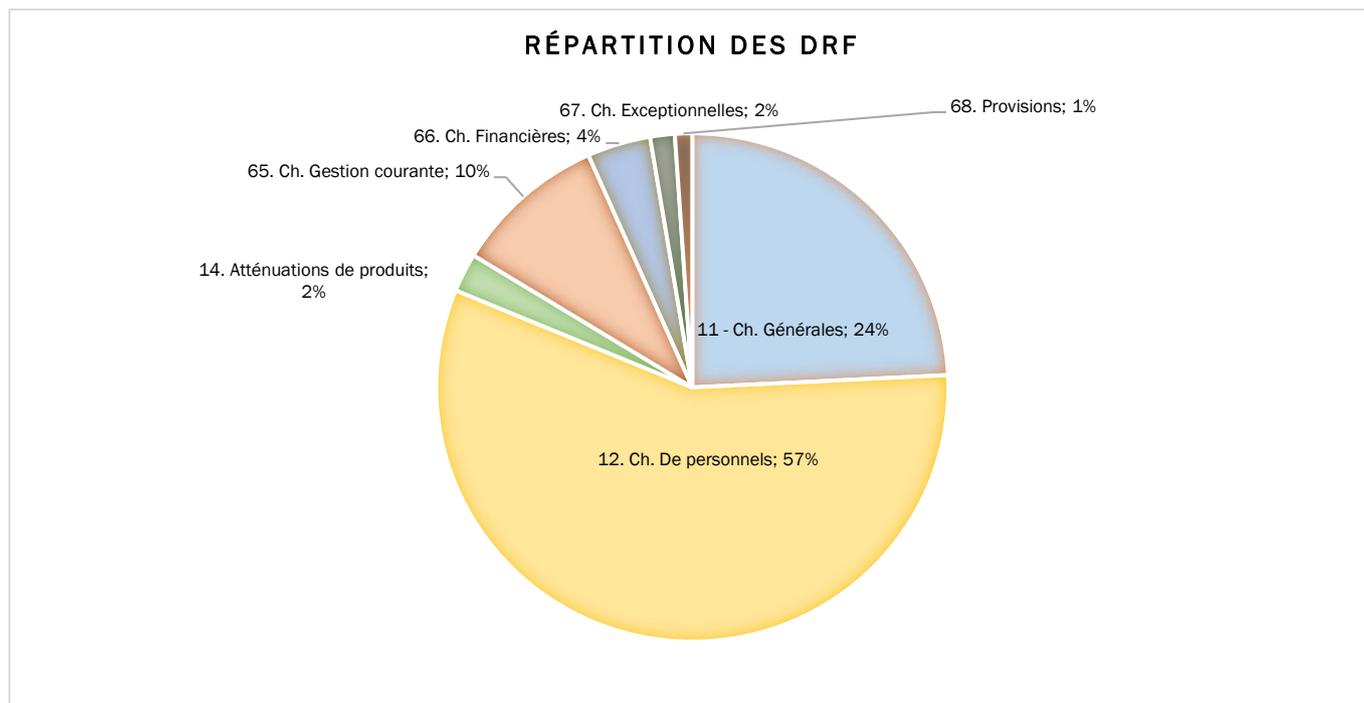
Ici l'on peut voir le taux de consommation par chapitre. Si le taux global de 94,33% est inférieur à celui de 2018 (96,23%), il n'en demeure pas moins sincère, en ceci que l'ensemble des chapitres pour lesquels la collectivité a la « maîtrise » présente un taux supérieur : ainsi, en retraitant le chapitre 014, dédié aux prélèvements de péréquation, dont le taux est de 73,11%, le taux de consommation global se stabilise à 95,04%.



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables en valeur absolue, la majeure part de celles-ci étant composée de la masse salariale (57%).



Ci-dessous, le résumé détaillé de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitre	CA 2019	Budgété 2019	Ecart	Taux de conso.
011	26 619 372,67	29 689 000,00	- 3 069 627,33	89,66%
012	62 593 040,18	63 900 000,00	- 1 306 959,82	97,95%
014	2 747 356,00	3 758 000,00	- 1 010 644,00	73,11%
65	10 618 681,13	10 972 520,00	- 353 838,87	96,78%
66	4 435 487,63	5 110 000,00	- 674 512,37	86,80%
67	1 667 350,57	1 853 775,26	- 186 424,69	89,94%
68	1 204 500,00	1 204 500,00		100,00%
DRF	109 885 788,18	116 487 795,26	- 6 602 007,08	94,33 %

1.1.1 Des dépenses de gestion courante contenues (102,6 M€ ; + 0,4%)

Les dépenses de gestion courante se composent des charges à caractère général (chapitre 011), des charges de personnels et frais assimilés (chapitre 012), des atténuations de produits (chapitre 014), des autres charges de gestion courante (chapitre 65).

A périmètre constant par rapport à 2018, elles progressent de 440 085 euros, soit 0,4 %.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

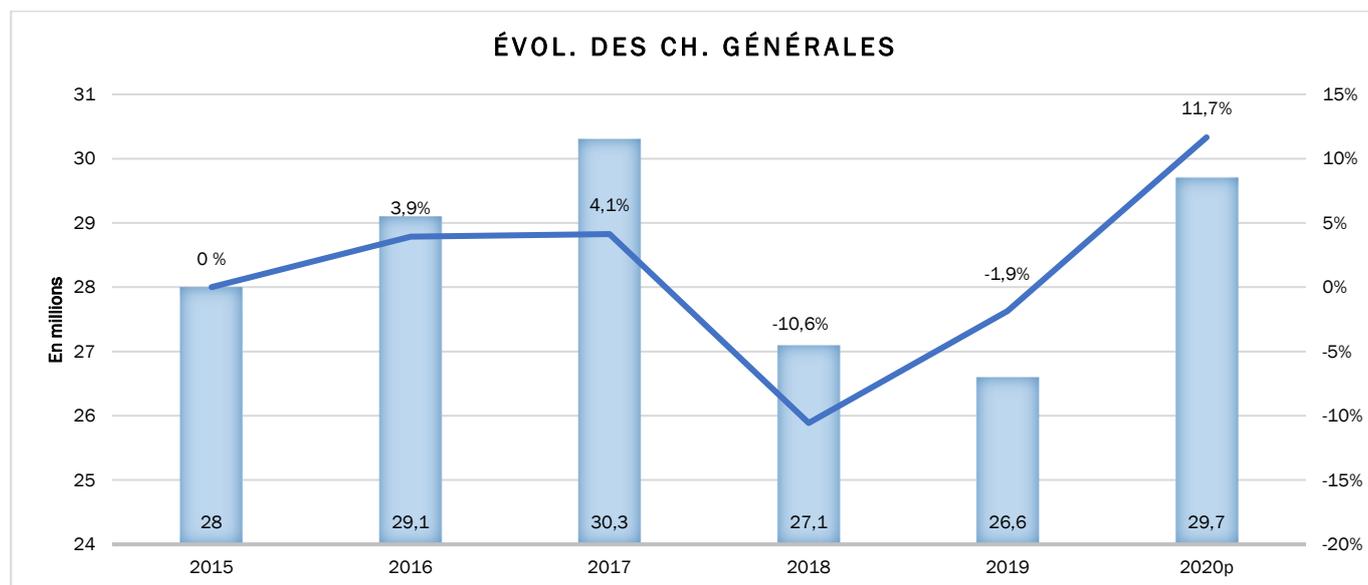
a) Des charges à caractère général en baisse. Chapitre 011 = 26,6 M€ ; - 1,93 %

- Les charges à caractère général correspondent aux dépenses ordinaires nécessaires à la vie de la collectivité. Pour l'année 2019, elles s'élèvent exactement à 21 400 134,41 euros, et 5 219 238, 26 euros de charges rattachées, soit une consommation de 26 619 373 euros, inférieure de 3 069 627 euros au total budgété (29 689 000 euros), et inférieure de 1,93% par rapport à 2018 (-523 255,81 euros).

Le taux de consommation s'établit ainsi à 89,66%, en baisse par rapport à 2018 (93,52%).

La majeure partie de ces dépenses est liée à :

- Des frais d'affranchissement et de télécommunications (≈500 K€) ;
 - Des frais de locations mobilières et immobilières (≈2 M€) ;
 - Des dépenses d'énergie (≈2,4 M€) ;
 - Des frais d'entretien divers sur bâtiments et terrains (≈ 3 M€) ainsi que des frais de nettoyage des locaux (≈1,5 M€) ;
 - Des contrats de prestations de services (≈4,8 M€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- Pour rappel, l'importante baisse des charges constatées sur 2017-2018, qui dessine l'axe baissier 2018-2019, est liée au transfert de la compétence « gestion des ordures ménagères et déchets » à l'EPT ;
- La baisse de la taxe foncière sur 2019 par rapport à 2018 (465 K€ c. 659 K€).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

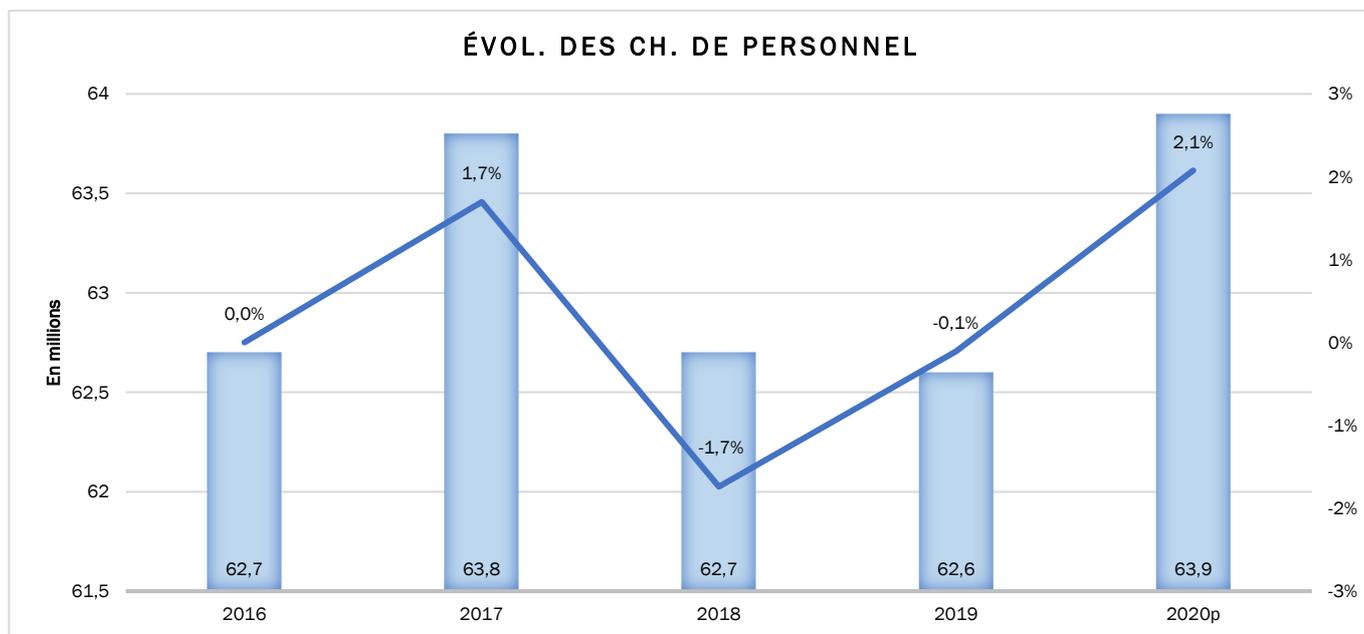
b) Des charges de personnel stabilisées. Chapitre 012 = 62,5 M€ ; - 0,11 %

- Les charges de personnels correspondent aux dépenses nécessaires à la rémunération des agents titulaires et non titulaires, au paiement des cotisations afférentes et autres frais. Pour l'année 2019, elles s'élèvent exactement à 62 583 447, 72 euros, et 9 592, 46 euros de charges rattachées, soit une consommation de 62 593 040 euros, inférieure de 1 306 960 euros au total budgété (63 900 000 euros), et inférieure de 0,11% par rapport à 2018 (- 67 285,33 euros).

Le taux de consommation s'établit ainsi à 97,95 %, en hausse par rapport à 2018 (93,5%).

La majeure partie de ces dépenses est liée à :

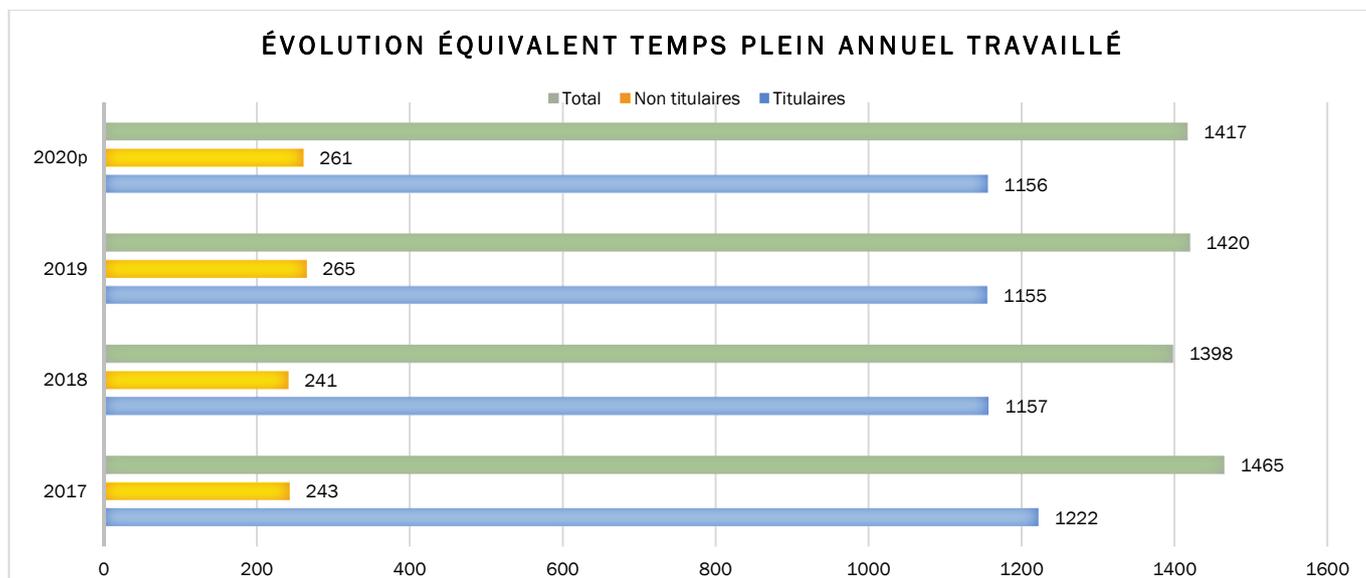
- La rémunération des agents non titulaires (≈7,8 M€) ;
 - Les cotisations aux caisses de retraites et à l'URSSAF (≈15 M€) ;
 - La rémunération des agents titulaires (≈24,3 M€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

- Pour rappel, la baisse constatée entre 2017 et 2018 correspond au transfert de personnel vers l'EPT pour les compétences assainissement et collecte des déchets ;
- La baisse de 0,1% par rapport à 2018 s'explique par plusieurs facteurs :
 - Une diminution de la rémunération principale des titulaires (≈600 K€) ;
 - Une baisse corrélée des cotisations aux caisses de retraites (≈300 K€) ;
 - Une progression d'autres pôles de dépenses (rémunérations non titulaires ≈500 K€ ; autres indemnités titulaires, ≈200 K€...).



c) Une baisse importante des atténuations de produits. Chapitre 014 = 2,7 M€ ; - 15,56 %

- Les atténuations de produits correspondent à des recettes touchées par la collectivité qui doivent être transférées à d'autres organismes. Pour l'année 2019, elles s'élèvent exactement à 2 747 356 euros, inférieures de 1 010 644 euros au total budgété (3 758 000 euros), et inférieures de 15,56 % par rapport à 2018 (- 506 169 euros).

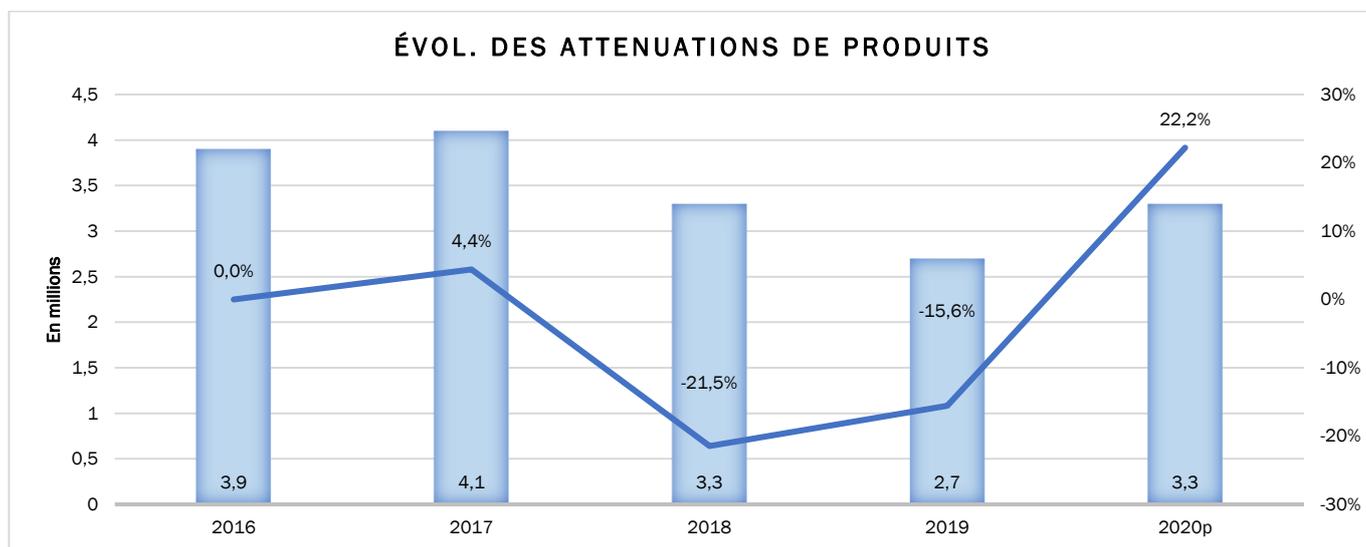
Le taux de consommation s'établit ainsi à 73,1 %, en hausse par rapport à 2018 (71,92%).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

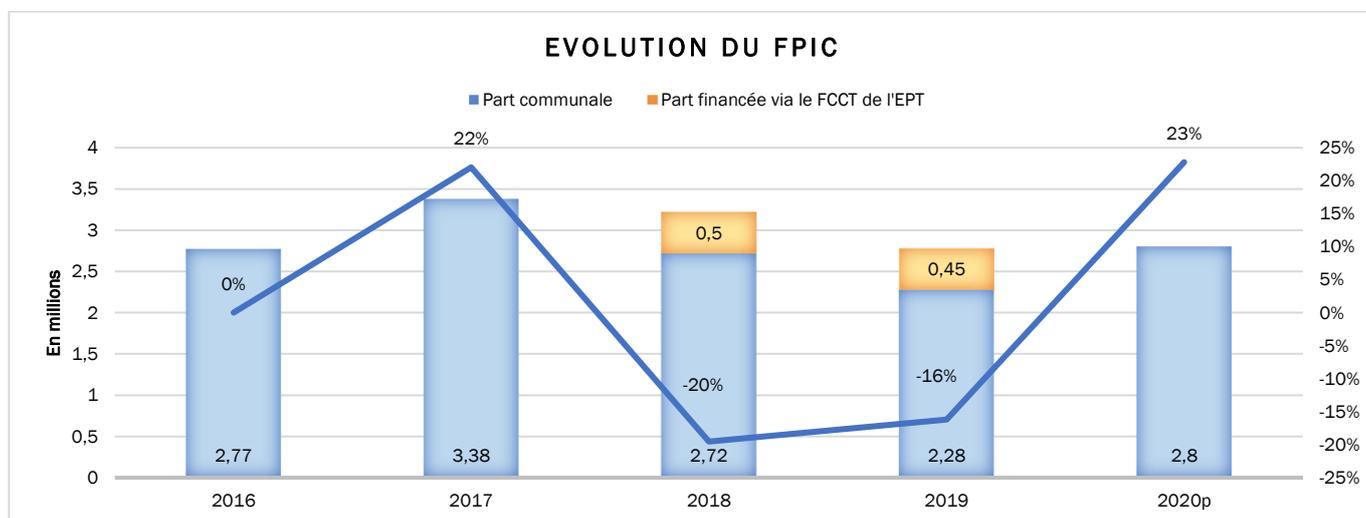
Note explicative de synthèse n° 2020/

Ces « dépenses », qui sont en fait des diminutions de ressources, sont liées à :

- La contribution de la ville au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF), système de péréquation régional (≈465,6 K€) ;
 - La contribution de la Ville au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), système de péréquation national (≈2,28 M€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- Pour rappel, en 2018 une partie du montant du FPIC avait été pris en charge par l'EPT via le FCCT (≈500 K€). Il en a été de même en 2019 (≈450K€).



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

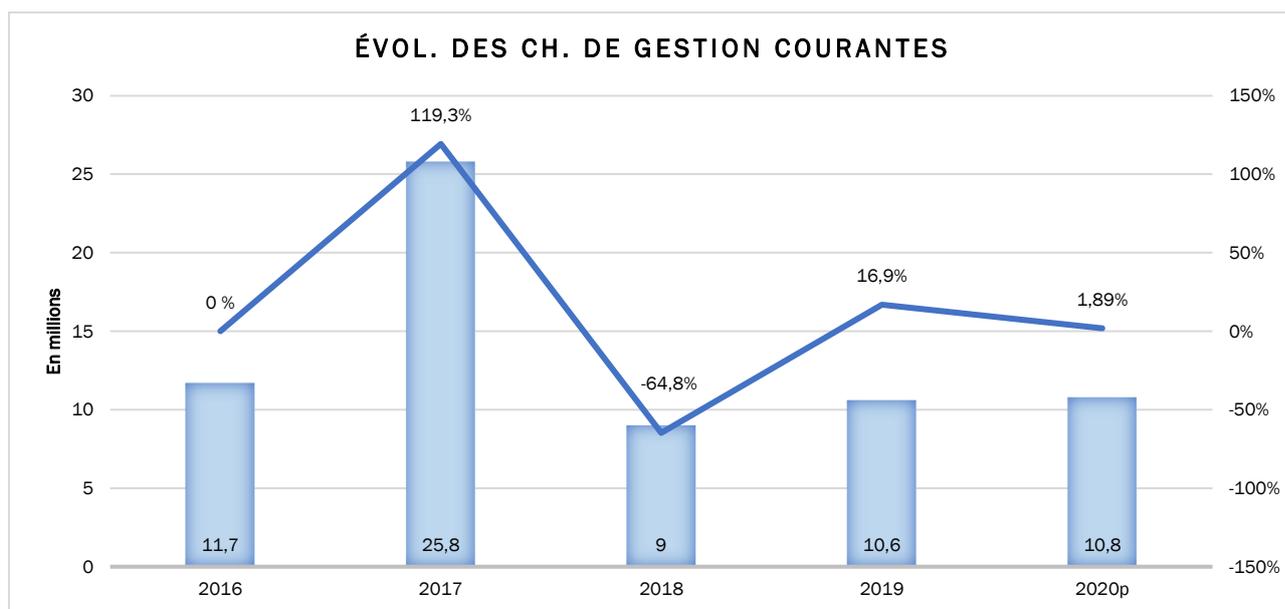
d) Des autres charges en apparence augmentation. Chapitre 65 = 10,6 M€ ; + 16,9 %

- Les autres charges correspondent notamment aux subventions, participations et contributions versées par la collectivité à d'autres organismes, ainsi que les indemnités des élus. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à 10 012 359,28 euros, et 606 321,85 euros de charges rattachées, soit une consommation de 10 618 681 euros, en baisse de 353 839 euros par rapport au total budgété (10 972 520 euros) et supérieures de 16,9 % par rapport à 2018 (+ 1 536 794,67 euros).

Le taux de consommation s'établit ainsi à 96,8 %, en baisse par rapport à 2018 (99,67%).

La majeure partie de ces dépenses est liée :

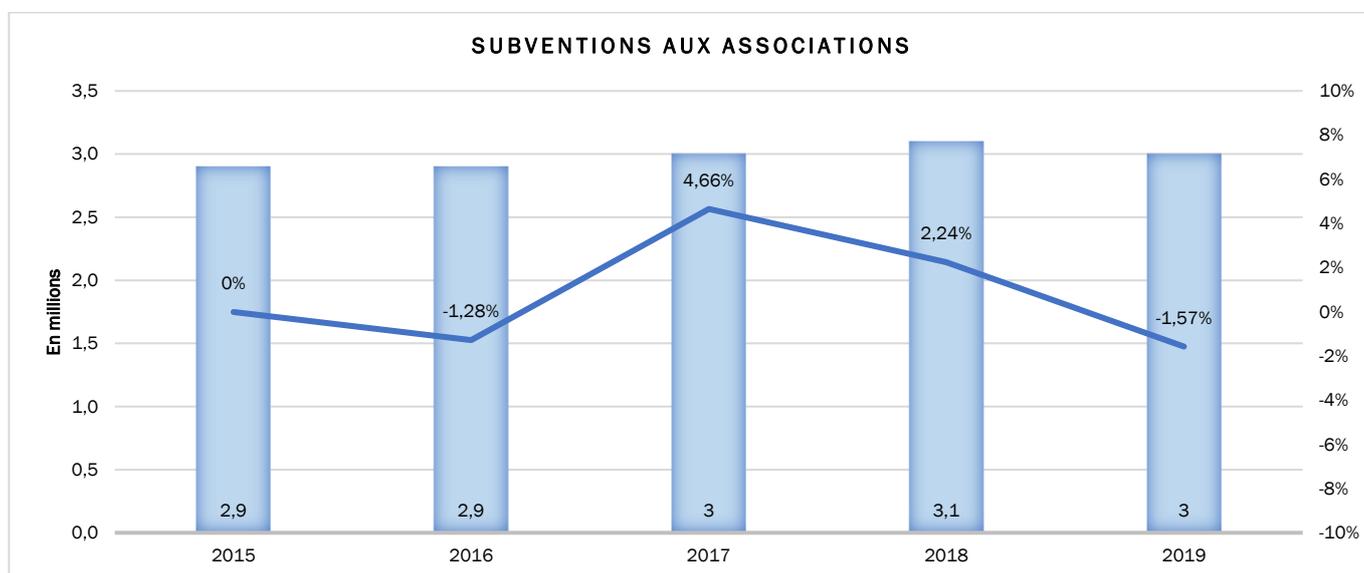
- Au versement du Fonds de Compensation des Charges Transférées (\approx 450 K€) ;
 - Au versement de subventions à la brigade des pompiers de Paris (\approx 936 K€) ;
 - A la subvention de fonctionnement au CCAS (\approx 1,5 M€) ;
 - Aux diverses subventions aux associations (\approx 3 M€) ;
 - A la participation de la Ville au SIVU COCLICO (\approx 3,3 M€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

- Pour rappel, l'année 2018 avait été marquée par une baisse significative du montant du chapitre 65, en raison de la fin des conventions de gestion entre l'EPT et la Ville, ainsi que le transfert de la contribution SYCTOM à l'EPT, et enfin le transfert de la redevance stationnement à INDIGO dans le cadre de la création du budget annexe ;
- Enfin, on peut souligner la constance des versements aux associations, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Sur la période, ce sont près de 15 M€ qui ont été versés aux associations entre 2015 et 2019.



1.1.2 Des autres dépenses tirées à la hausse par les provisions (7,3 M€ ; + 2,9 %)

Les autres dépenses de fonctionnement se composent des charges financières relatives au paiement des intérêts de la dette (chapitre 66), des charges exceptionnelles (chapitre 67), ainsi que des dotations aux provisions (chapitre 68).

A périmètre constant par rapport à 2018, elles progressent de 203,5 K€, soit 2,9%.

a) Des charges financières poursuivant leur baisse. Chapitre 66 = 4,4 M€ ; - 11 %

- Les charges financières correspondent au règlement des intérêts des emprunts. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à 4 425 487, 63 euros, soit une consommation inférieure de 674 512 euros au total budgété (5 110 000 euros) et en baisse de 11% par rapport à 2018 (- 549 180,49 euros).

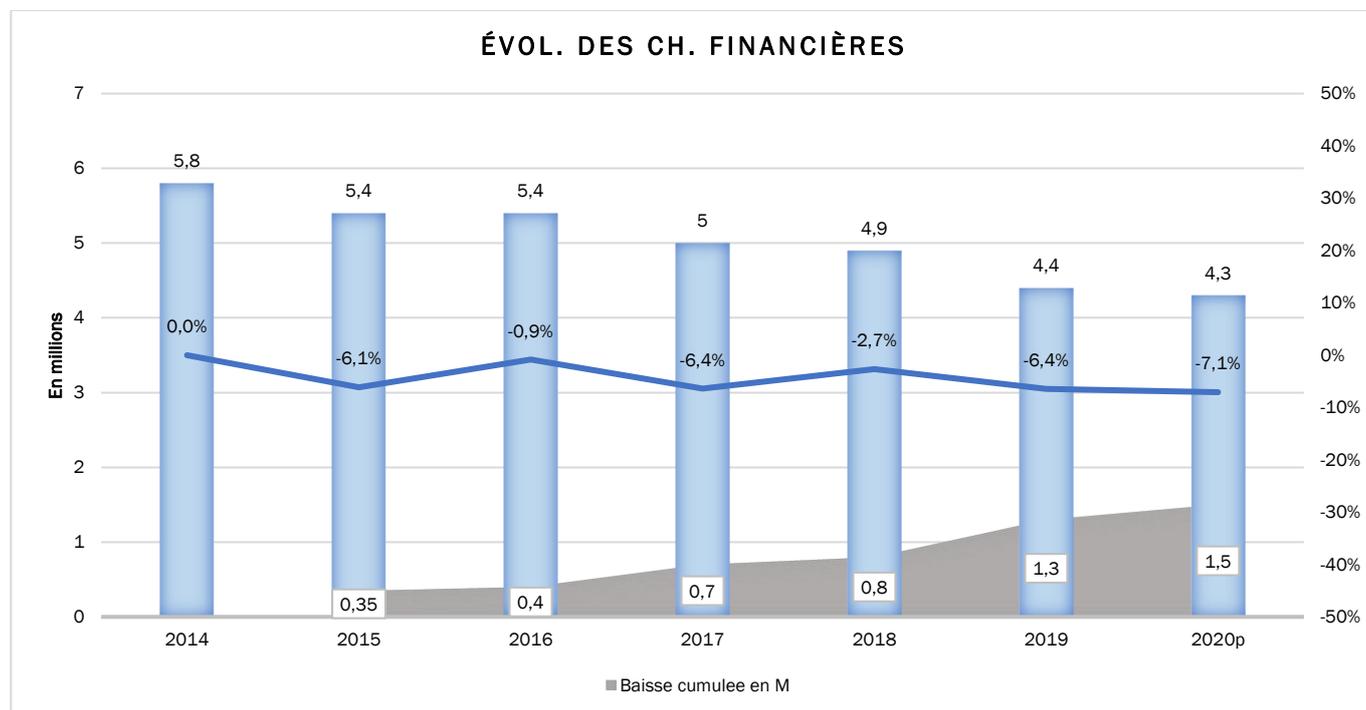
Le taux de consommation s'établit ainsi à 86,8 %, en baisse par rapport à 2018 (96,23%).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

L'ensemble de ces dépenses est relatif au règlement des intérêts des emprunts contractés.

- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- Si la diminution des charges financières pourrait s'expliquer par l'absence de recours à de nouveaux emprunts depuis 2016, cette contraction importante entre 2018 et 2019 est d'abord le fruit de la politique de désendettement initiée au début de la mandature et de sortie des emprunts structurés. Cette diminution permet d'envisager le pic à venir des charges financières, résultant de l'évolution naturelle des profils des contrats signés (voir partie 3 sur la structure de la dette) ;
- Ce sont ainsi près de 1 330 659 euros qui ont été économisés depuis 2015.

b) **Des charges exceptionnelles en hausse modérée. Chapitre 67 = 1,6 M€ ; + 3,6 %**

- Les charges exceptionnelles correspondent aux dépenses non prévues, non prévisibles ou non récurrentes. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à 1 666 485, 29 euros, et 865, 28 euros de charges rattachées, soit une réalisation de 1 667 351 euros, inférieure de 186 425 euros au total budgété (1 853 775, 26 euros) et en hausse de 3,6% par rapport à 2018 (+ 48 276,57 euros).

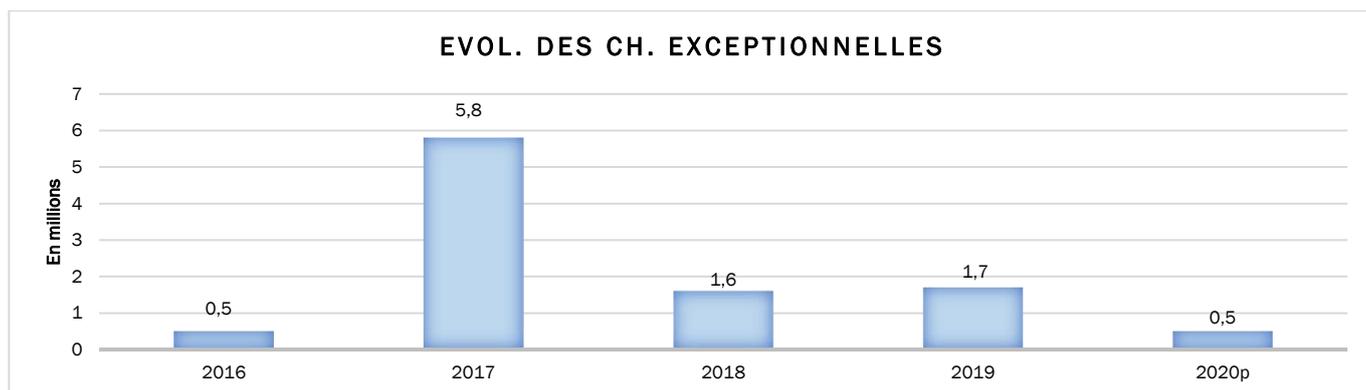
Le taux de réalisation s'établit ainsi à 89,9 %, en baisse par rapport à 2018 (96,05%).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

La majeure partie de ces dépenses est liée à :

- Des titres annulés sur les exercices antérieurs (≈ 280 K€), témoignant de la démarche de continuation des travaux entrepris de fiabilisation des titres émis ;
 - Des charges exceptionnelles de gestion, relatives en fait à l'apurement des titres rattachés de l'exercice 2018 (≈ 717 K€) ;
 - Des charges exceptionnelles diverses (≈ 640 K€), par exemple la résiliation de baux emphytéotiques (terrain MOREL avec l'Etat).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- Pour rappel, l'année 2017 avait été caractérisée par un reversement d'un montant de 5 M€ correspondant à une consignation dans le cadre d'un avenant à la DSP d'exploitation et de gestion du réseau de chaleur (délibération n°2.6 du 26 avril 2017) ;
- Les dépenses exceptionnelles sont stables entre 2018 et 2019, variant de 60K€.

c) L'importante hausse des dotations aux provisions. Chapitre 68 = 1,2 M€ ; + 140 %

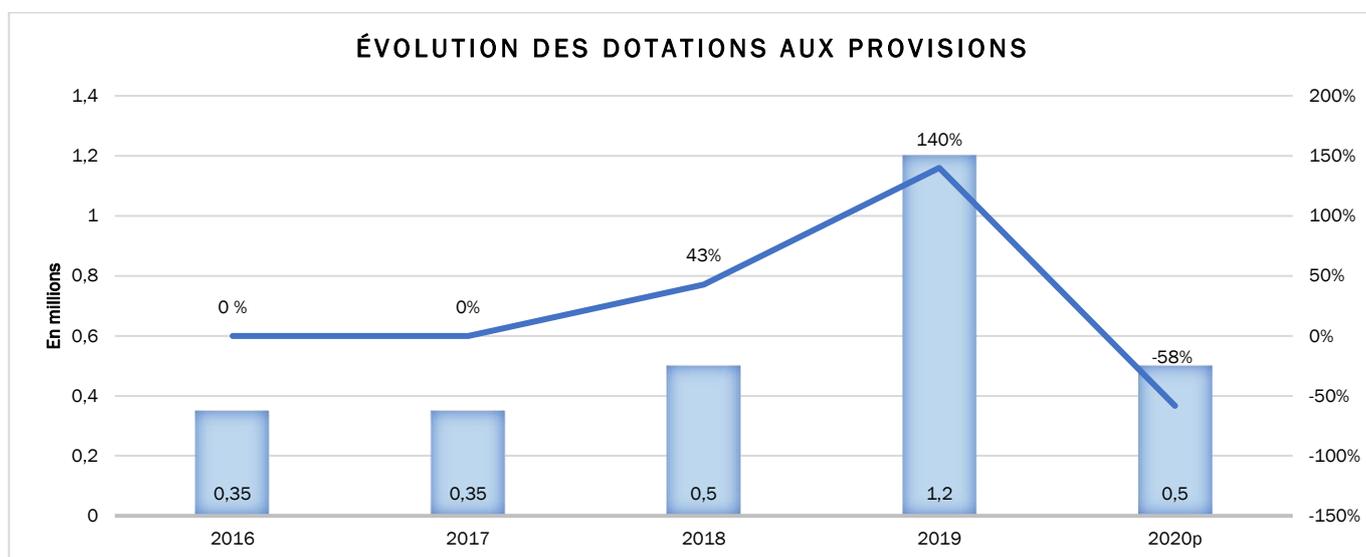
- Les dotations aux provisions correspondent à des sommes provisionnées pour anticiper la réalisation d'un risque, d'une charge. Pour l'année 2019, elles s'élèvent 1 204 500 euros, pour un total budgété équivalent, en raison de ce qu'elles sont appréciées en fin d'exercice. Elles sont supérieures de 704 500 euros par rapport à l'année précédente, hausse permise per le travail d'apurement des provisions anciennes et de suivi des contentieux ;

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Ces dépenses correspondent en totalité à des provisions pour risques et charges exceptionnelles, adoptées par la délibération 2019/S07/2.2. du 16 décembre 2019, en vue de la couverture des risques contentieux et des créances irrécouvrables susceptibles d'être prises en charge par la Ville.

- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



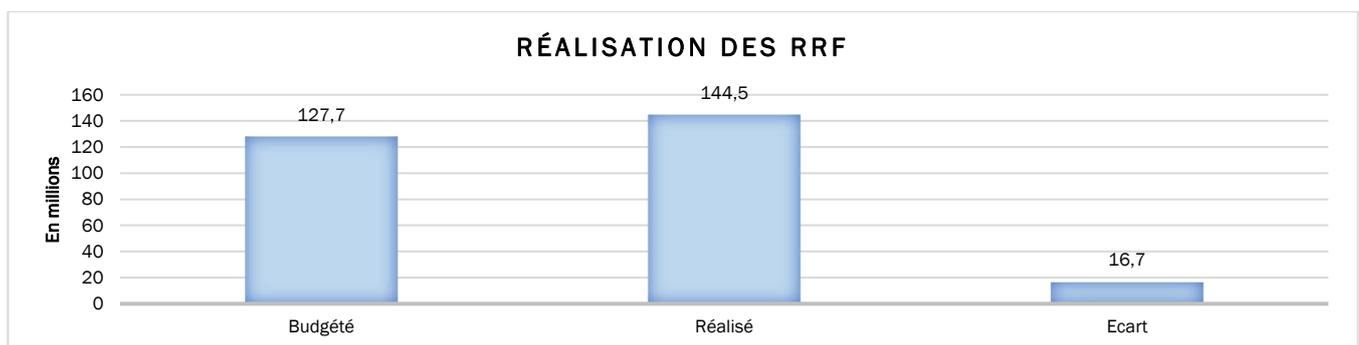
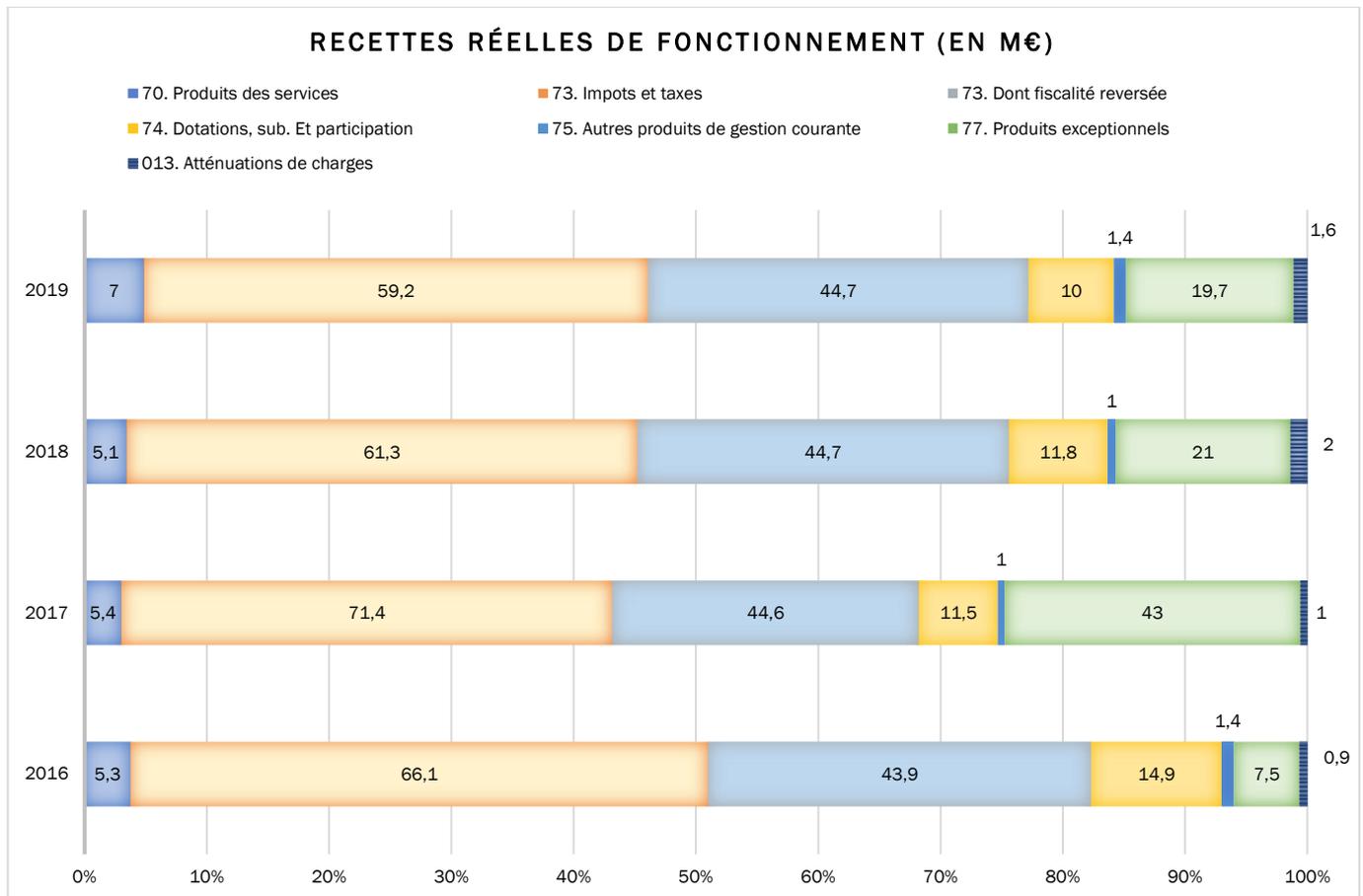
1.2 Une baisse marginale des recettes réelles de fonctionnement (144,4 M€ ; - 1,4%) pour une réalisation de 113,11 %

Le graphique ci-dessous permet, en comparant l'évolution de l'ensemble des différents chapitres depuis 2016, de dessiner les grands axes de cet exercice 2019 :

- Des produits de services en augmentation (+37,16 %) ;
- Des produits des contributions fiscales diverses en hausse légère (+ 2,04%) ;
- Des dotations, subventions et participations en baisse (- 15,84 %) ;
- D'autres produits de gestion courante en hausse (+ 38,91 %) ;
- Des produits exceptionnels en forte baisse (- 62,4 %) ;
- Des atténuations de charges en baisse (-15,78 %).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

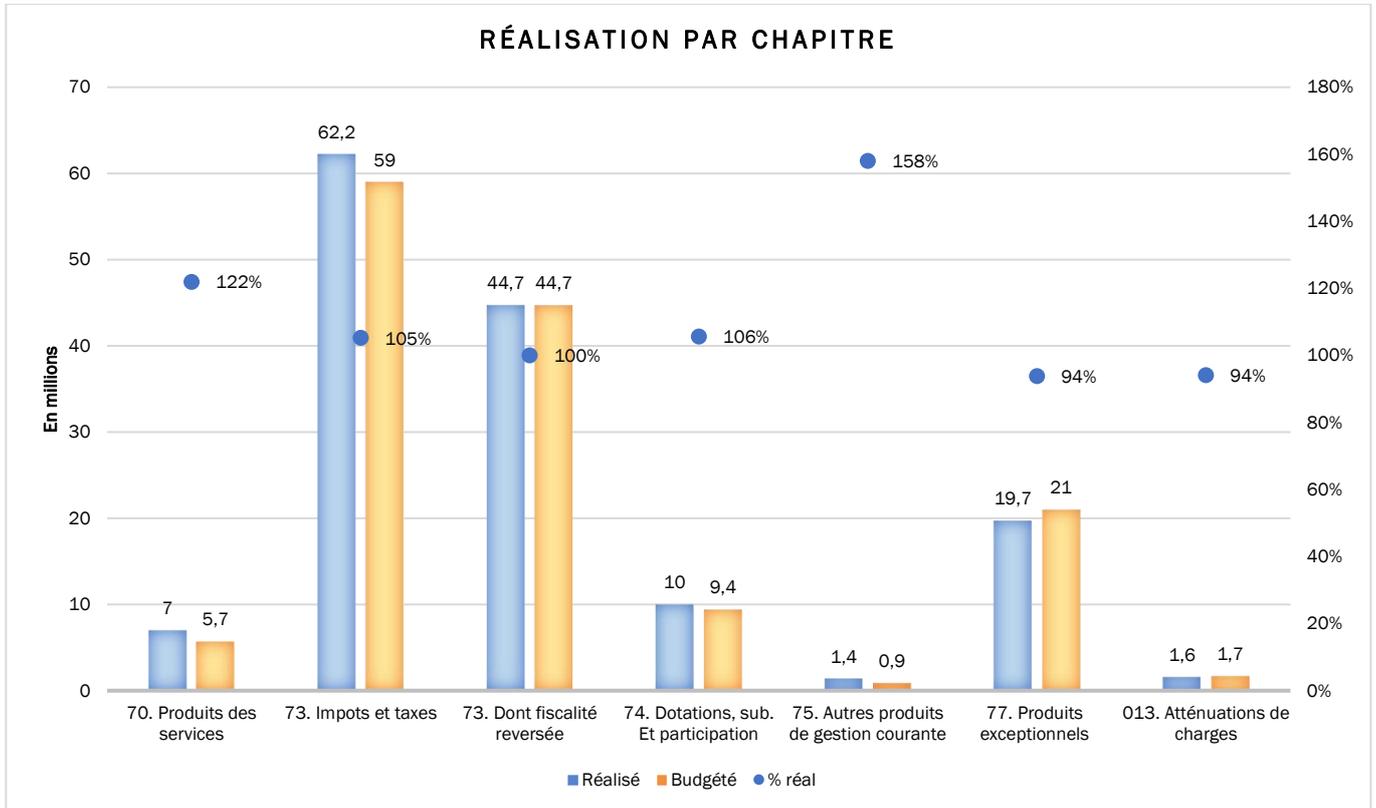
Note explicative de synthèse n° 2020/



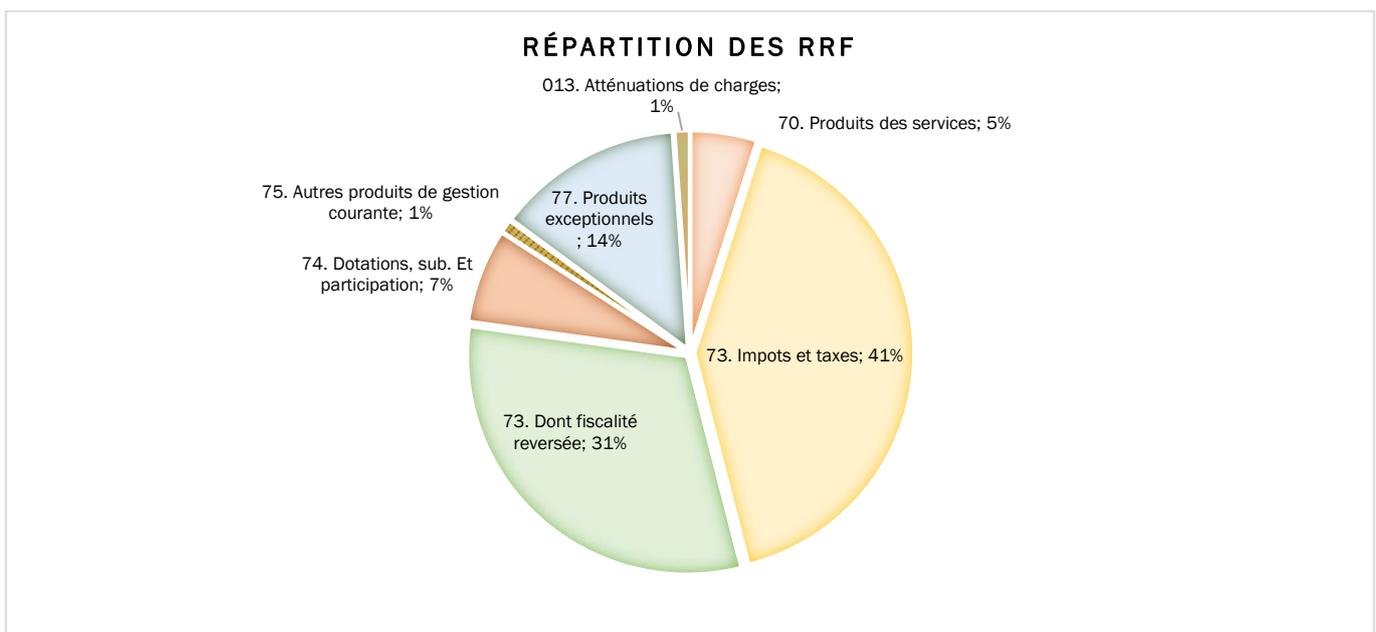
Ici l'on peut voir le taux de réalisation par chapitre. Le taux de réalisation global de 113,11% est largement à celui de 2018 (102,31%). Ce sont ainsi 16 743 848 euros qui ont été réalisés en plus par rapport à la prévision budgétaire.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



La majeure partie des recettes de fonctionnement est liée à la fiscalité.



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Ci-dessous, le résumé de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	CA 2019	Budgété 2019	Ecart	Taux de réal.
013	1 658 405,03	1 739 000,00	- 80 594,97	95,37%
70	7 061 587,40	5 793 600,00	+ 1 267 987,40	121,89%
73	103 906 004,95	106 982 000,00	- 3 075 995,05	97,12%
74	9 960 859,36	9 432 000,00	+ 528 859,36	105,61%
75	1 431 420,12	903 351,38	+ 528 068,74	158,46%
76	22 624,01	23 000,00	- 375,99	98,37%
77	2 211 523,07	1 782 631,88	+ 428 891,19	124,06%
775	17 447 007,00	-	17 447 007,00	0,00%
78	754 500,00	1 054 500,00	- 300 000,00	0,00%
Total	144 453 930,94	127 710 083, 26	16 743 847, 68	113,11%

1.2.1 Des recettes de gestion courante en légère baisse (124 M€ ; - 1,24 %)

Les recettes de gestion courante se composent des atténuations de charges (chapitre 013), des produits des services, domaines et ventes diverses (chapitre 70), des impôts et taxes (chapitre 73), des dotations et participations (chapitre 74) et enfin des autres produits de gestion courante (chapitre 75).

A périmètre constant par rapport à 2018, elles diminuent de 1 556 767 euros, soit - 1,24 %.

a) La diminution des atténuations de charges. Chapitre 013 = 1,7 M€ ; - 15,8 %

- Les atténuations de charges correspondent à titre principal à des remboursements de masse salariale entre le budget principal, les budgets annexes et d'autres organismes. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à 1 608 405 euros, soit une réalisation inférieure de 80 595 euros au total budgété (1 739 000 euros) et en baisse de 15,78% par rapport à 2018 (- 310 745,15 euros).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 95,37%, en hausse par rapport à 2018 (75,93 %).

La majeure partie de ces recettes est liée à :

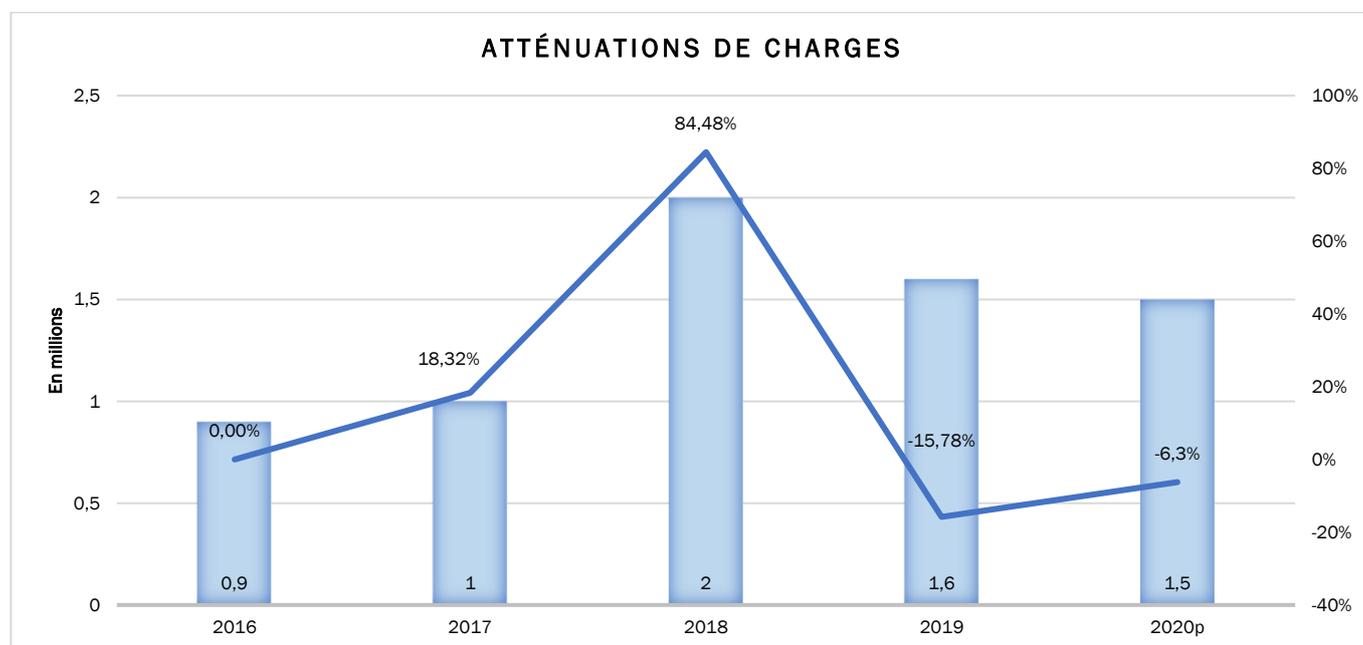
- La refacturation de la masse salariale des personnels mis à disposition des budgets annexes ou de l'EPT, à hauteur de 85% (soit 1 406 925 €) ;

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Entités sujettes à refacturation	En K€	%
BUDGET ANNEXE UNITE DE STATIONNEMENT	501,9	35,67%
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	332,7	23,65%
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME	237	16,85%
RESIDENCE AZUR	204	14,50%
BUDGET ANNEXE HALLES ET MARCHES	123,5	8,78%
CCAS DE CLICHY	7	0,55%
TOTAL	1 406,10	100,00%

- Des remboursements provenant des CPAM, du CIG, de SOFAXIS ou du CNRACL dans le cadre de la gestion des ressources humaines pour le solde (soit 201 480 euros).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- La diminution constatée entre 2018 et 2019 s'explique, entre autres, par un remboursement non récurrent perçu en 2018 de la part de la caisse des dépôts, lié à une compensation de supplément familial de traitement de la caisse des écoles pour l'année 2016, à hauteur de 175 000 €.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

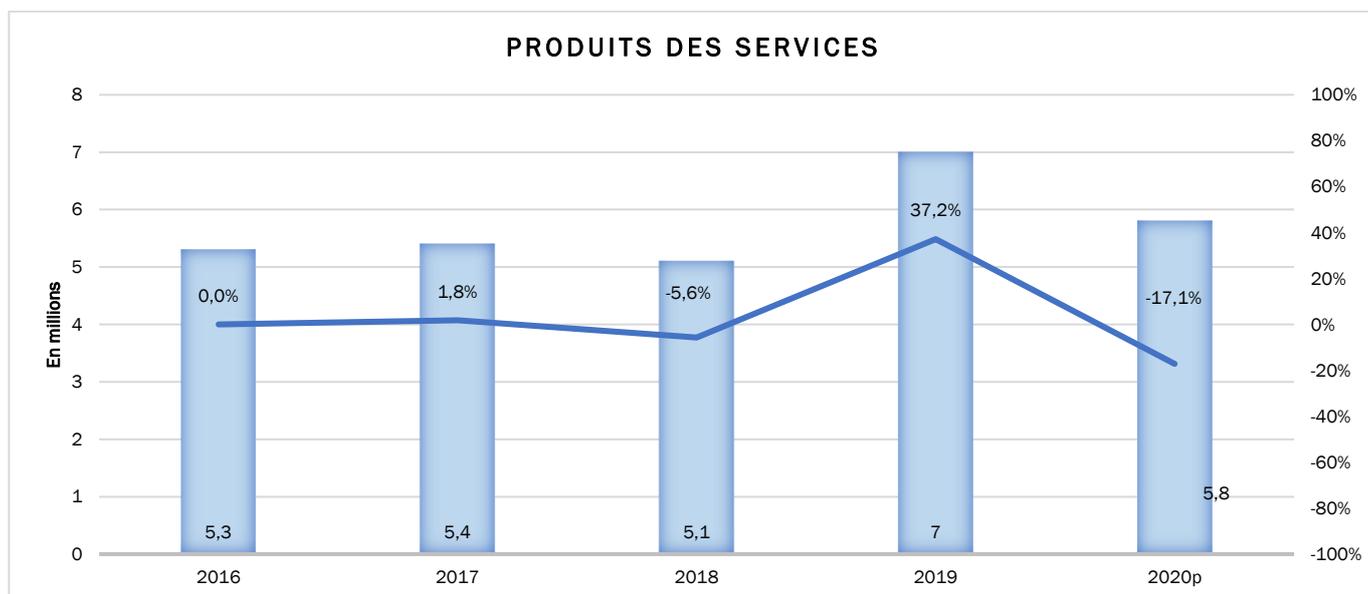
b) Des produits des services en substantielle progression. Chapitre 70 = 7M€ ; + 37,16 %

- Les produits des services correspondent au produit des redevances perçues par la Ville pour les activités qu'elle met à disposition du public. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à exactement 7 061 587, 40 euros, soit une réalisation supérieure de 1 267 987,40 euros au total budgété (5 793 600 euros) et en hausse de 37,16 % par rapport à 2018 (+ 1 913 079,73 euros).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 121,9 %, en hausse par rapport à 2018 (109,4 %).

La majeure partie de ces recettes est liée à :

- Des redevances pour les services scolaires et périscolaires (≈ 3,5 M€) ;
 - Des redevances pour les services à caractère social (≈ 1,2 M€) ;
 - Des redevances pour les services à caractère culturel (≈ 846 K€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- L'augmentation constatée entre 2018 et 2019, si elle est importante, doit cependant être relativisée : en effet, une partie des redevances perçues sur l'année correspond à des titres émis sur des factures impayées correspondant à des prestations rendues sur l'exercice 2018.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

A titre d'illustration, le compte 7067, qui retrace les recettes des redevances des activités scolaires et périscolaire affichait des recettes 2018 à 1 429 583 euros, contre 3 459 191 euros en 2019, soit une multiplication par 2,4, non pérenne.

c) Des impôts et taxes proches du rythme de l'inflation. Chapitre 73 = 103,9 M€ ; - 1,6 %

- Les impôts et taxes correspondent aux produits des contributions directes (notamment taxe d'habitation et taxe foncière) ainsi que le produit de la fiscalité transférée, que la collectivité perçoit via l'attribution de compensation, versée par la Métropole du Grand Paris, et le Fonds National de Garantie Individuelles de Ressources (FNGIR), versé par l'Etat, dont l'objet est de compenser le manque à gagner résultant de la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Pour l'année 2019, ils s'élèvent à exactement 103 906 005 euros, soit une réalisation inférieure de 3 075 995 euros au total budgété (106 982 000 euros) et en baisse de 1,60 % par rapport à 2018 (- 1 685 552,43 euros).

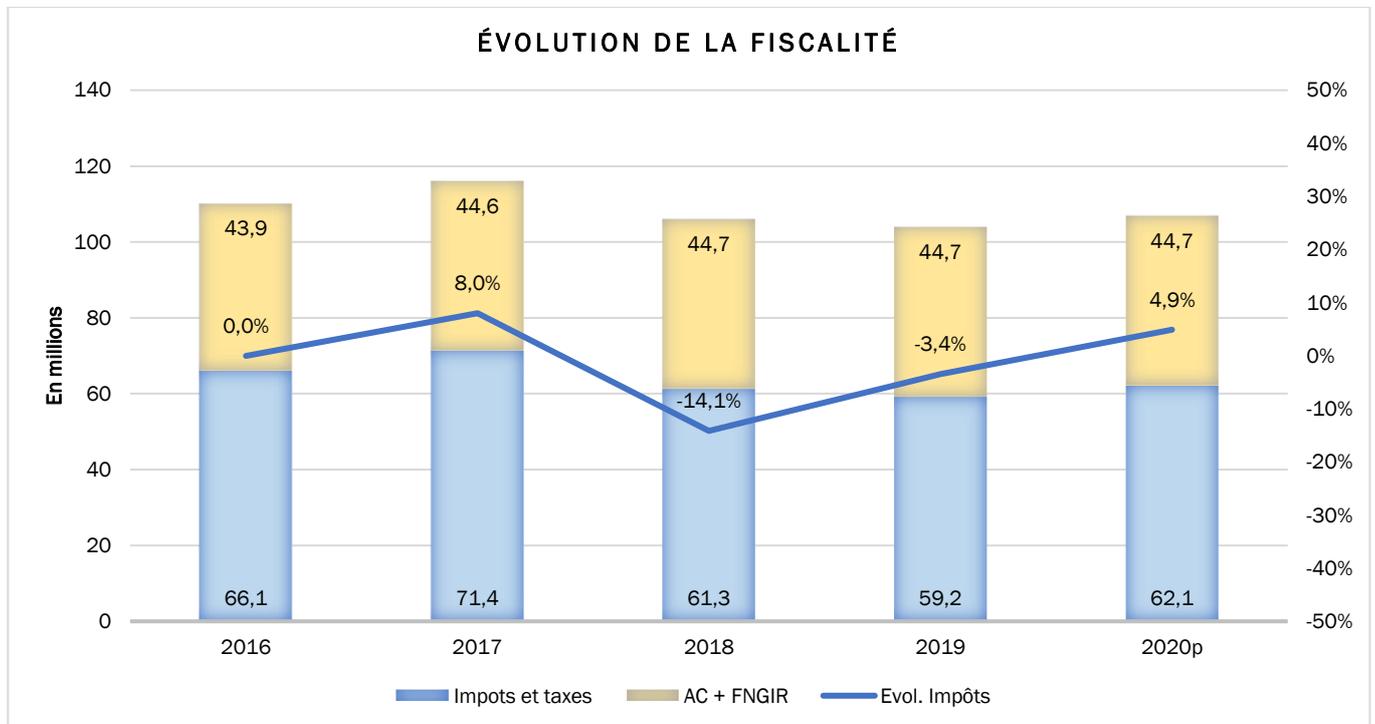
Le taux de réalisation s'établit ainsi à 97,12 %, en baisse par rapport à 2018 (100,5 %).

La majeure partie de ces recettes est constituée de :

- La taxe d'habitation et la taxe foncière (≈ 53,4 M€) ;
 - L'attribution de compensation (AC) correspondant à l'excédent de recettes fiscales une fois pris en compte le coût des compétences transférées (≈ 40, 5 M€) ;
 - Le FNGIR (≈ 4,2 M€) stable par rapport à 2018 ;
 - La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (≈ 3,1 M€) ;
 - La taxe de balayage (≈ 1,4 M€), en diminution par rapport à 2018 (≈ 3,8 M€) du seul effet d'un décalage dans le rythme de perception, l'Etat n'assurant plus depuis 2019 l'émission des rôles et leur envoi aux redevables. En conséquence une partie des recettes 2019 sera perçue en 2020.
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

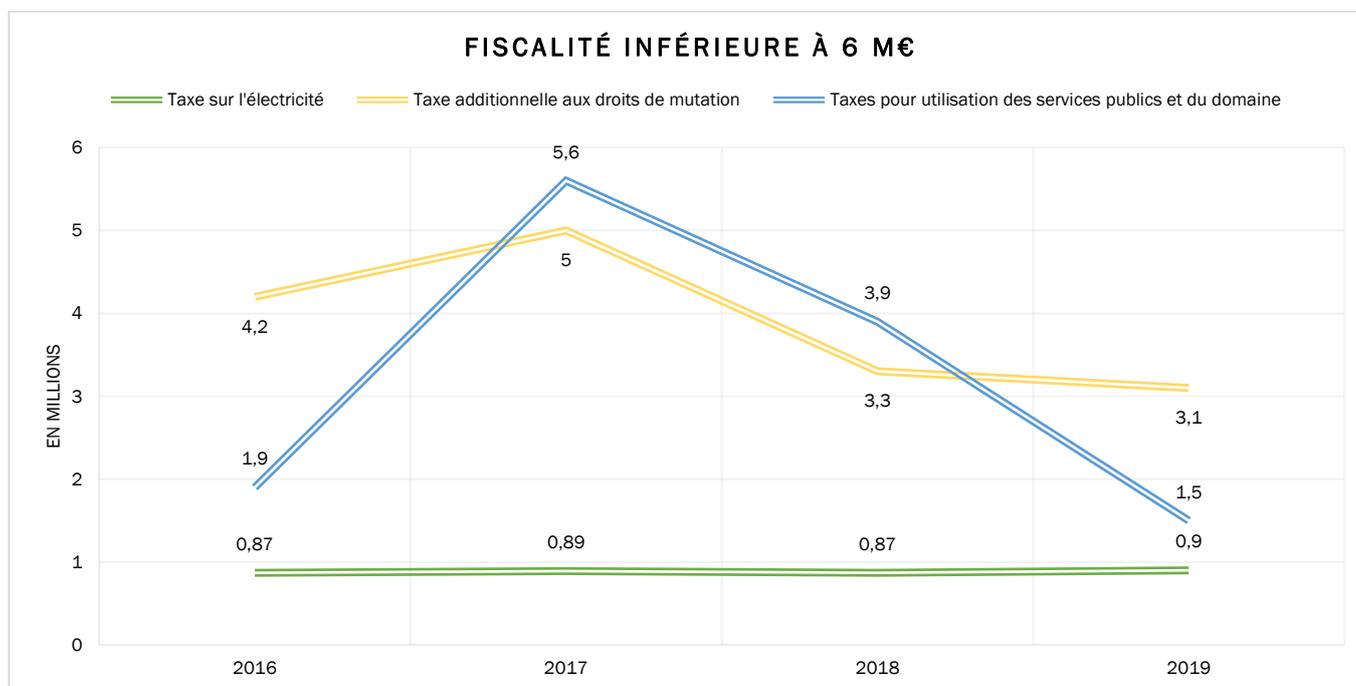
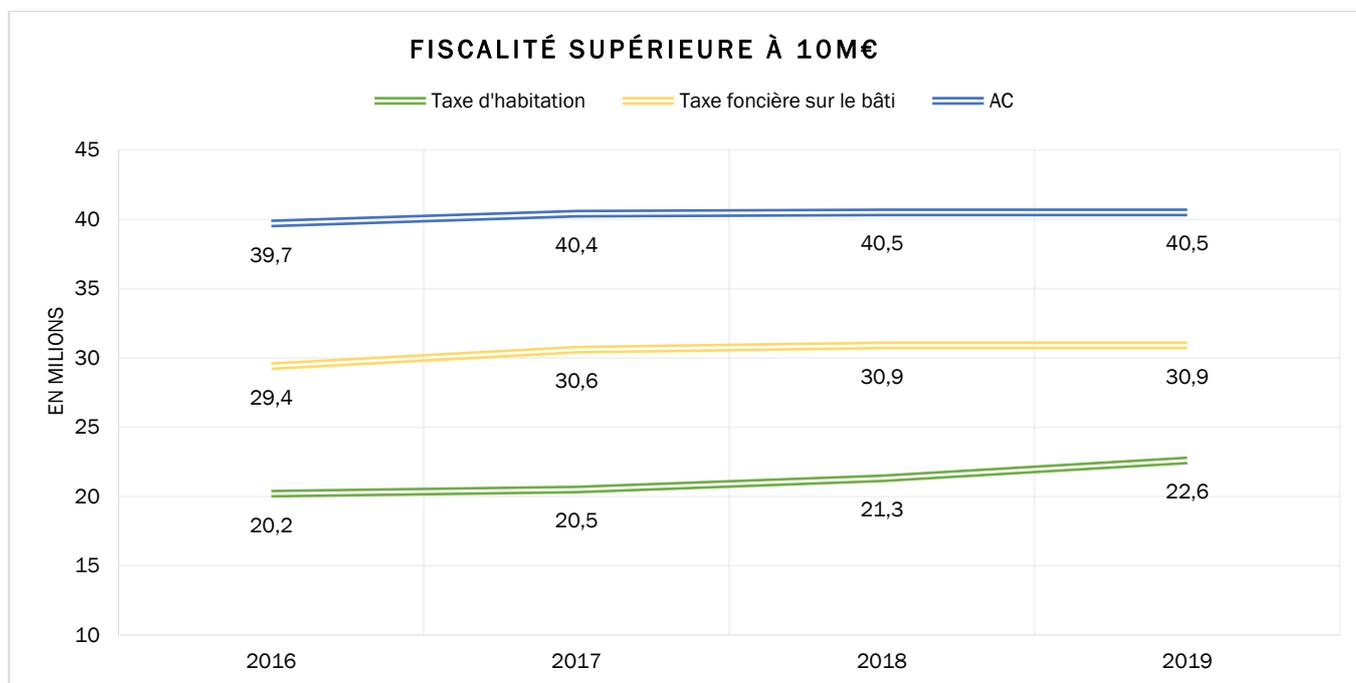


○ Ces graphiques permettent de constater :

- La baisse des recettes du chapitre 73 (≈ 6 M€ entre 2016 et 2019), notamment en raison du transfert de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ($\approx 8,3$ M€ en 2017) à l'EPT ainsi que celui de la redevance stationnement au budget annexe ($\approx 1,8$ M€ en moins au compte 733) ;
- Une stagnation des taxes sur l'électricité ;
- Une baisse confirmée des DMTO, qui ont diminué entre 2017 et 2018 de $\approx 1,6$ M€ et poursuivent leur reflux pour ≈ 174 K€ sur l'exercice ;
- La moindre dynamique de la progression de la TF et de la TH (+ 2,06 %).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

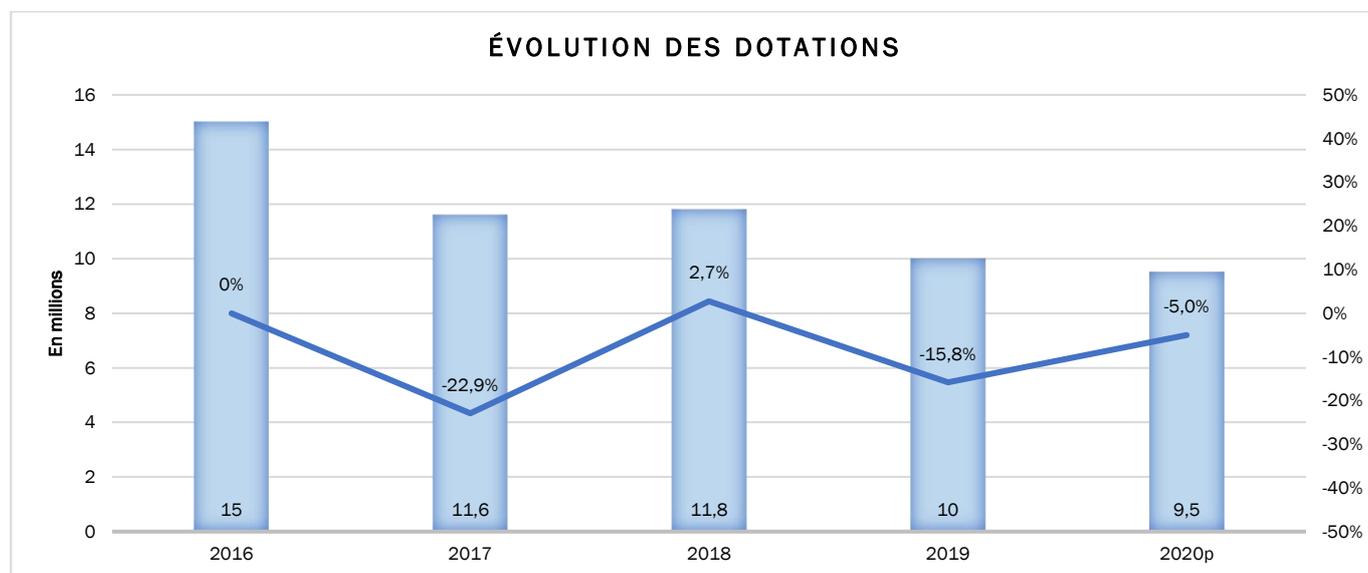
Note explicative de synthèse n° 2020/

d) Des dotations et participations en cycle baissier. Chapitre 74 = 10 M€ ; - 15,84 %

- Les dotations et participations correspondent principalement aux versements reçus par la collectivité au titre des dotations d'État et les autres versements (subventions ou participations) reçus de divers tiers, soit en vertu de la réglementation, soit en exécution de contrats ou conventions, soit sur décision unilatérale de la partie versante. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à exactement 9 960 859 euros, soit une réalisation supérieure de 528 859 euros au total budgété (9 432 000 euros) et en baisse de 15,84 % par rapport à 2018 (- 1 874 494,29 euros).
Le taux de réalisation s'établit ainsi à 105,6 %, en baisse par rapport à 2018 (116, 29 %).

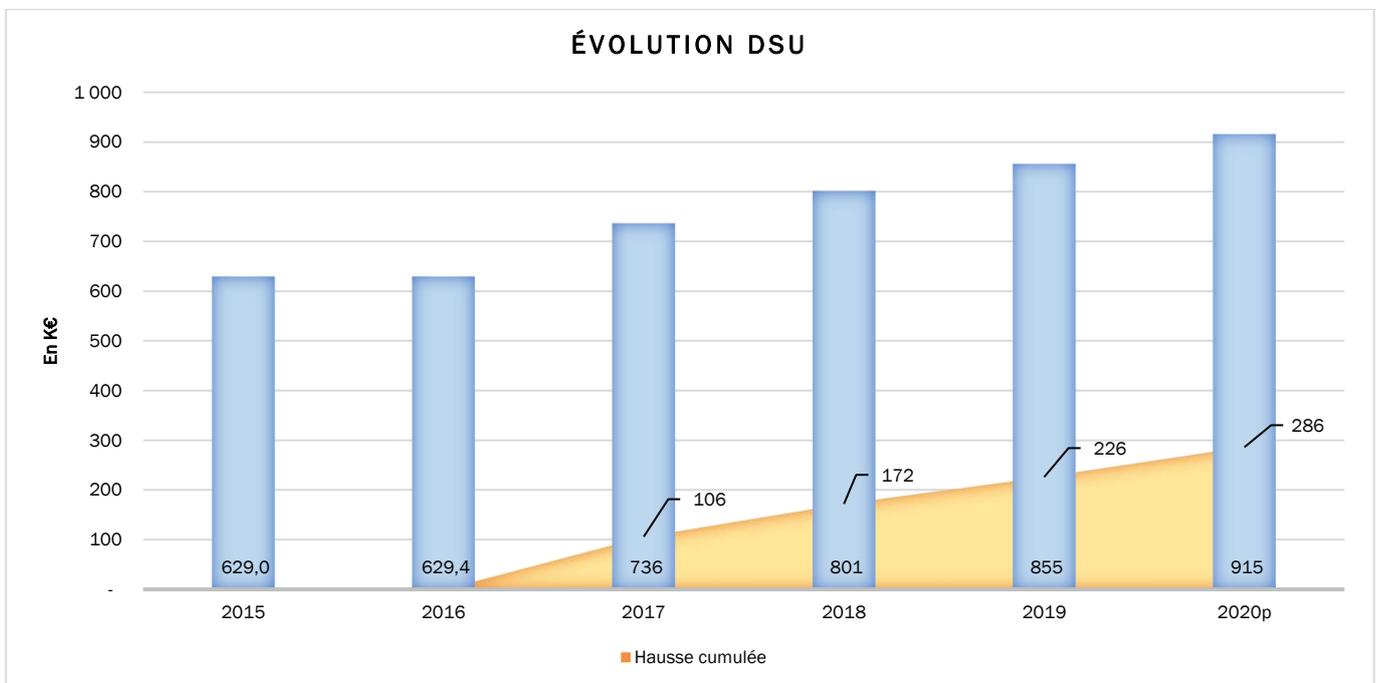
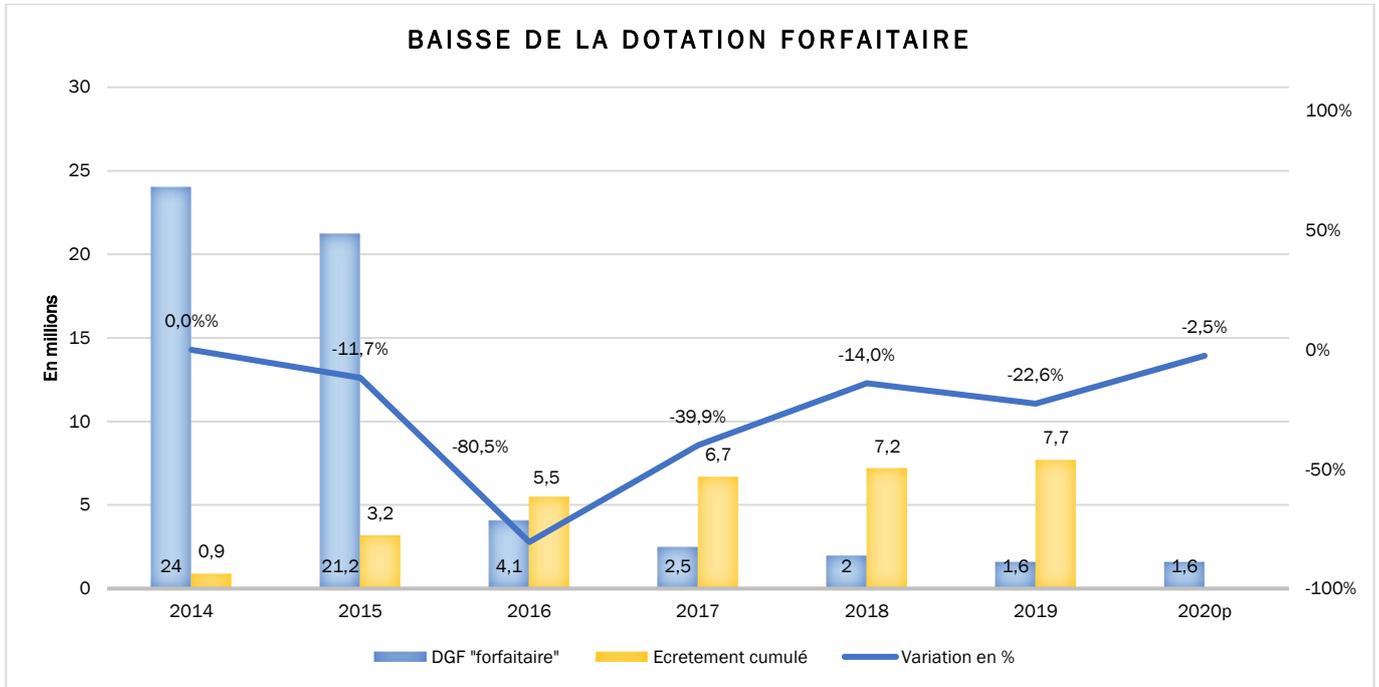
La majeure partie de ces recettes est liée à :

- A la part « forfaitaire » de la dotation globale de fonctionnement (\approx 1,6 M€) et sa fraction « solidarité urbaine et cohésion sociale » (\approx 860 K€) ;
 - Aux participations des autres organismes (\approx 3,3 M€) que sont notamment le département 92 (\approx 519 K€) et la Caisse des Allocations familiales (\approx 2,2 M€) ;
 - Les compensations d'exonération de fiscalité (\approx 1,8 M€), et notamment de TH (\approx 1,7 M€), décidées par l'Etat ;
 - La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (2010) abonde toujours pour \approx 3,3 M€ le budget communal.
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



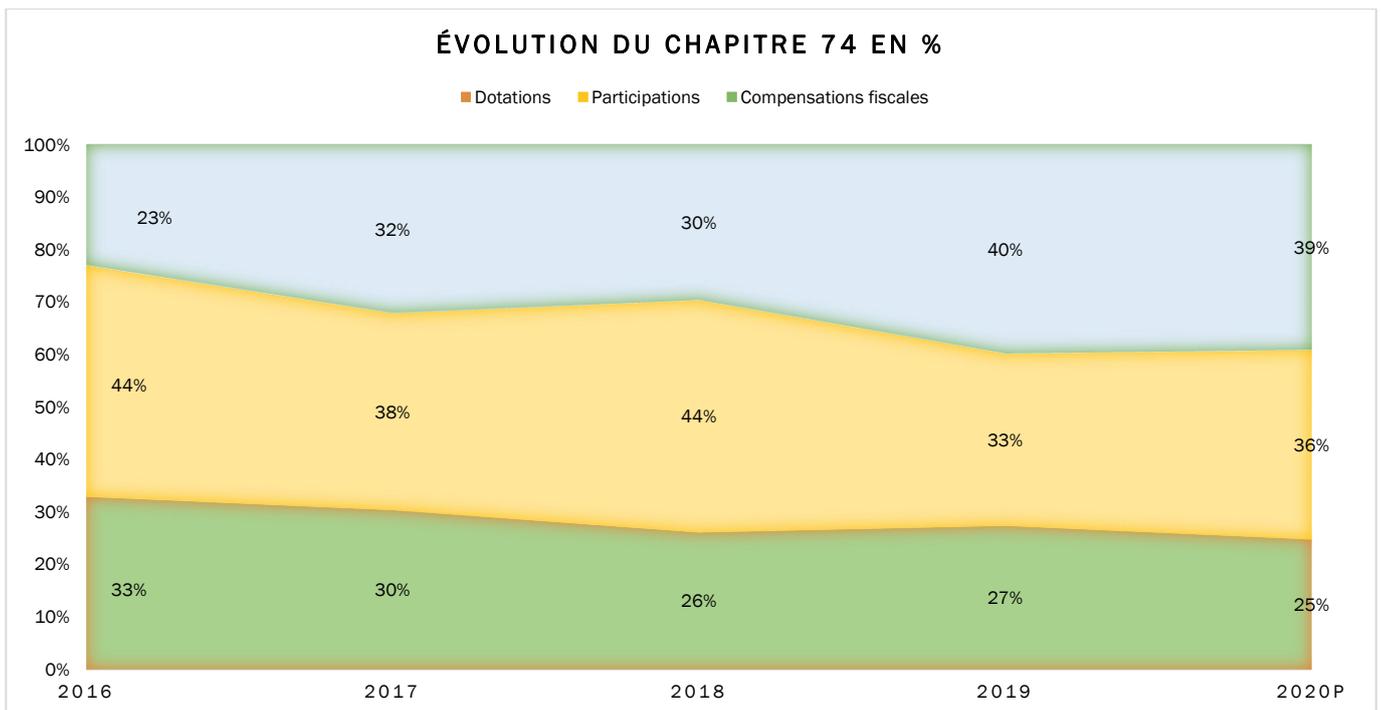
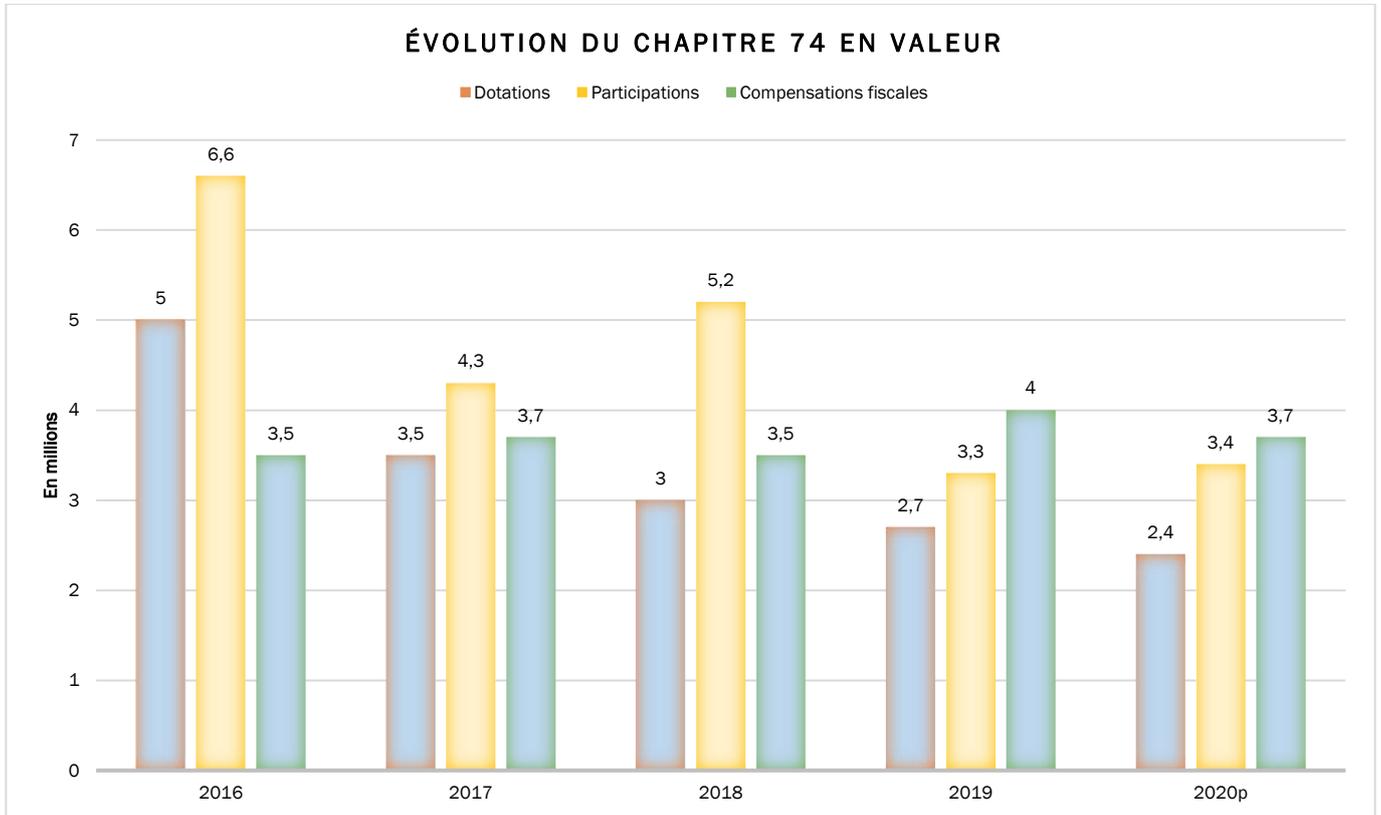
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

- Les différents éléments ci-dessus permettent de constater que :
 - La part du chapitre 74 est de plus en plus réduite, et n'occupe plus que $\approx 7\%$ des recettes réelles de fonctionnement, contre $\approx 11\%$ en 2016 ;
 - La part des compensations fiscales est en forte augmentation (+ 16% sur la période) alors même qu'elles ne progressent en valeur réelle que de 200 K€. A l'inverse les dotations diminuent en valeur de seulement $\approx 8\%$, tandis que le produit a été divisé par deux ;
 - La dotation forfaitaire poursuit sa baisse. L'écrêtement, qui s'applique aux collectivités dont le potentiel fiscal moyen par habitant est égal ou supérieur à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes représente 478 429 euros en 2019. Au total, depuis 2015, la contribution de la ville au redressement des finances publiques s'est élevée à 7 657 327 euros ;
 - Cette baisse de la dotation forfaitaire n'est nullement compensée par la hausse modérée de la dotation de solidarité urbaine, qui progresse sur la période considérée de ≈ 285 K€, et de ≈ 60 K€ sur 2019.

e) Des autres produits de gestion courante accrus. Chapitre 75 = 1,4 M€ ; + 38,9 %

- Les autres produits de gestion courante comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine corporel ou incorporel de la collectivité, les excédents et déficits des budgets annexes à caractère administratif et les reversements de résultat bénéficiaire de certaines régies à caractère industriel et commercial. Pour l'année 2019, ils s'élèvent exactement à 1 335 360,89 euros, et 96 059, 23 euros de produits rattachés, soit une réalisation de 1 431 420 euros, supérieure de 528 069 au total budgété (903 351,38 euros), et supérieure de 38,91 % par rapport à 2018 (+400 945, 03 euros).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 158,5 %, en hausse par rapport à 2018 (123, 41 %).

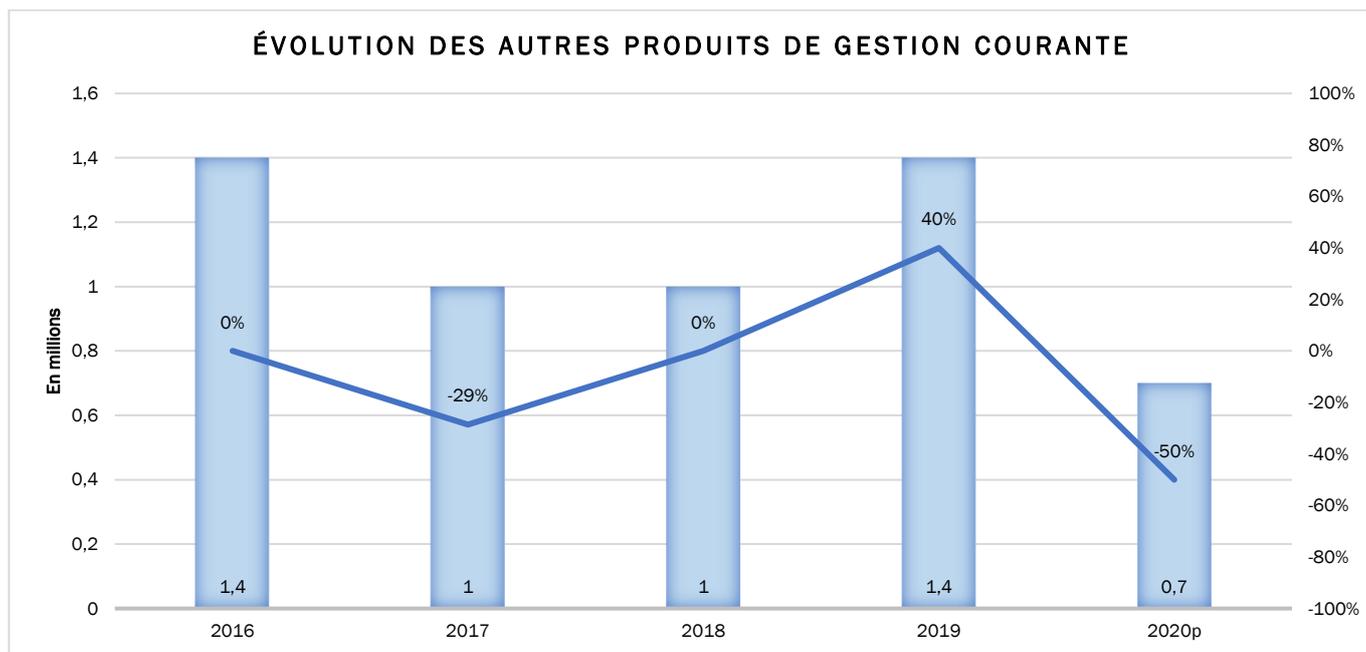
La majeure partie de ces recettes est liée :

- Aux revenus des immeubles en location par la collectivité (≈ 647 K€) ;
- Au paiement des charges par les locataires, notamment (≈ 553 K€) ;
- L'affectation du résultat 2018 du budget annexe stationnement (≈ 73 K€) et du budget annexe office du tourisme (≈ 157 K€).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- La baisse du chapitre entre 2016 et 2017 est essentiellement liée à la diminution des revenus des immeubles (≈ 1 M€ en 2016 contre ≈ 624 K€ en 2017) ;
- L'augmentation de l'exercice 2019 est notamment permise par une augmentation du rappel des charges, et l'affectation des résultats de deux budgets annexes, qui ne pourront être que ponctuels, d'où la prévision budgétaire prudente au BP 2020.

1.2.2 Des autres recettes globalement stabilisées (20,4 M€ ; - 2,34 %)

Les autres recettes se composent des produits financiers (chapitre 76), des produits exceptionnels (chapitre 77) et des reprises sur provisions (chapitre 78).

A périmètre constant par rapport à 2018, elles diminuent de 488 613, 09 euros, soit - 2,34 %.

a) Des produits financiers stables. Chapitre 76 = 22,6 K€

- Les produits financiers correspondent aux produits liés à la gestion financière. Pour l'année 2019, ils s'élèvent à exactement 22 624, 01 euros, soit une réalisation inférieure de 375,99 euros au total budgété (23 000 euros) parfaitement stable par rapport à 2018 comme par rapport à 2017.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 98,37 %, comme en 2018.

L'intégralité de ces recettes est liée à la sortie des emprunts à risque, la Ville ayant bénéficié du fonds de soutien mis en place par l'Etat en 2016.

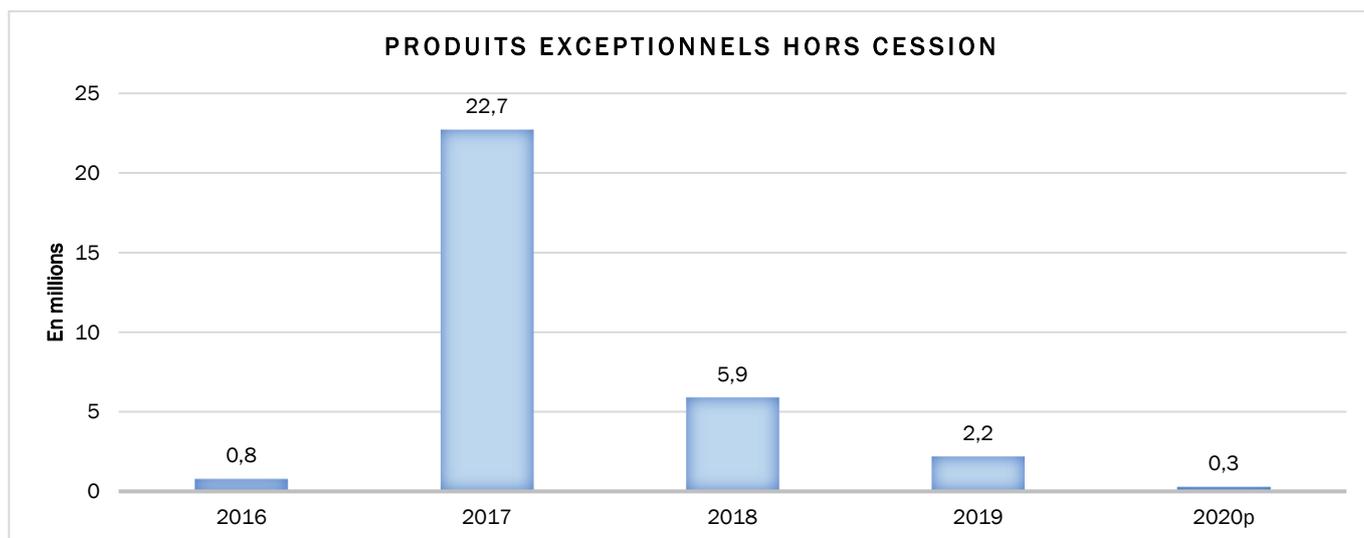
b) Des produits exceptionnels hors cession en forte baisse. Chapitre 77 = 2,2 M€ ; - 62%

- Les produits exceptionnels concernent les recettes non récurrentes relatives à des opérations de gestion, à des opérations relatives aux subventions, aux produits des cessions² ou aux opérations en capital. Pour l'année 2019, ils s'élèvent à exactement 2 211 523 euros, soit une réalisation supérieure de 428 891 euros au total budgété (1 782 632 euros) et en baisse de 62,39 % par rapport à 2018 (- 3 669 385 euros).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 124 %, en hausse par rapport à 2018 (108, 11 %).

La majeure partie de ces recettes est liée à :

- Des libéralités (≈193 K€) ;
- L'apurement des rattachements 2018 (≈ 1,5 M€) ;
- Des produits divers (≈ 523 K€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :

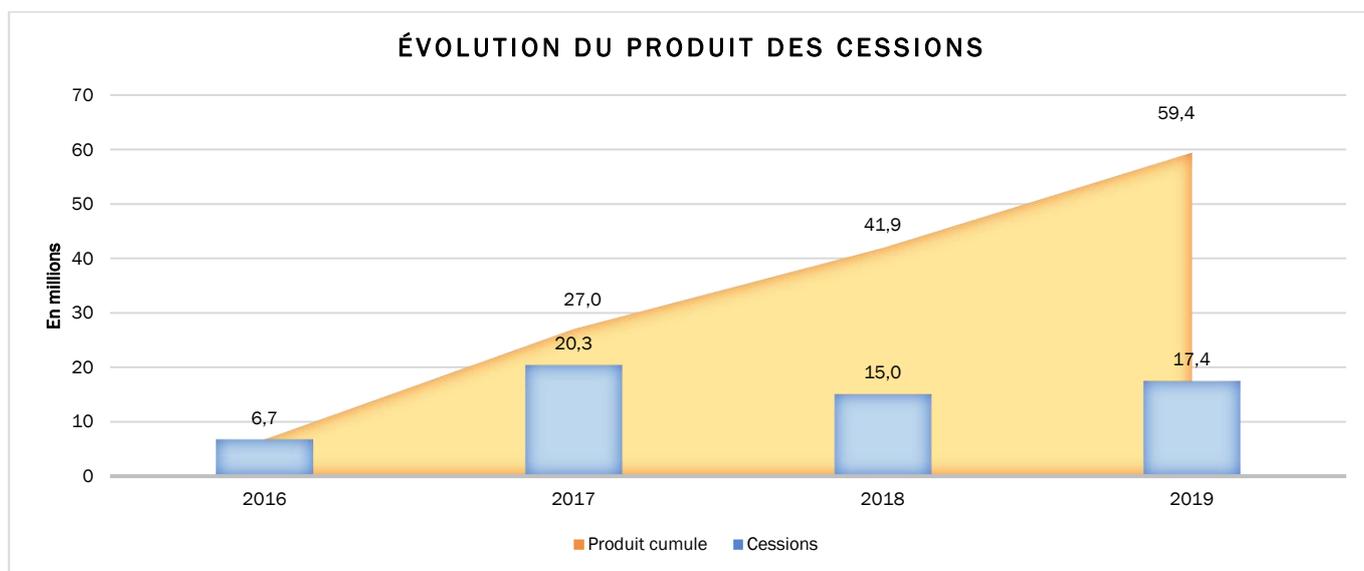


² Ceux-ci sont toutefois neutralisés dans l'analyse du chapitre 77 du présent rapport, et donnent lieu à une analyse ad hoc, dont l'explication est donnée en page suivante.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

- L'augmentation particulièrement forte du produit 2018 est liée à des excédents de clôture de la ZAC Trouillet Fouquet ($\approx 1,9$ M€), au solde FCCT 2017 reversé par l'EPT ($\approx 1,8$ M€), tandis que 2017, année exceptionnelle, était surtout caractérisée par des écritures en recettes correspondant à des dépenses exceptionnelles mentionnées au chapitre 67 (DSP réseau de chaleur, 5 M€), des excédents de clôture, des rattachements de charges dans le cadre des conventions de gestion ;
- Il est nécessaire de rappeler que les recettes des cessions n'intègrent pas les calculs liés à la prospective financière de la Ville (épargne brute et épargne nette), non plus que la construction budgétaire de la section de fonctionnement, en ceci qu'elles relèvent d'opérations comptables et budgétaires exceptionnelles (les crédits ouverts au titre des cessions sont ainsi prévus au chapitre d'investissement 024, qui ne donne pas lieu à réalisation).



c) Des reprises sur provision inédites depuis 2016. Chapitre 78 = 754 K€

- Les reprises sur provisions correspondent à la constatation de l'extinction d'une dette pour laquelle une provision avait été constituée. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à exactement 754 500 euros, soit une réalisation inférieure de 300 000 euros au total budgété (1 054 500 euros). Aucune reprise sur provisions n'avait été mise en place depuis 2016. C'est ainsi un progrès significatif de la sincérité budgétaire qui est illustré par ce chapitre. Le taux de réalisation s'établit ainsi à 71,55 %.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

2 Un déficit d'investissement de 1,2 M€ avant reports et restes à réaliser dû à :

Pour rappel et à titre liminaire, l'équilibre de la section d'investissement est construit comme suit :

	+ Recettes d'investissement
	- Dépenses d'investissement
=	_____
	Réalisation de l'exercice

	+ Reports de l'année précédente (si excédent)
	- Reports de l'année précédente (si déficit)
	- Restes à réaliser 2019 en dépenses
	+ Restes à réaliser 2019 en recettes
=	_____
	Résultat cumulé

Ce qui donne le résultat suivant :

	+ 54 723 617, 27
	- 55 945 914, 61
=	_____
	- 1 222 297, 34

	+ 14 420 968, 59 (Rep.)
	- 14 591 335, 35 (RAR D)
	+ 348 122, 50 (RAR R)
=	_____
	- 1 044 541, 60

L'exercice 2019 se caractérise par l'importance des dépenses réelles d'investissement qui, quoique largement inférieures à la prévision budgétaire (-37 650 685 euros, pour un total budgété de 88 041 164 euros), demeurent fort dynamiques par rapport à l'année précédente (+47, 14 %, soit +16,1 M€). Le taux de réalisation demeure ainsi relativement faible (57, 24 %). En incluant les restes à réaliser, les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 64 981 814 euros, soit un taux de consommation des crédits de 73,81 %.

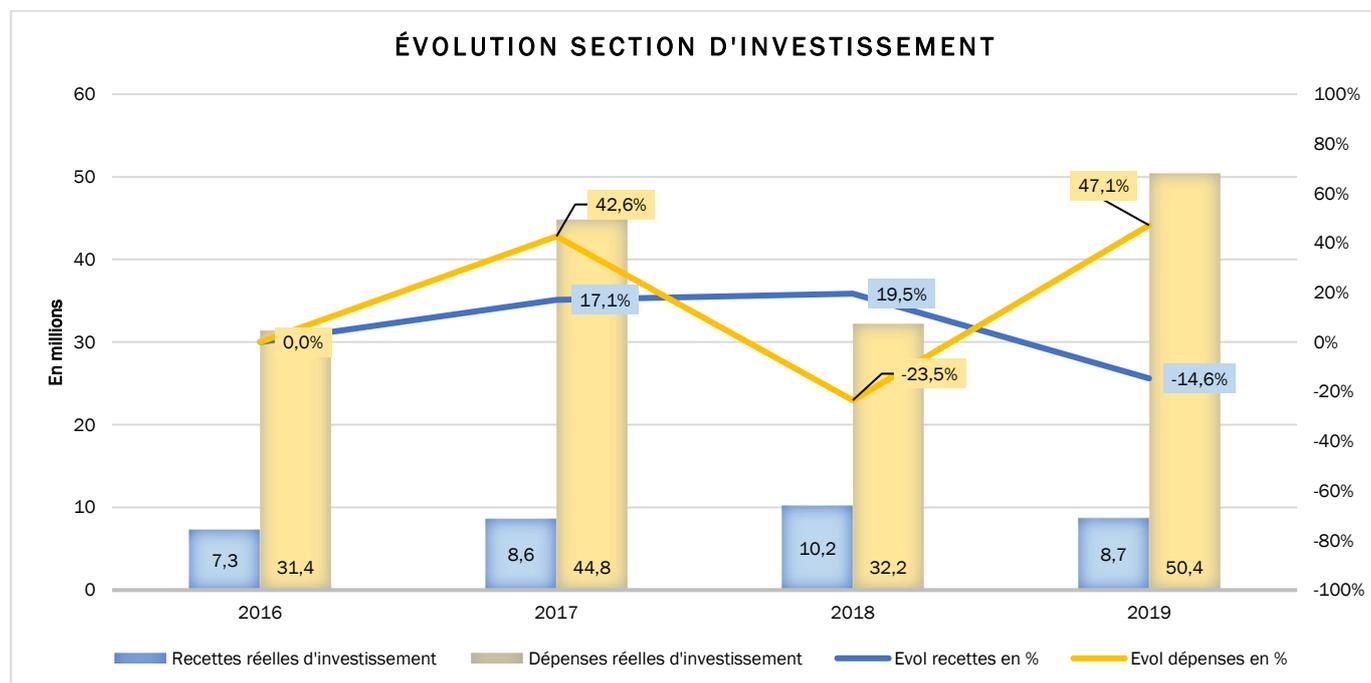
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Parallèlement, les recettes d'investissement s'élèvent, hors excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068 : 15 829 416, 87 euros), à 8 734 150 euros, pour un budgété de 12 317 590 euros, soit une réalisation inférieure de 3 583 440 euros, et un taux de 70,91 % (le taux restant constant avec intégration du compte 1068, celui-ci étant équivalent en prévision et en exécution).

Les graphiques présentés ci-dessous, qui illustrent l'évolution respective des recettes et des dépenses ainsi que des taux de réalisation, permettent de souligner la progression de la collectivité dans la fiabilisation de ses prévisions de recettes d'investissement, qui conditionnent par ailleurs son plan pluriannuel d'investissement, ce lors même que les recettes d'équipement connaissent une volatilité importante. Les dépenses d'investissement, elles, irrégulières selon les années, connaissent effectivement une dégradation du taux de réalisation naturellement liée à l'accroissement du nombre de chantiers mis en œuvre et les difficultés de pilotage qui en résultent.

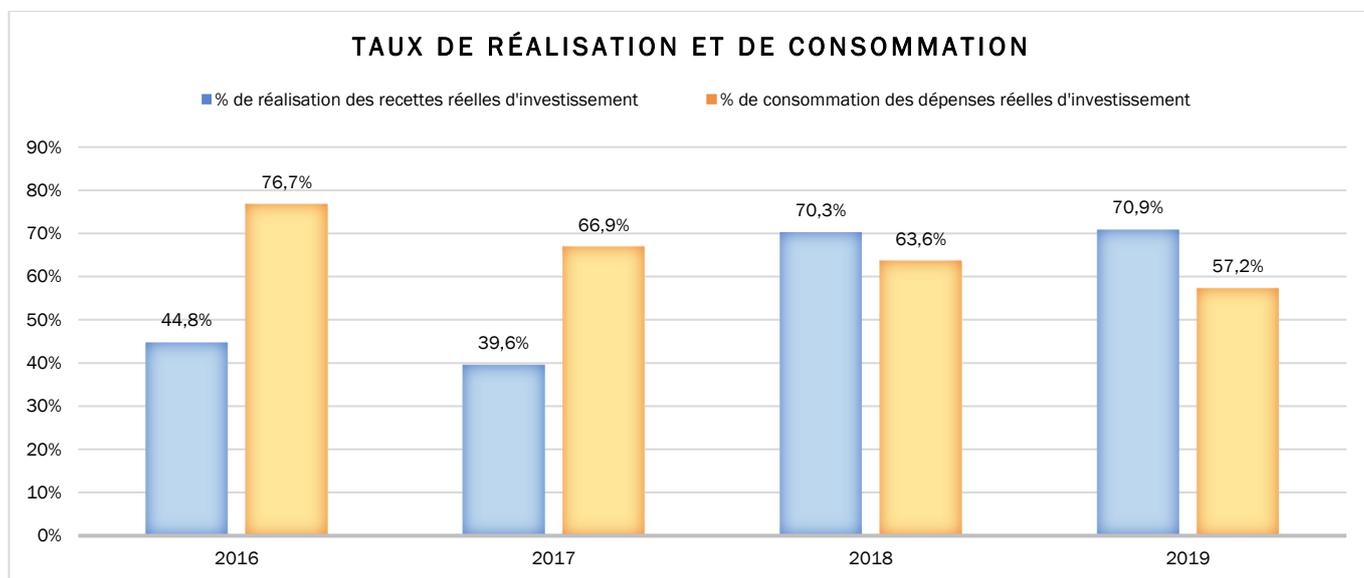
A rythme constant, hors évènement exceptionnel, les dépenses d'investissement sont irrégulières (moyenne à 40 M€) tandis que les recettes se situent aux alentours d'un point médian de 8,7 M€.



Il convient de préciser que le versement au premier trimestre 2019 des participations aux équipements publics (ZAC) explique largement la variation globale des dépenses entre 2018 et 2019. Si ces participations avaient été imputées en 2018, le rythme d'investissement serait sur un plateau haut de 40 M€ par an depuis le mi-mandat.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



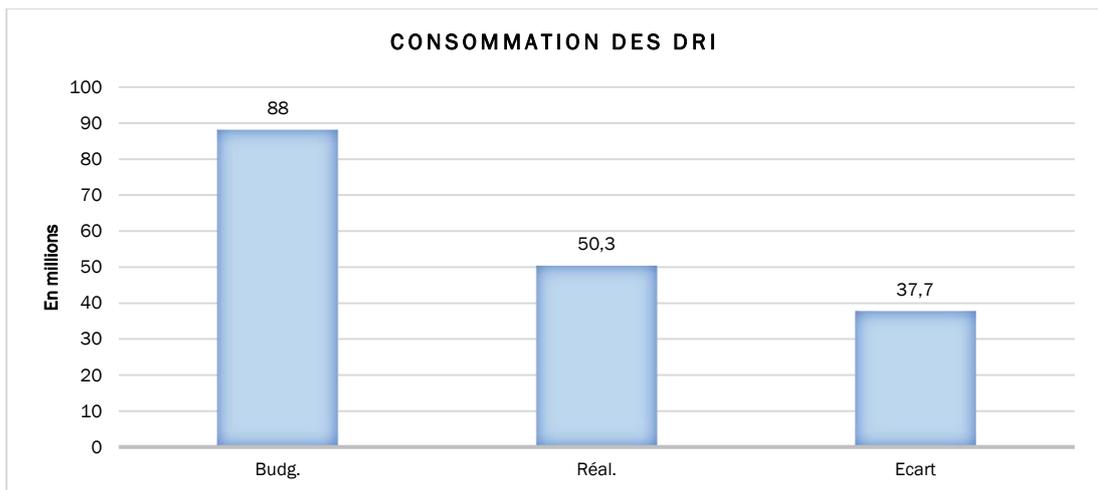
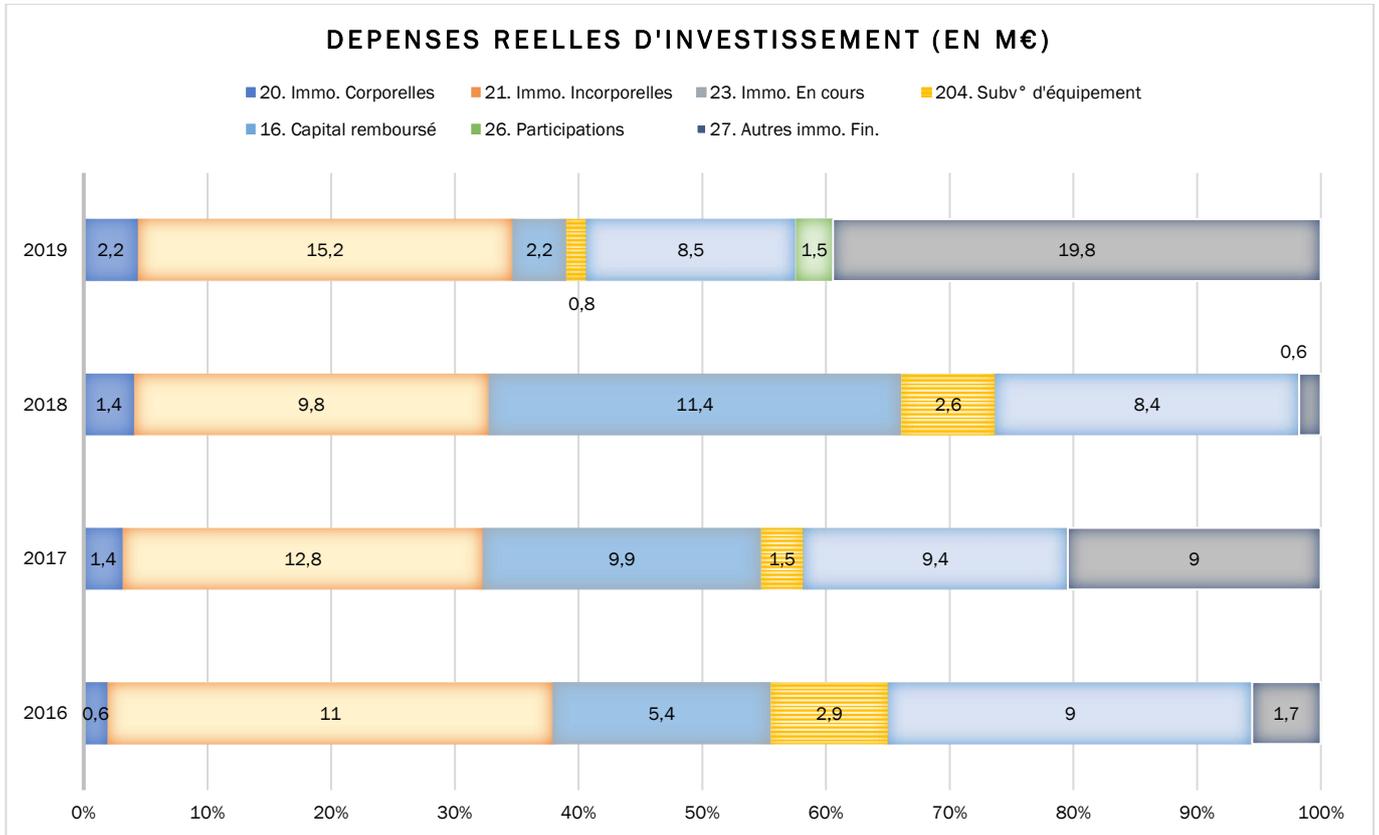
2.1 La poursuite d'un rythme élevé de dépenses réelles d'investissement (50 M€ ; + 47%) pour un taux de consommation des crédits de 57,24 %

Les graphiques ci-dessous permettent, en comparant l'évolution de l'ensemble des différents chapitres depuis 2016, de dessiner les grands axes de cet exercice 2019 :

- Des frais d'immobilisations incorporelles en hausse (+ 57,24 %) ;
- Des frais d'immobilisations corporelles en hausse (+ 55,74 %) ;
- La diminution des frais pour les immobilisations en cours (- 80,35 %) ;
- Une nette diminution des subventions d'équipement (- 69,81 %) ;
- Des charges nouvelles en dotation, en subvention d'investissement et pour les participations et les créances rattachées ;
- Des remboursements en capital de la dette en légère augmentation (+ 1,25 %) ;
- Une exceptionnelle hausse des autres immobilisations financières correspondant à des versements aux équipements dans le cadre des ZAC (+ 3178, 78%), en lien avec les reports 2018 sur 2019 d'une partie de ces versements.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

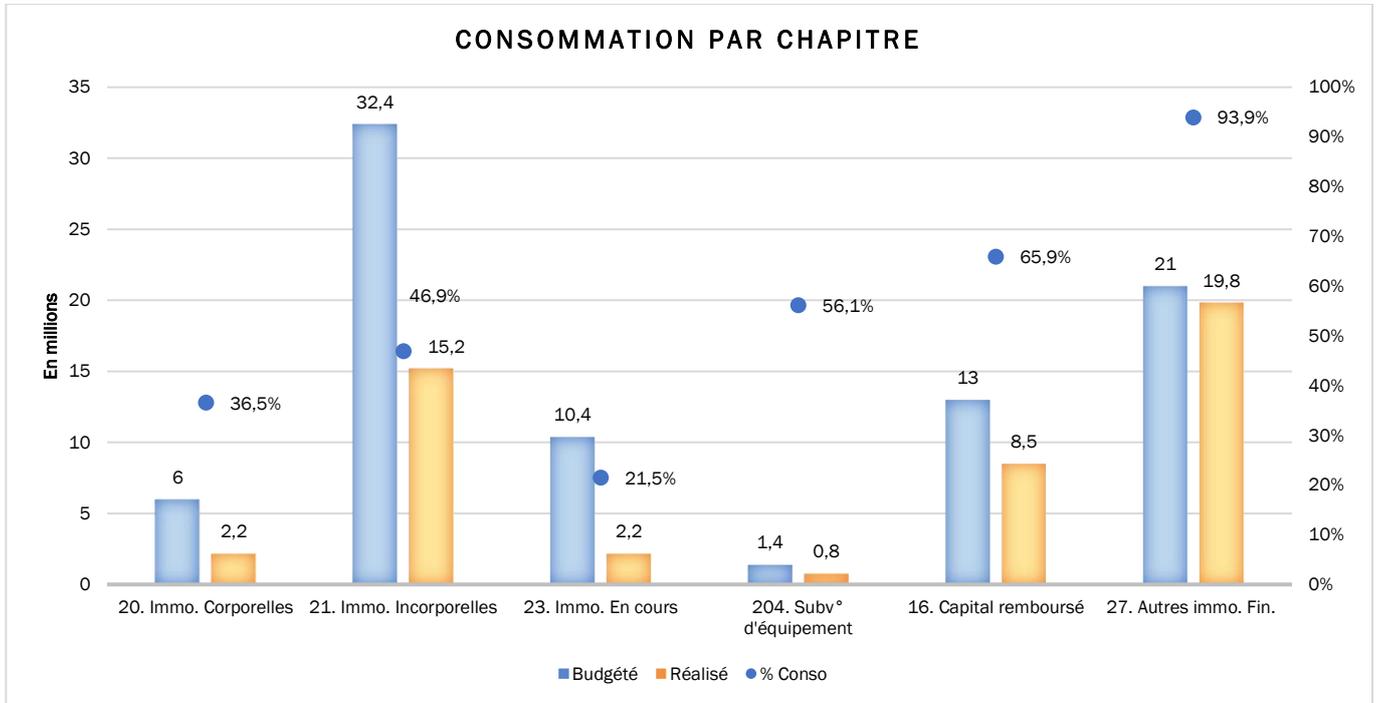
Note explicative de synthèse n° 2020/



Ci-dessous l'on peut voir le taux de consommation par chapitre. Le taux global de 57,24 % (73,81 % avec RAR) est inférieur à celui de 2018 (63,6%). Ce sont ainsi 37 650 685 euros qui ont été consommés en moins par rapport à la prévision budgétaire.

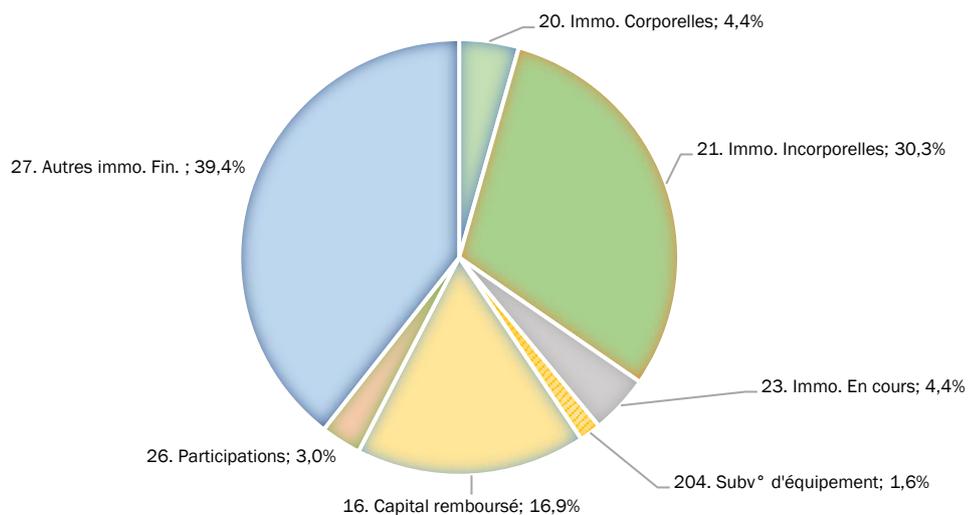
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



La majeure partie des dépenses d'investissement est liée aux autres immobilisations financières (39,4 %), soit la participation aux équipements publics des ZAC.

RÉPARTITION DES DRI



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Ci-dessous, le résumé de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement

Chapitre	CA 2019	Budgété 2019	Ecart	Taux de conso.	Taux de conso avec RAR.
20	2 202 722,21	6 028 252,56	- 3 825 530,35	36,54%	55,21%
204	792 084,41	1 411 038,00	- 618 953,59	56,13%	78,93%
21	15 196 044,06	32 392 855,05	- 17 196 810,99	46,91%	77,65%
23	2 233 376,87	10 397 254,77	- 8 163 877,90	21,48%	48,80%
10	40 986,50	40 986,50		0,00%	0,00%
13	16 649,04	1 761 649,04	- 1 745 000,00	0,00%	0,00%
16	8 544 147,62	12 960 000,00	- 4 415 852,38	65,93%	65,93%
26	1 536 570,00	1 536 570,00		100,00%	100,00%
27	19 754 685,99	21 033 029,28	- 1 278 343,29	93,92%	93,92%
45	73 212,20	479 528,80	- 406 316,60	15,27%	15,27%
Total	50 390 478,90	88 041 164,00	- 37 650 685,10	57,24%	73,81%

2.1.1 Des dépenses d'équipement toujours importantes mais en baisse (20,4 M€ ; - 18,8 %)

Les dépenses d'équipement correspondent aux immobilisations incorporelles (chapitre 20 hors 204), les subventions d'équipement versées par la collectivité (compte 204), les immobilisations corporelles (chapitre 21), ainsi que les immobilisations en cours (chapitre 23).

a) Des frais d'immobilisations incorporelles en hausse. Chapitre 20 = 2,2 M€ ; + 57,24 %

- Les frais d'immobilisations incorporelles correspondent aux dépenses engagées pour l'augmentation ou l'amélioration de l'actif incorporel de la Ville. Pour l'année 2019, ils s'élèvent à exactement 2 233 376, 87 euros, soit une consommation inférieure de 3 825 539 euros au total budgété (6 028 252, 56 euros), et en hausse de 57,24 % par rapport à 2018 (+ 801 831,30 euros).

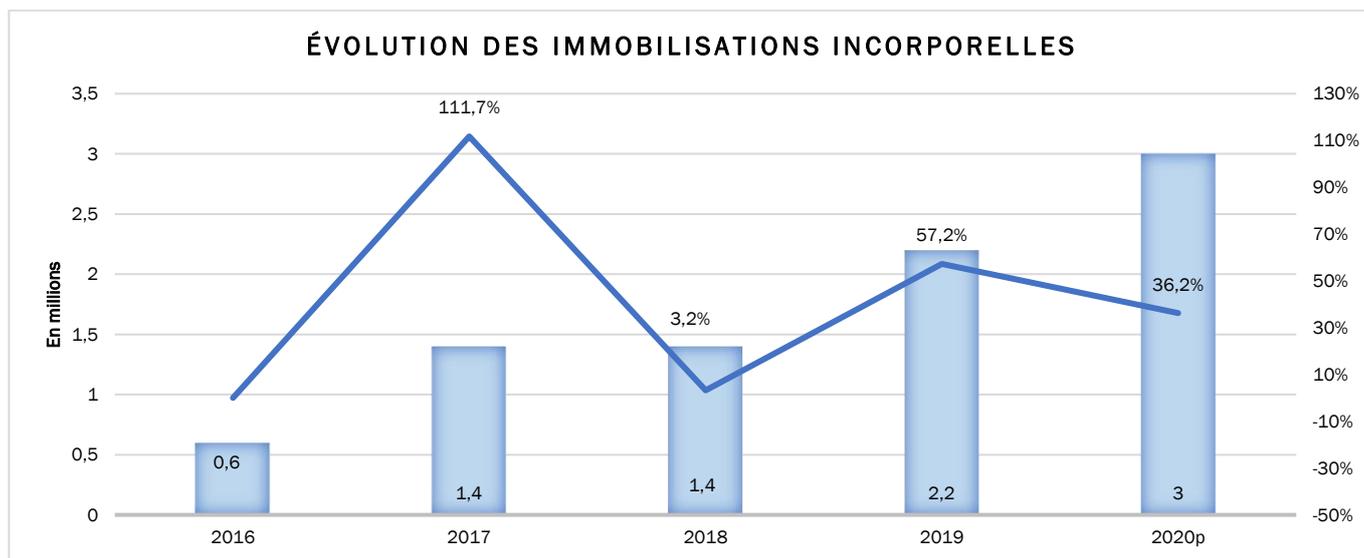
Le taux de consommation s'établit ainsi à 36,54 %, en hausse par rapport à 2018 (29,59 %). En incluant les restes à réaliser, qui s'élèvent à 1 125 683,54 euros il est de 55,21 % (pour un total réalisé de 3 328 405,75 euros).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

La majeure partie de ces dépenses est liée à :

- L'acquisition de fonds de commerce et honoraires (≈ 1 M€) ³;
 - Des frais de concession pour logiciels et licences (≈ 172 K€ et ≈ 302 K€ de RAR) ;
 - Des frais d'études (≈ 778 K€ et ≈ 798 K€ de RAR) ;
 - Des frais de recherche et développement pour la modélisation des documents d'urbanisme (≈ 215 K€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- Il est renvoyé, pour le détail de ces dépenses au niveau pluriannuel, à la troisième partie sur le point consacré au plan d'investissement 2015-2020.

b) Des frais d'immobilisations corporelles en hausse. Chapitre 21 = 15,1 M€ ; + 55,7 %

- Les frais d'immobilisations corporelles correspondent aux dépenses engagées pour l'augmentation ou l'amélioration de l'actif corporel de la Ville. Pour l'année 2019, ils s'élèvent à exactement 15 196 044,06 euros, soit une consommation inférieure de 17 196 811 euros au total budgété (32 392 855,05 euros) et en hausse de 55,74 % par rapport à 2018 (+ 5 438 435,27 euros).

³ 60, 65, 66 et 68 rue Neuilly, 12 rue Martre, 18 rue de Paris / 2 rue du Dr Roux

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 46,91 %, en hausse par rapport à 2018 (37,93 %). En incluant les restes à réaliser, qui s'élèvent à 9 955 770,16 euros, il est de 55,21 % (pour un total réalisé de 25 151 814,22 euros).

La majeure partie de ces dépenses est liée à :

- Des travaux réalisés sur les bâtiments publics (\simeq 3,8 M€ et \simeq 3,7 M€ de RAR) ;
 - Des travaux réalisés sur les installations de voirie (\simeq 2,5 M€ et \simeq 855 K€ de RAR) ⁴ ;
 - Des travaux sur les réseaux d'électrification (\simeq 656 K€ et \simeq 1,7 M€ de RAR) ⁵ ;
 - Des achats de matériel de bureau et informatique (\simeq 595 K€ et \simeq 573 K€ de RAR) ⁶ ;
 - Des achats de mobilier divers (\simeq 407 K€ et \simeq 337 K€ de RAR).
 - Parmi les autres immobilisations corporelles (\simeq 1 030 K€ et \simeq 526 K€ de RAR), peuvent être citées :
 - L'acquisition des caméras de vidéoprotection (225 K€ réalisés) ;
 - 112 K€ d'équipements dans les écoles (électroménager notamment)
 - 124 K€ d'accessoires dans les équipements sportifs (filets, trampoline, autolaveuses...)
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :

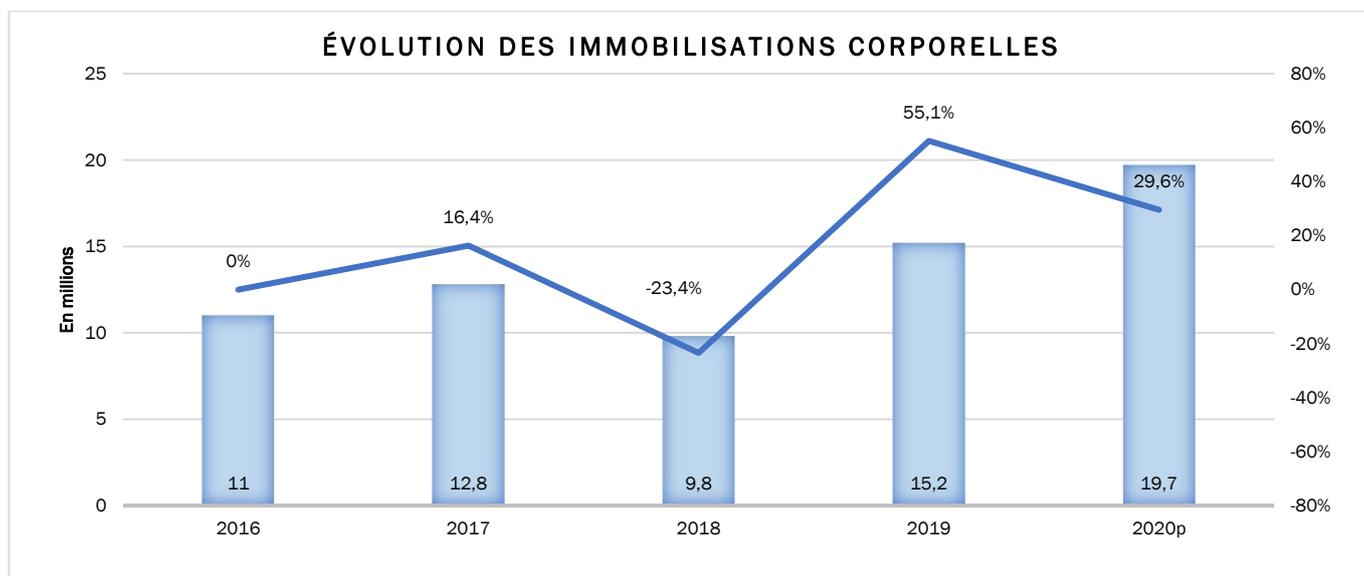
⁴ Place du 24 avril 1915, place des Nations Unies, réhabilitation de la rue Ferdinand Buisson, création du parc canin, agrandissement des trottoirs des rues Morice et Roguet, etc.

⁵ Contrat de performance énergétique relatif à l'éclairage public, raccordements et dévoiement de réseaux

⁶ Dont équipements des salles serveur

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



- Il est renvoyé, pour le détail de ces dépenses au niveau pluriannuel, à la troisième partie sur le point consacré au plan d'investissement 2015-2020.

c) La diminution des frais pour immobilisations en cours. Chapitre 23 = 2,2 M€ ; - 12,85 %

- Les frais d'immobilisations en cours correspondent aux dépenses engagées sur des actifs non encore achevés. Pour l'année 2019, ils s'élèvent à exactement 2 233 376, 87 euros, soit une consommation inférieure de 8 163 878 euros au total budgété (10 397 254, 77 euros), et en baisse de 80,35 % par rapport à 2018 (-9 135 016,21 euros).

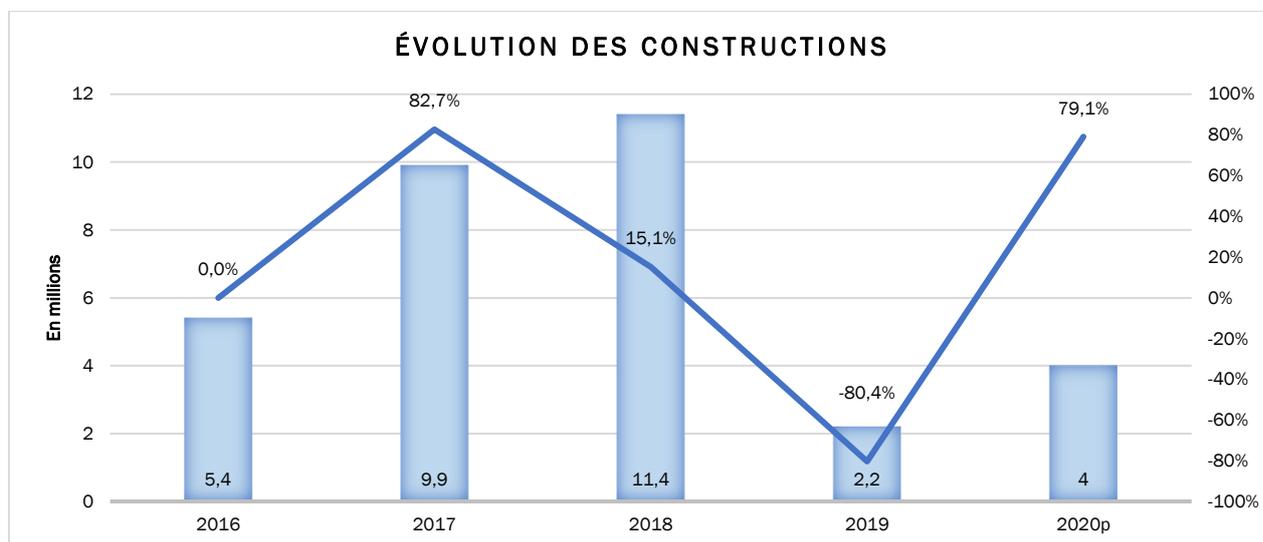
Le taux de consommation s'établit ainsi à 21,48 %, en forte baisse par rapport à 2018 (85,11 %). En incluant les restes à réaliser, qui s'élèvent à 2 840 176,15 euros, il est de 48,8 % (pour un total réalisé de 5 073 553,02 euros).

La majeure partie de ces dépenses est liée à :

- La rémunération des maitres d'œuvres, dans la ligne comptable « Constructions » (≈ 1,9 M€ et ≈ 2,8 M€ de RAR), seules ces dépenses étant engagées en l'attente de commencement des travaux ;
 - L'agencement et l'aménagement des terrains (≈ 346 K€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



- Il est renvoyé, pour le détail de ces dépenses au niveau pluriannuel, à la troisième partie sur le point consacré au plan d'investissement 2015-2020.

d) Une nette diminution des subventions d'équipement. Chapitre 204 = 792 K€ ; - 69,81%

- Les subventions d'équipement correspondent à des subventions versées par la Ville et qui sont amortissables en raison de l'objet qu'elles contribuent à financer. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à exactement 792 084,41 euros, soit une consommation inférieure de 618 954 euros au total budgété (1 411 038 euros), et en baisse de 69,81% par rapport à 2018 (- 1 831 607,44 euros), en lien avec le transfert du portage de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) par l'EPT.

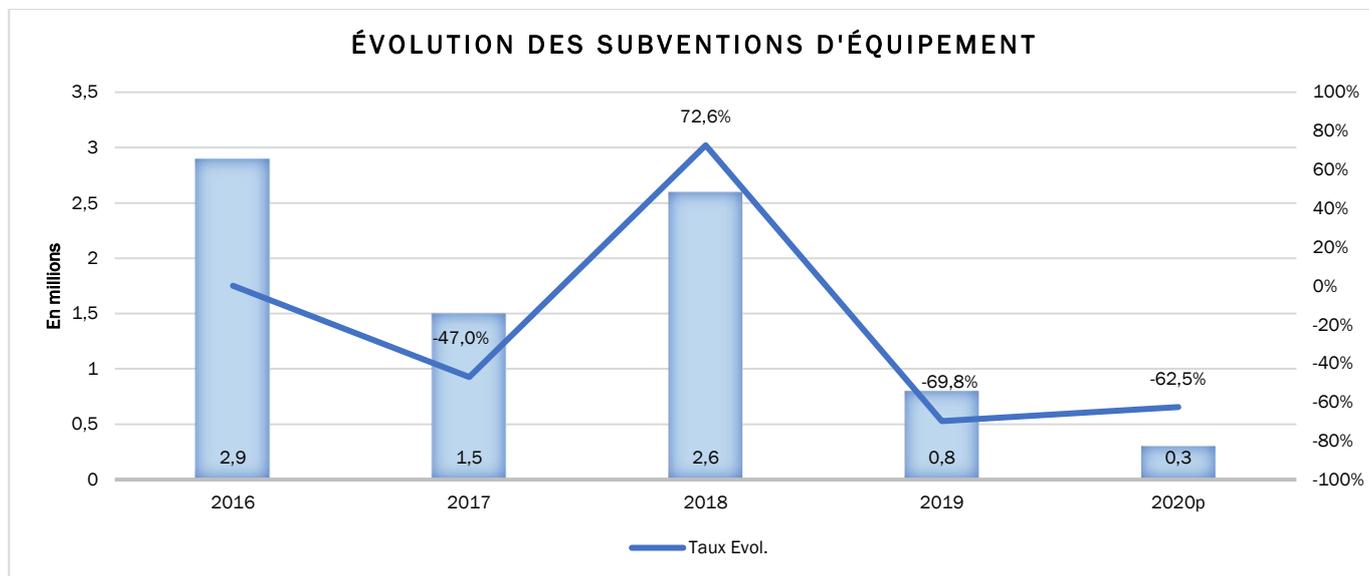
Le taux de consommation s'établit ainsi à 56,13%, en baisse par rapport à 2018 (68,75 %). En incluant les restes à réaliser, qui s'élèvent 321 583 euros, il est de 78,93 % (pour un total réalisé de 1 113 667,41 euros).

La majeure partie de ces dépenses est liée à :

- Des subventions pour surcharges foncières (\approx 636 K€ et \approx 321 K€ de RAR) qui correspondent à la participation de la Ville pour le logement social ;
 - De la participation aux dépenses d'investissement de la brigade des sapeurs-pompier de Paris (\approx 156 K€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



- Il est renvoyé, pour le détail de ces évolutions, à la troisième partie sur le point consacré au plan d'investissement 2015-2020.

2.1.2 Des dépenses financières en nette hausse (29,9 M€ ; + 229 %)

Les dépenses financières correspondent aux dotations payées (chapitre 10), aux subventions d'investissement (chapitre 13), aux remboursements du capital des emprunts (chapitre 16), aux créances et participations rattachées (chapitre 26), et enfin aux autres immobilisations financières (chapitre 27).

La hausse est majoritairement due à la progression du chapitre 27.

a) Des charges nouvelles en dotations. Chapitre 10 = 46 K€

- Les dépenses portées à ce chapitre correspondent en totalité à des remboursements de taxe d'aménagement.

b) De nouvelles subventions d'investissement non amortissables. Chapitre 13 = 16,6 K€

- Les subventions d'investissement non amortissables correspondent à des subventions d'investissement qui ne contribuent pas à l'amélioration de l'actif de la collectivité. Pour l'année 2019, elles s'élèvent exactement à 16 649,04 euros, soit une consommation

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

inférieure de 1 745 000 euros au total budgété (- 1 761 649 euros), pour une dépense inédite.

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 0,97%.

Cette dépense correspond à une subvention versée au budget annexe Halles et Marchés.

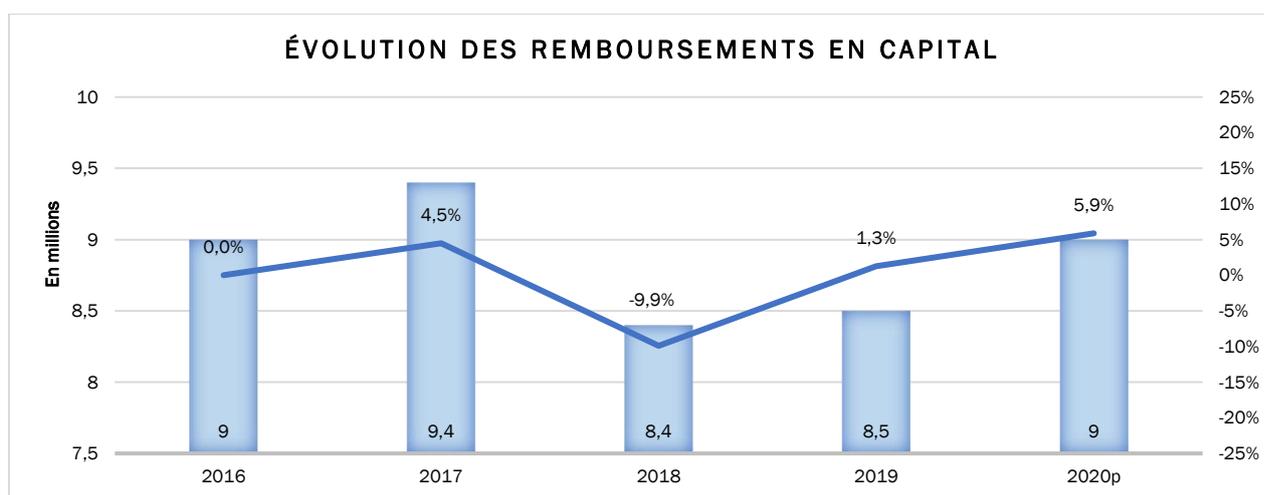
c) Des remboursements en capital en légère augmentation. Chapitre 16 = 8,5 M€ ; +1,25 %

- Les remboursements en capital sont relatifs au désendettement de la collectivité. Pour l'année 2019, ils s'élèvent à exactement 8 544 147,62 euros, soit une consommation inférieure de 4 415 852 euros au total budgété (12 960 000 euros) et en hausse de 1,25 % par rapport à 2018 (+ 105 576,87 euros).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 65,93%, en baisse par rapport à 2018 (84,99 %).

L'intégralité du chapitre est consacrée à des remboursements en capital.

- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- Le taux de consommation exceptionnellement bas de cette section provient notamment de la décision, apparue en cours d'année 2019, de ne pas recourir à des emprunts de refinancement, compte tenu des conditions proposées sur le marché bancaire.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

d) Participations et créances rattachées. Chapitre 26 = 1,5 M€

- Les participations correspondent aux droits acquis dans le capital d'établissements publics, semi-publics ou privés (S.E.M.) matérialisés ou non par des titres. Pour l'année 2019, elles s'élèvent exactement à 1 536 070 euros, conforme au budgeté, et constitue une nouvelle dépense.

L'intégralité du chapitre est consacrée à l'augmentation de capital de CITALLIOS, permettant à la Ville de maintenir ses parts dans l'actionnariat de la SEM.

e) Une exceptionnelle hausse des autres immobilisations financières correspondant au versement des participations à la réalisation d'équipements publics. Chapitre 27 = 19, 75 M€ ; + 3 178 %

- Les « autres immobilisations financières » comprennent les titres, autres que les titres de participation, que la collectivité acquiert dans le cadre des placements budgétaires ou qu'elle a reçus en donation, et éventuellement les créances assimilables à des prêts (dépôts et cautionnements notamment). Pour l'année 2019, elles s'élèvent à exactement 19 754 685,99 euros, soit une réalisation inférieure de 1 278 343 euros au total budgeté (21 033 029 euros) en hausse de 3 178,78% par rapport à 2018 (+ 19 152 184,91euros).

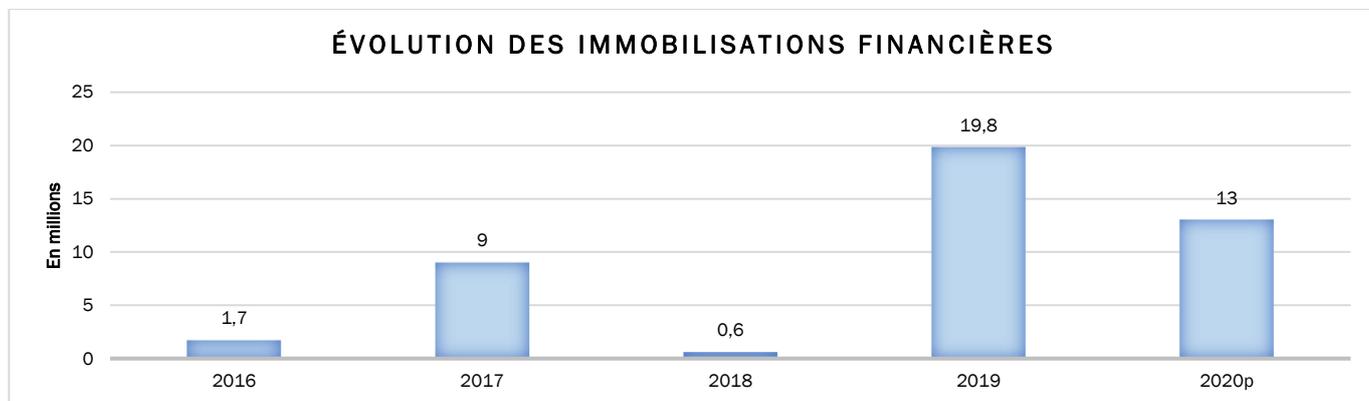
Le taux de réalisation s'établit ainsi à 93,92%, en hausse par rapport à 2018 (6,72 %).

La majeure partie de ces dépenses est liée à :

- La participation de la ville à la CARU (≈1,6 M€) ;
 - La participation de la ville à la ZAC quartier Bac d'Asnières pour 2019 (≈6,5 M€), ainsi que celle relative à l'année 2018 (≈6,5 M€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



- Il est renvoyé, pour le détail de ces évolutions, à la troisième partie sur le point consacré au plan d'investissement 2015-2020.

2.1.3 Des opérations pour le compte de tiers multipliées par 4 (Chapitre 45 : 73 K ; + 495.6 %)

- Les opérations pour compte de tiers regroupent les opérations réalisées par la collectivité pour le compte de personnes morales ou physiques, notamment dans le cadre des procédures de périls ou d'insalubrité permettant de mettre en œuvre les mesures conservatoires, des travaux définitifs ou des démolitions. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à exactement 73 212,20 euros, soit une réalisation inférieure de 406 317 euros au total budgété (479 529 euros) et en hausse de 495,60% par rapport à 2018 (+ 60 920,02 euros).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 15,27%, en hausse par rapport à 2018 (0,74%). En incluant les restes à réaliser, qui s'élèvent à 348 122, 50 euros, il est de 82,62 % (pour un total réalisé de 421 335 euros).

L'intégralité de ces dépenses est liée à des travaux réalisés au 111 Rue de Paris.

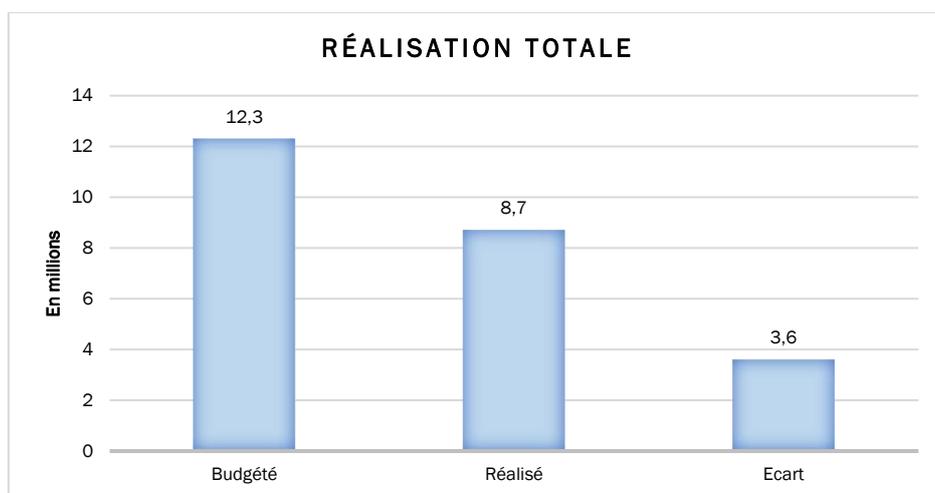
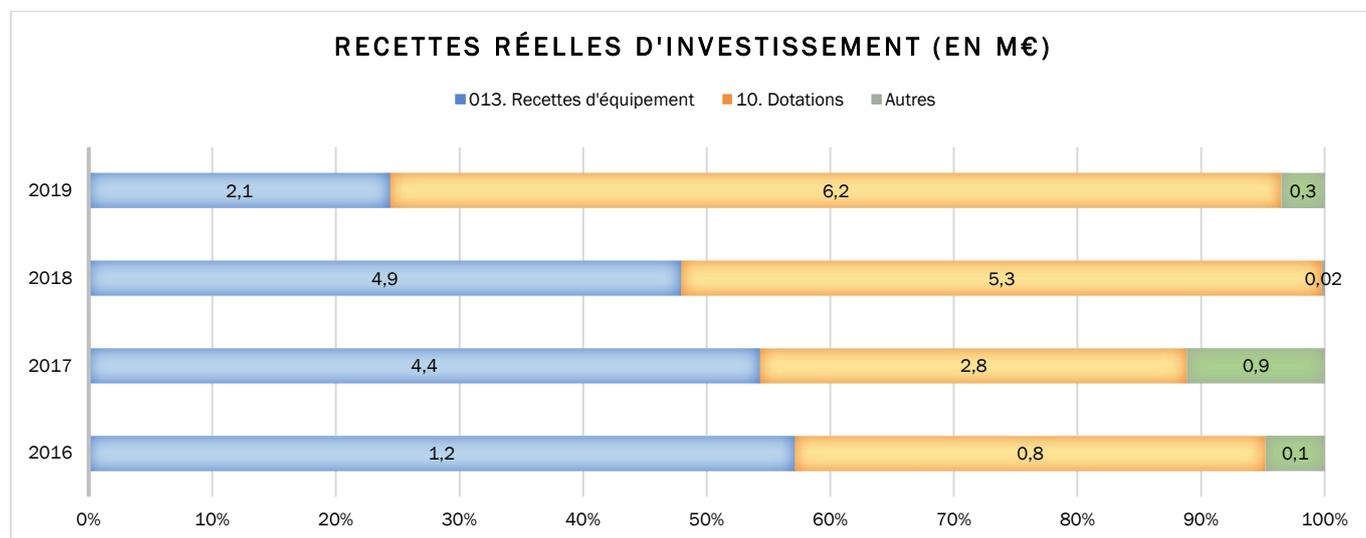
2.2 Des recettes réelles d'investissement moins importantes (8,7 M€ ; - 14,64%) pour une réalisation de 70,91 %

Le graphique ci-dessous permet, en comparant l'évolution de l'ensemble des différents chapitres depuis 2016, de dessiner les grands axes de cet exercice 2019 :

- Des recettes d'équipement (- 55,1 %) ;
- Des dotations (+ 17,64 %).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

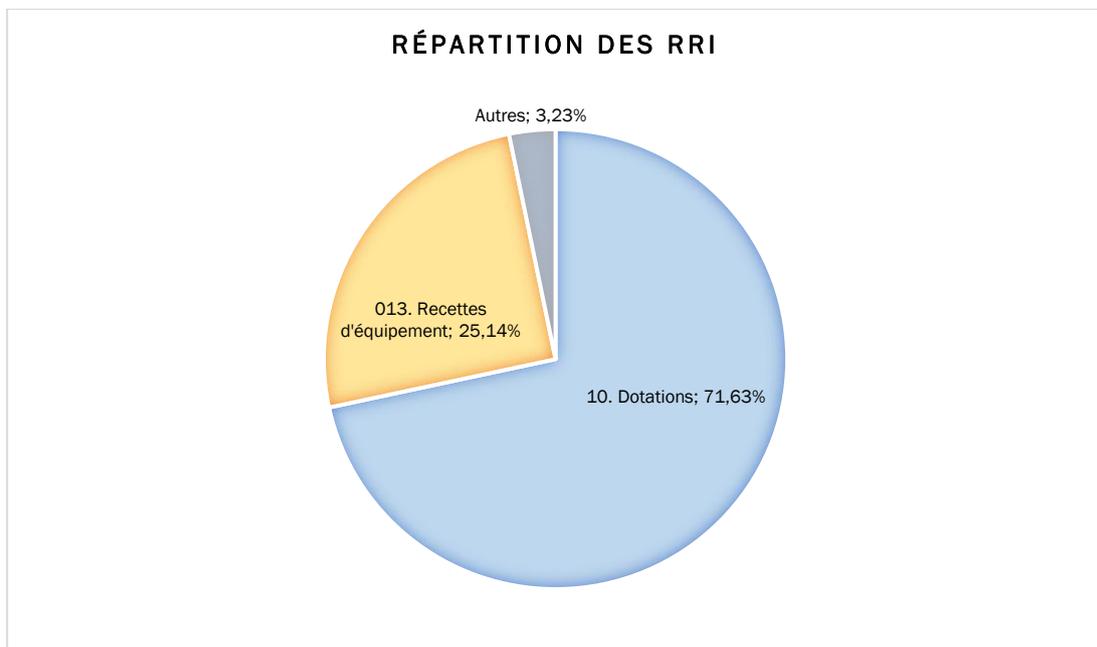
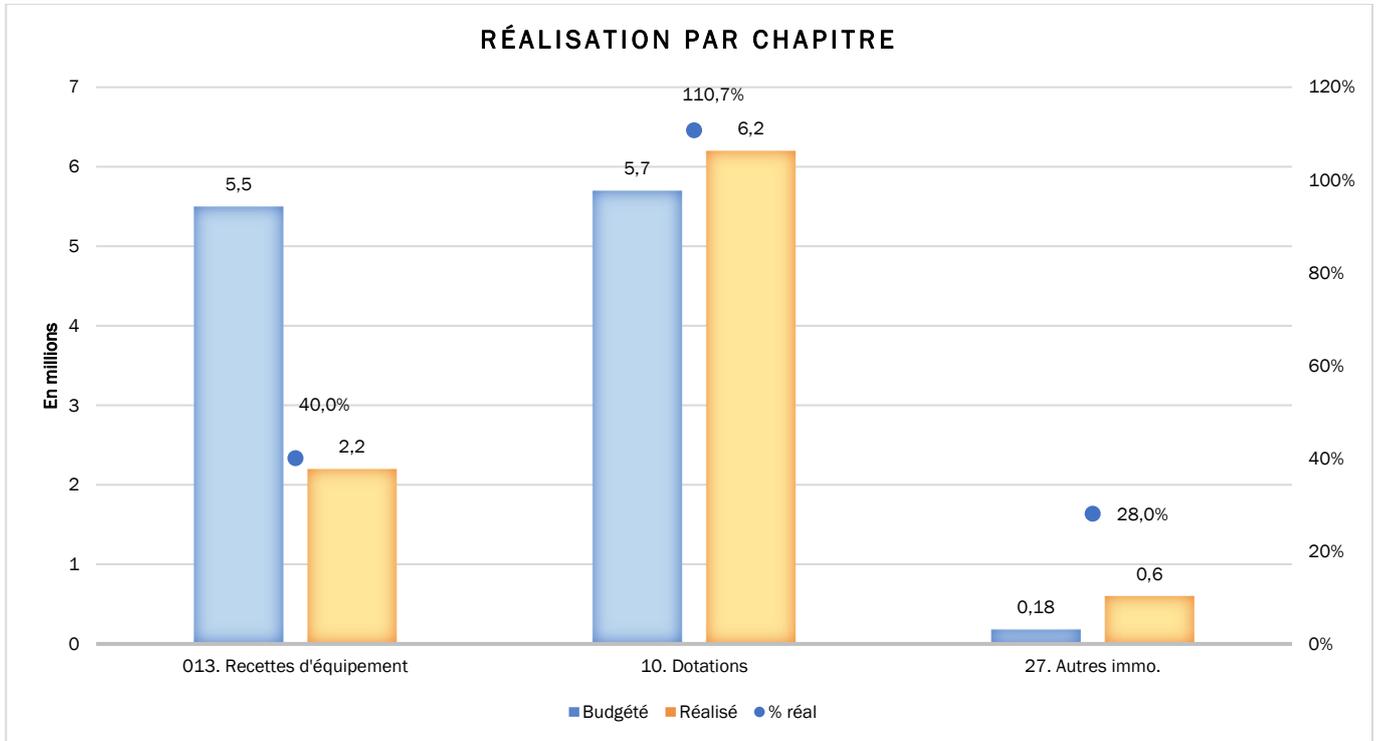
Note explicative de synthèse n° 2020/



Ici l'on peut voir le taux de réalisation par chapitre. Le taux de réalisation global de 70,91% est largement inférieur à celui de 2018 (102,31%).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Ci-dessous, le résumé de l'ensemble des recettes réelles d'investissement :

Chapitre	CA 2019	Budgété 2019	Écart	Taux de réal.
13	2 196 120,80	5 488 061,74	- 3 291 940,94	40,02%
10	6 256 070,70	5 650 000,00	+ 606 070,70	110,73%
27	180 700,31	645 000,00	- 464 299,69	28,02%
45	73 452,20	479 528,80	- 406 076,60	15,32%
Total	8 706 344,01	12 262 590,54	- 3 556 246,53	70,91%

2.2.1 Des recettes d'équipement en baisse (2,2 M€ ; - 55 %) :

- Les recettes d'équipement sont constituées des subventions d'investissement versées à la Ville pour la réalisation de certains projets, dans le cadre de conventions ou de décisions unilatérales d'attributions. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à exactement 2 196 121 euros, soit une réalisation inférieure de 3 291 941 euros au total budgété (5 488 062 euros) et en baisse de 55,10% par rapport à 2018 (- 3 291 941 euros).

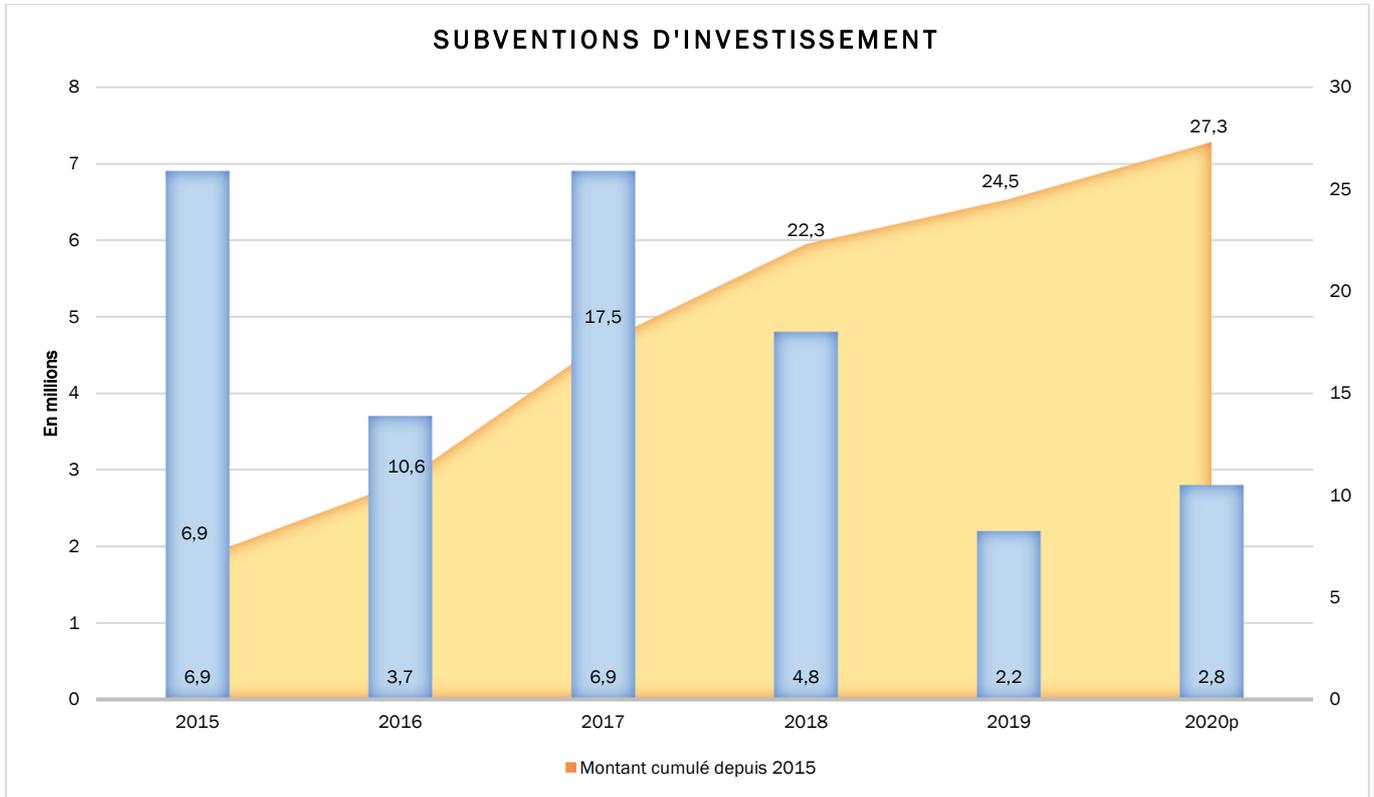
Le taux de réalisation s'établit ainsi à 40,02%, en baisse par rapport à 2018 (82,78%).

La majeure partie de ces recettes est liée à :

- Des subventions départementales, pour des opérations Bac d'Asnières, des travaux Rue KLOCK et le solde de la crèche de la Rue Bonnet (≈2 M€) ;
 - Des subventions de l'ANRU pour la même opération (≈173 K€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



- Le ralentissement des subventions d'investissement est lié à la maturité de nombreux projets déjà entrepris et l'anticipation du renouvellement électoral ;
- Au total ce sont près de 25 M€ qui ont été dégagés via la recherche de subventions d'investissement.

2.2.2 Des recettes financières en importante progression (6,5 M€ ; + 22,4 %)

Il est précisé que les recettes financières s'entendent hors excédent de fonctionnement capitalisé, lequel est traité en troisième partie de la présente NES, et hors cessions d'immobilisations.

Les recettes financières comprennent les dotations (chapitre 10), les dépôts et cautionnements (chapitre 16), les autres immobilisations financières (chapitre 27), ainsi que les opérations pour compte de tiers (chapitre 45).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

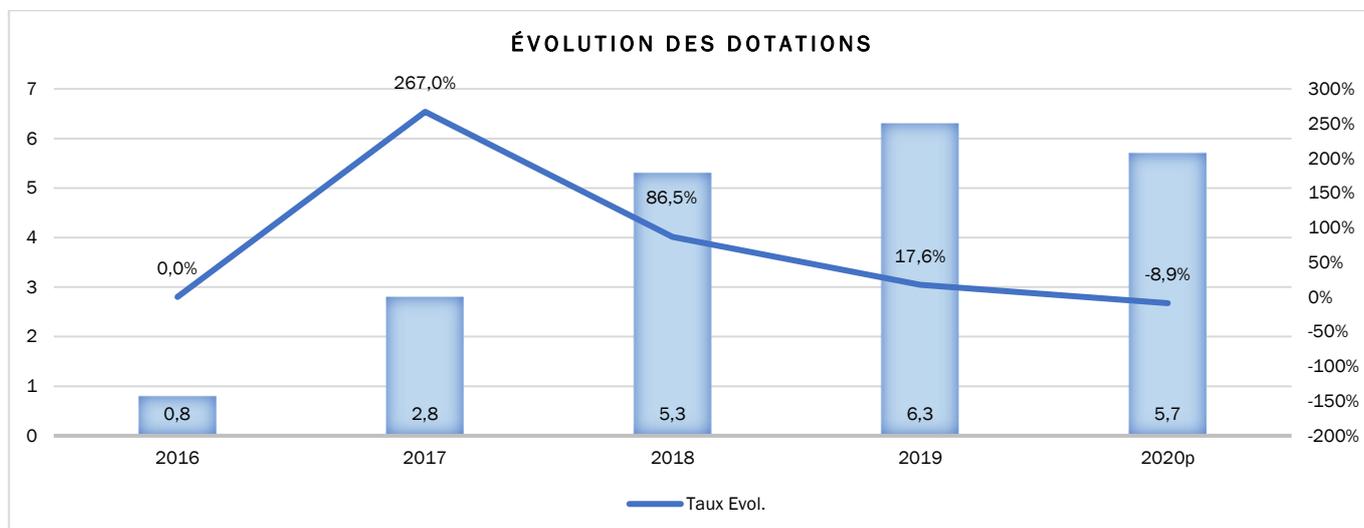
a) Des dotations, fonds divers en forte augmentation. Chapitre 10 = 6,3 M€ ; 17,6 %

- Les dotations correspondent à des attributions liées à la réalisation de certaines dépenses par la collectivité, ou par des particuliers. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à exactement 6 256 071 euros, soit une réalisation supérieure de 606 071 euros au total budgété (5 650 000 euros) et en hausse de 17,64 % par rapport à 2018 (+ 937 996,71 euros).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 110,73%, en baisse par rapport à 2018 (151,94%).

La majeure partie de ces recettes est liée :

- Au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA (≈3,5 M€) ;
 - A la taxe d'aménagement (≈2,7 M€).
- Au niveau pluriannuel, le compte administratif 2019 permet de souligner l'évolution suivante :



- La dynamique d'évolution des dotations est notamment due à l'accroissement des dépenses d'investissement, qui a pour effet d'augmenter le volume du FCTVA, ce dernier étant versé une année après la réalisation des travaux.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

b) Des dépôts et cautionnements reçus non récurrents. Chapitre 16 = 27,8 K€

- Pour l'année 2019, ils s'élèvent à exactement 27 806 euros, soit une réalisation inférieure de 27 194 euros au total budgété (55 000 euros) en augmentation suite à un exercice 2018 n'ayant donné lieu à aucune recette dans ce chapitre, mais de 317% par rapport à la référence précédente de 2017 ($\approx 6,7$ K€).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 50,56 %.

L'intégralité de ces recettes est liée à des versements ou des remboursements de dépôts de garantie dans le cadre de fonds de commerce.

c) Autres immobilisations financières irrégulières au plan pluriannuel. Chapitre 27 = 180 K€

- Les autres immobilisations financières correspondent à des immobilisations durables restituées à la collectivité, notamment des prêts et cautionnements. Pour l'année 2019, ils s'élèvent à exactement 180 700 euros, soit une réalisation inférieure de 464 300 euros au total budgété (645 000 euros) mais en très forte augmentation par rapport à 2018 (+ 171 107,95 euros) bien que, là encore, l'année de comparaison pertinente soit 2017 (375 741 euros).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 28,02%, en hausse par rapport à 2018 (1,16%).

La majeure partie de ces recettes est liée à :

- Remboursement de l'avance de trésorerie du SIVU COCLICO, selon les termes de la délibération 1.15 du 25 juin 2018 (≈ 120 K€)
- Le remboursement de dépôts de garantie ($\approx 60,7$ K€).

d) Des opérations pour compte de tiers en progression. Chapitre 45 = 73 K€ ; + 497%

- Comme évoqué précédemment, les opérations pour compte de tiers correspondent à des dépenses réalisées par la collectivité, de façon préventive, et qui donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes, c'est-à-dire donnant lieu à des procédures de recouvrement de la part du comptable public, ces dépenses ayant vocation à être assumées par le propriétaire.

En conséquence, l'émission de ces titres témoigne de la volonté de la collectivité de procéder à la balance des dépenses du chapitre 45. Pour l'année 2019, elles s'élèvent à

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

exactement 73 452 euros, soit une réalisation inférieure de 406 077 euros au total budgété (479 529 euros) et en hausse de 497,55% par rapport à 2018 (+ 61 160,02 euros). Là encore toutefois, l'exercice de référence devrait être 2017 (491 788 euros).

Le taux de réalisation s'établit ainsi à 15,32%, en hausse par rapport à 2018 (0,74 %).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

3 Bilan financier :

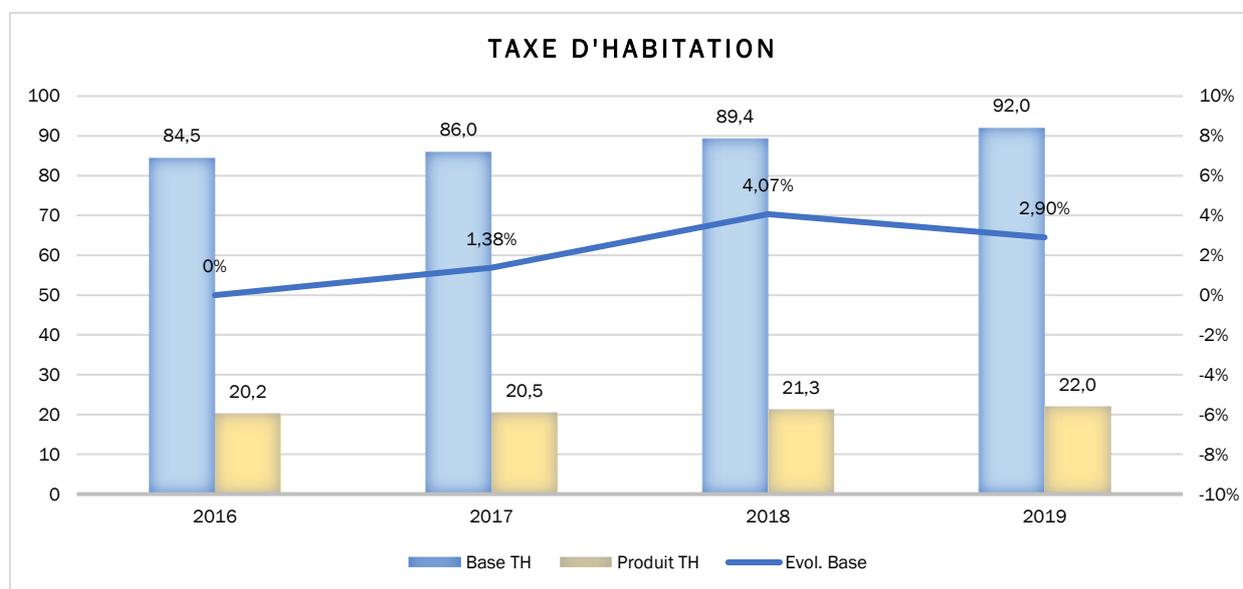
Le compte administratif est l'occasion de dresser un bilan financier global de la collectivité. Celle-ci est principalement appréciée par :

- L'évolution de la fiscalité communale ;
- L'évolution de la gestion financière ;
- L'évolution de l'endettement.

Les développements ci-après, s'ils décrivent le compte administratif, entendent également poser une analyse rétrospective et prospective.

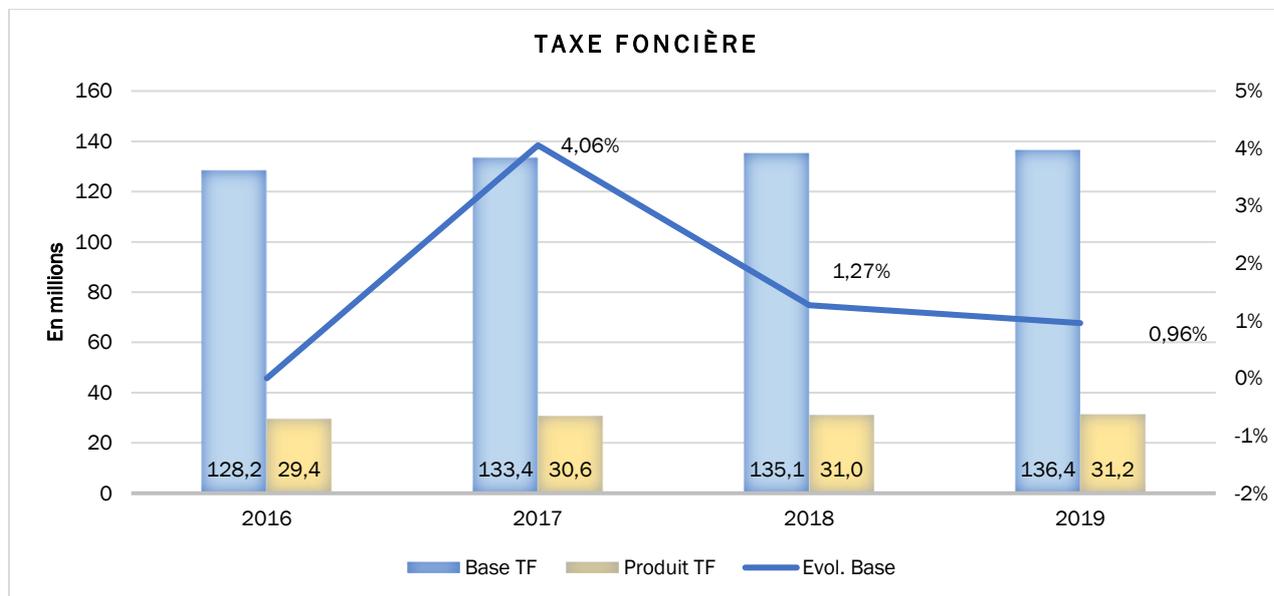
3.1 Evolution de la fiscalité communale

L'analyse des recettes fiscales dans le CA 2019 a été produite dans une partie précédente, il s'agira ici de développer notamment le rapport entre le produit fiscal et l'évolution de la base d'imposition.

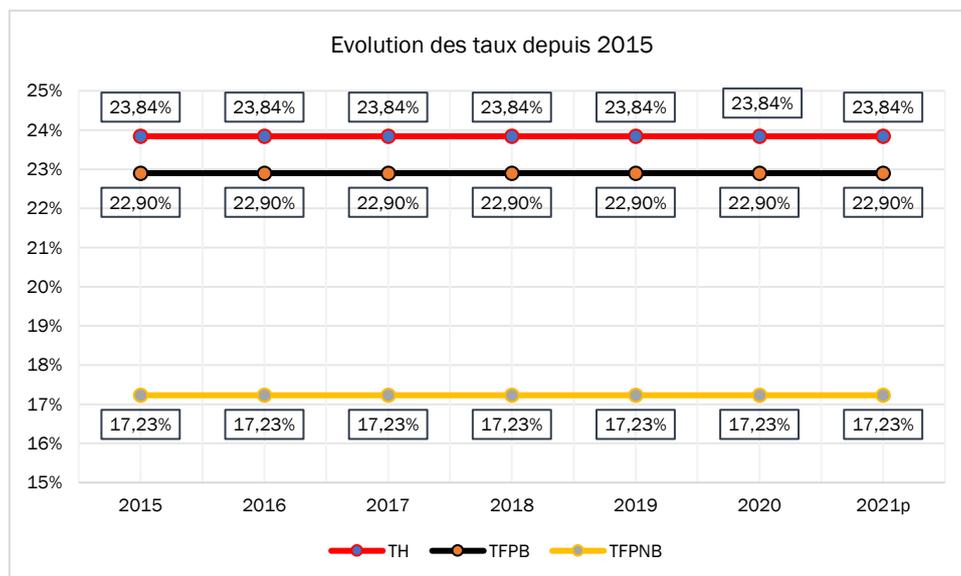


VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



Les taux d'imposition sont demeurés stables tout au long de la mandature. S'ils demeurent parmi les plus élevés du département (4^{ème} pour la TH et 5^e pour la TF), ces taux s'appliquent sur des bases dont la valeur moyenne est la plus faible du département. Les dynamiques foncières devraient en conséquence modifier le produit dans les années à venir.

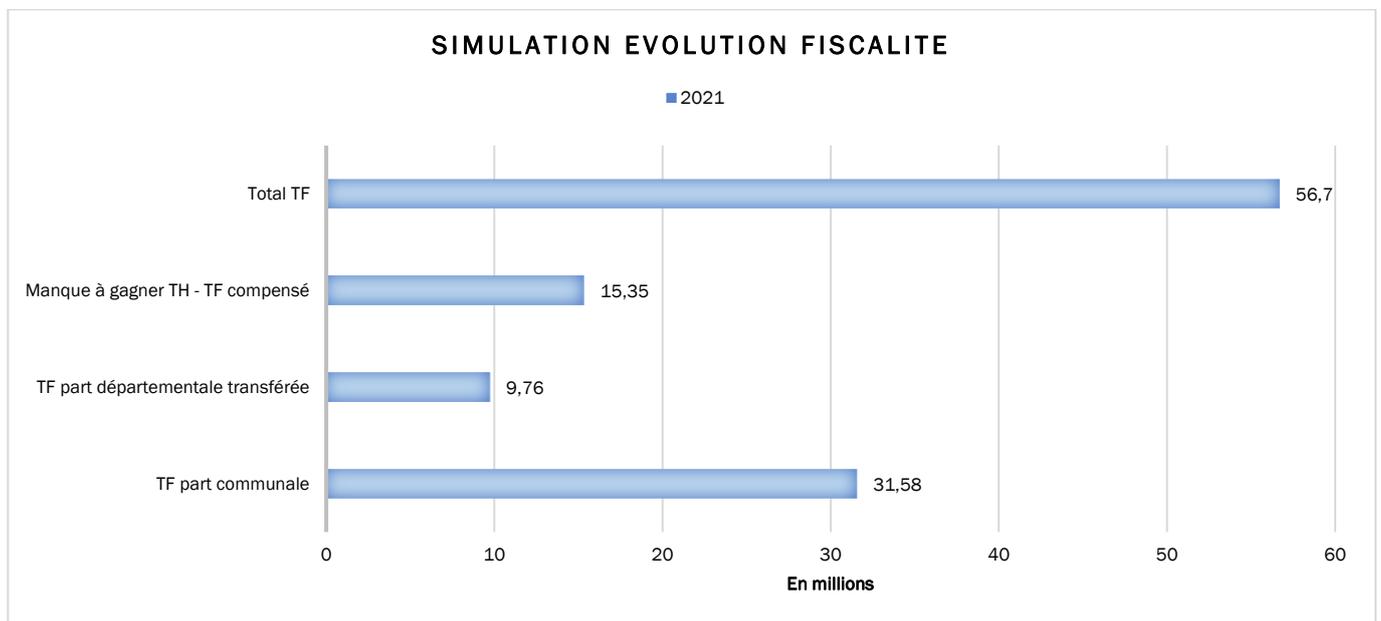


VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Par ailleurs, à partir de 2021, en vue de la compensation de la perte des recettes de taxe d'habitation, la fraction de taxe foncière aujourd'hui attribuée aux départements sera transférée au bloc communal (pour 7,08% de la base). Si le produit de taxe foncière ainsi transféré ne suffit pas à compenser le produit de taxe d'habitation, l'Etat s'est engagé à compenser le différentiel.

Les calculs suivants, qui ne sont que des anticipations, permettent de dessiner les produits de taxe foncière des années à venir :



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

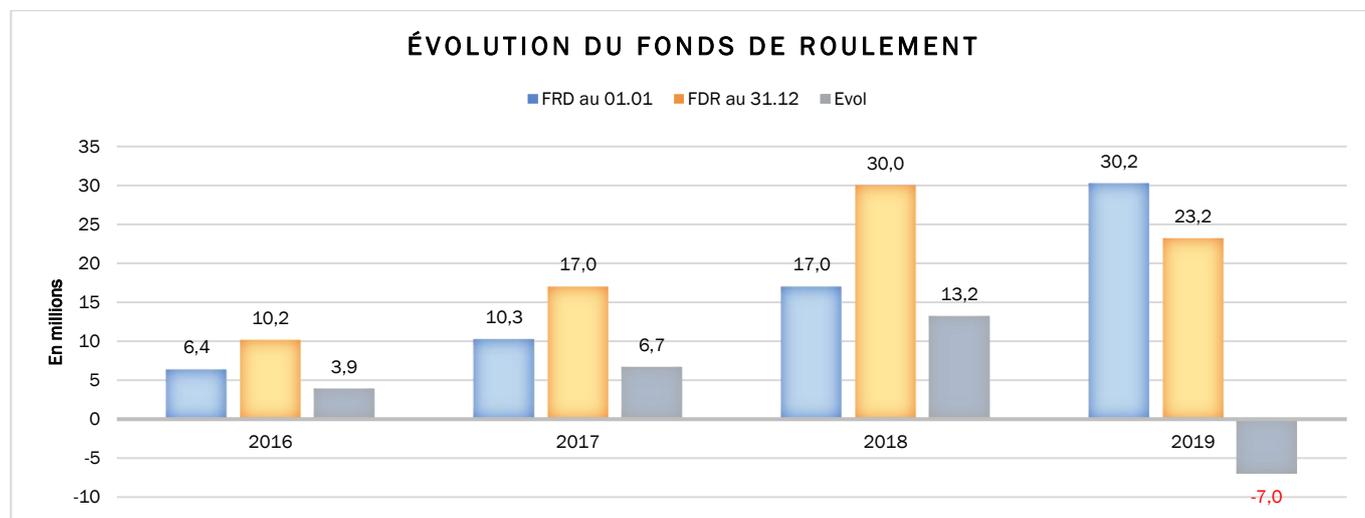
Note explicative de synthèse n° 2020/

3.2 Evolution de la gestion financière

L'évolution de la gestion financière s'apprécie par l'évolution du fonds de roulement, de l'épargne, de l'excédent de fonctionnement capitalisé, mais aussi de la fiabilité des prévisions budgétaires. Par ailleurs une précision sera apportée sur l'évolution du plan d'investissement, ainsi que celle du contrat départemental. Enfin, le respect de la contractualisation par la Ville sera établi.

a) Evolution du fonds de roulement

- Le fonds de roulement, calculé au 31 décembre de l'année N, correspond à l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut).
Au niveau budgétaire, il est composé des montants inscrits aux 002 et 001 (excédents de fonctionnement et d'investissement reportés) et du compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.



b) Evolution de l'épargne

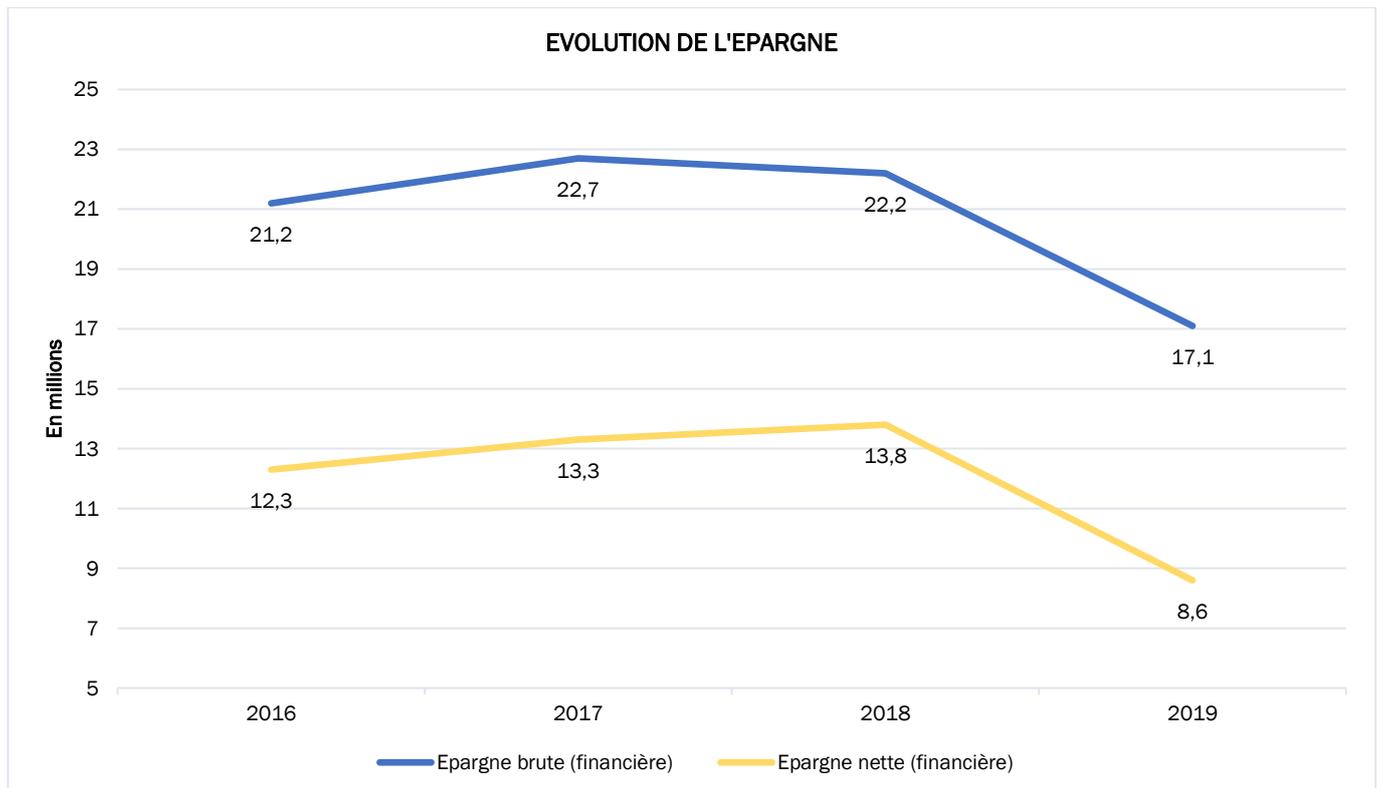
La capacité d'auto-financement désigne l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne de gestion) dégagée au profit du financement des projets d'investissement de la collectivité (avant paiement des intérêts). Elle est dite « brute » lorsqu'on soustrait à l'épargne de gestion le paiement des intérêts de la dette, et « nette » lorsqu'on défalque les remboursements en capital. Il est précisé que la notion d'épargne n'est pas une notion budgétaire mais une notion d'analyse financière.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Le calcul est donc le suivant :

$$\begin{aligned} & + \text{ Recettes de fonctionnement} \\ & - \text{ Dépenses de fonctionnement} \\ = & \text{ Epargne de gestion} \\ & - \text{ Intérêts de la dette} \\ = & \text{ Epargne brute} \\ & - \text{ Capital de dette} \\ = & \text{ Epargne nette} \end{aligned}$$

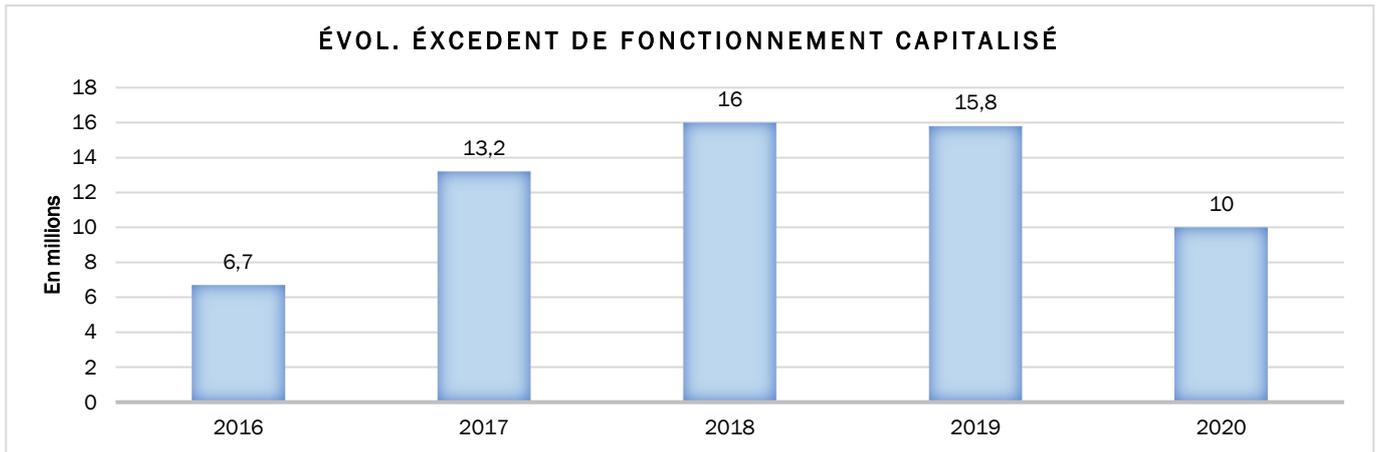


La dégradation de l'épargne de la collectivité est principalement liée à la décélération du rythme des cessions, ainsi que la poursuite d'un niveau élevé d'investissement sur l'année 2019, notamment en raison de nombreux restes à réaliser 2018 sur l'exercice.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

c) Evolution de l'excédent de fonctionnement capitalisé



L'excédent de fonctionnement capitalisé, à la différence des notions financières exposées ci-dessus correspond au reversement, sur l'année n+1, de l'excédent de fonctionnement dégagé par la section de fonctionnement. En conséquence, elle inclut les recettes et les dépenses d'ordre.

Il s'agit donc d'un mouvement résultant de l'affectation du résultat qui ne reflète pas complètement la santé financière de la collectivité.

L'ensemble de l'excédent de fonctionnement capitalisé est inscrit au compte 1068 des recettes d'investissement, au titre des recettes financières.

d) Évolution de la fiabilité budgétaire

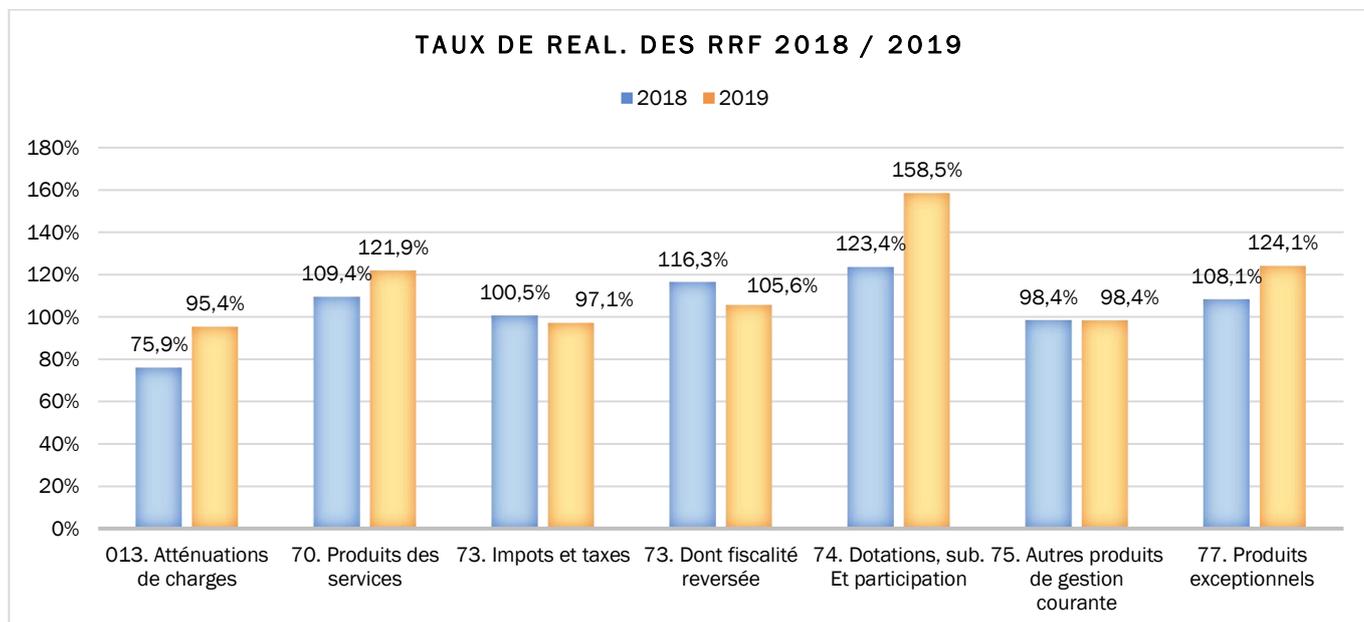
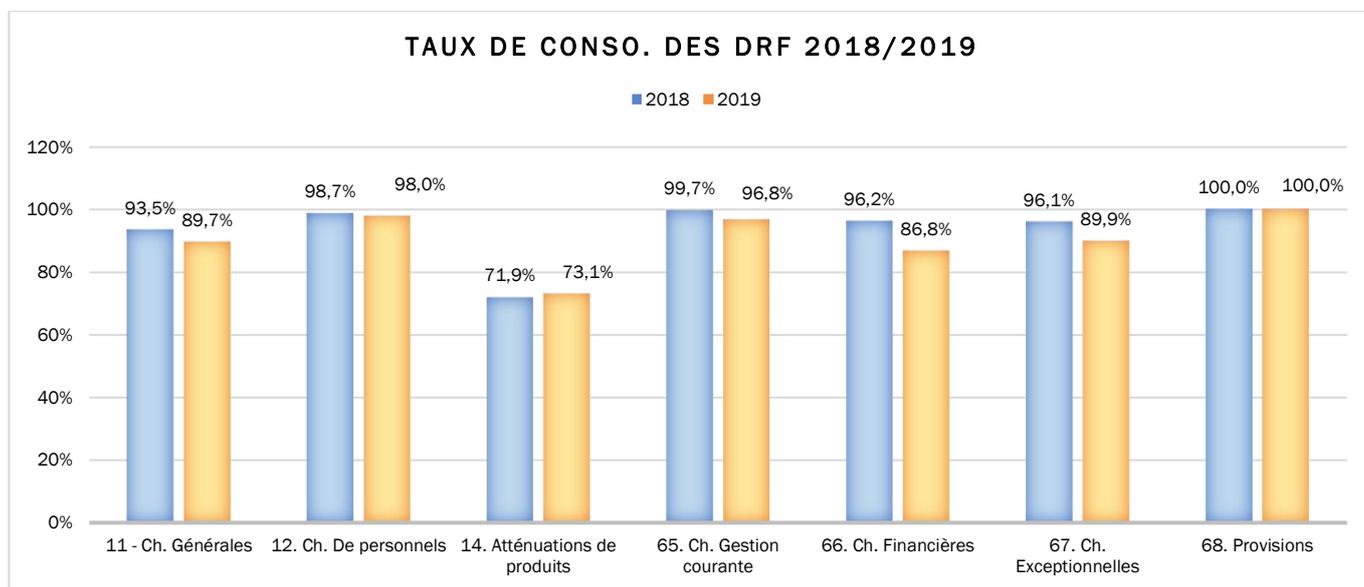
Afin de compléter l'analyse du présent compte administratif, il apparaît nécessaire de fournir les taux comparés de réalisation et de consommation des différentes sections entre les années 2018 et 2019.

En résumé, les conclusions suivantes peuvent se dégager des graphiques ci-dessous :

- Les prévisions de consommation des dépenses réelles de fonctionnement ont globalement diminué ;
- Les prévisions d'exécution des recettes réelles de fonctionnement ont été relativement constantes ;
- Les prévisions de consommation des dépenses réelles d'investissement ont été irrégulières ;
- Les prévisions d'exécution des recettes réelles d'investissement ont été moins bons car des recettes inédites ont été constituées en cours d'exercice.

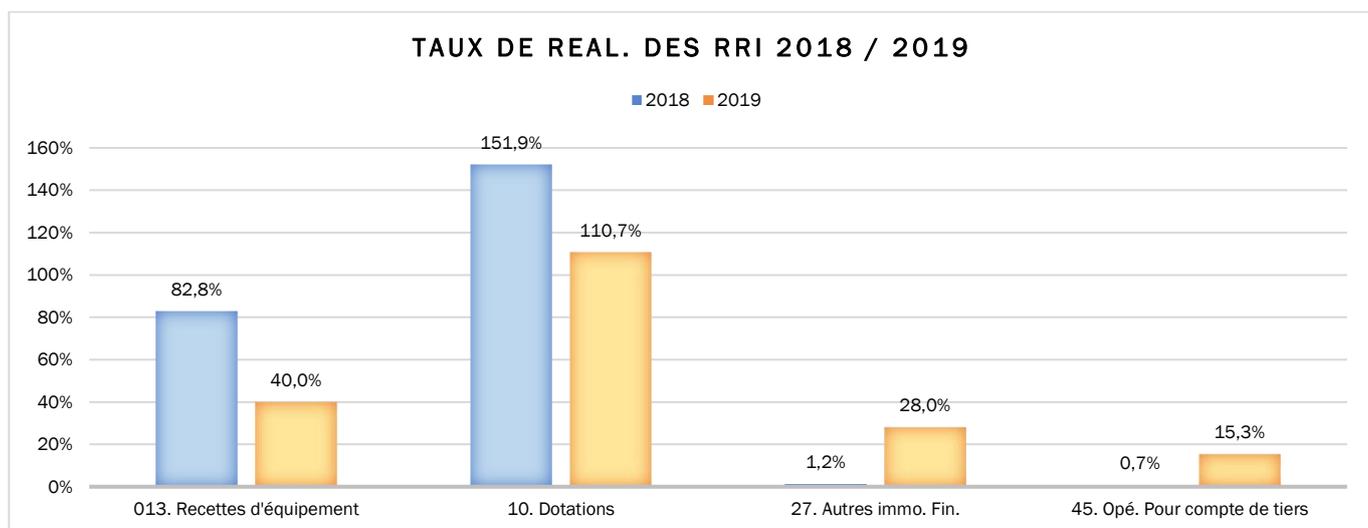
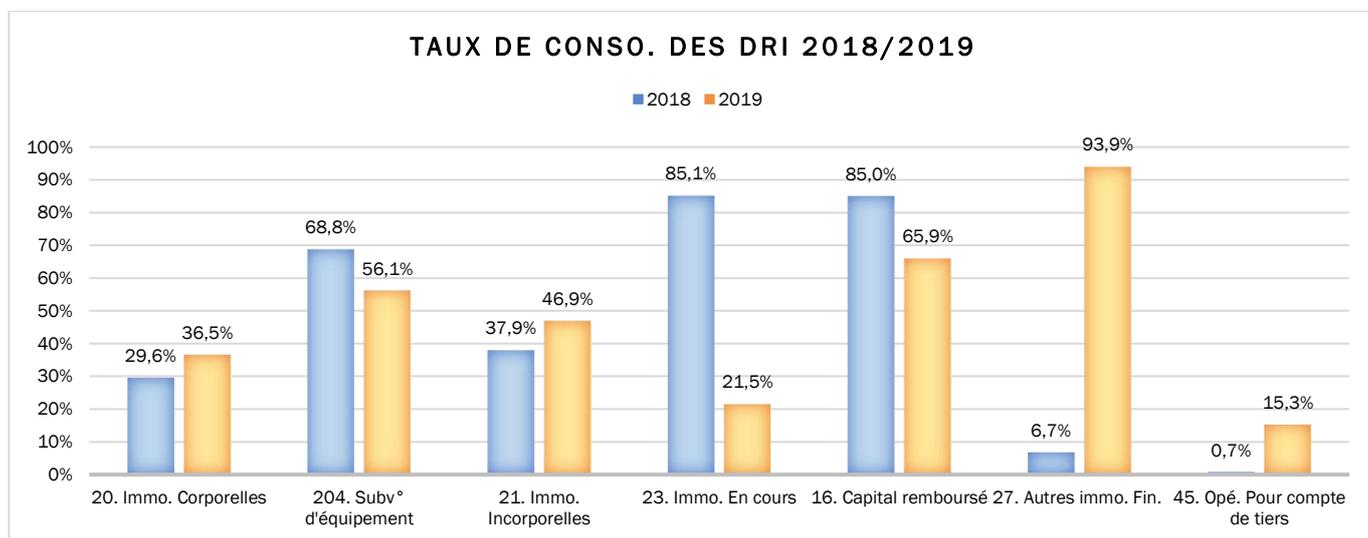
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

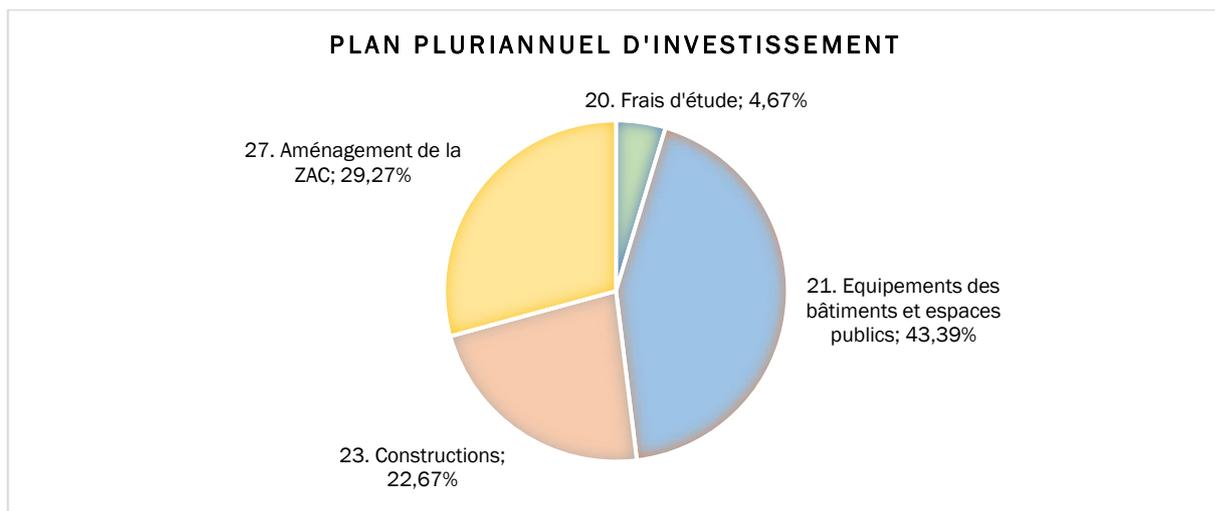
Note explicative de synthèse n° 2020/

e) Evolution du plan pluriannuel d'investissement

Comme démontré dans les rapports aux comptes administratifs des exercices précédents, le plan d'investissement de 100 M€ sur l'exercice a été tenu et dépassé.

Cette réalisation s'est opérée au travers de quatre natures de dépenses :

- Les immobilisations incorporelles, correspondant aux frais d'études (≈ 6 M€) ;
- Les immobilisations corporelles, pour les équipements et bâtiments publics (≈ 56 M€) ;
- Les constructions d'infrastructures nouvelles ($\approx 29,2$ M€) ;
- Enfin les dépenses consacrées aux aménagements des ZAC ($\approx 37,7$ M€).



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Détail des chapitres mobilisés dans le cadre du plan d'investissement

Plan d'investissement 2015-2020	2015	2016	2017	2018	2019	Total 2015-2019
20. Frais d'étude	411 803,64	641 159,86	1 357 644,13	1 400 890,91	2 202 722,21	6 014 220,75
21. Equipements des bâtiments et espaces publics	7 146 596,26	11 083 388,72	12 753 844,29	9 757 608,79	15 196 044,06	55 937 482,12
23. Constructions	347 705,60	5 403 907,60	9 875 189,82	11 368 393,08	2 233 376,87	29 228 572,97
Total dépenses d'équipement	7 906 105,50	17 128 456,18	23 986 678,24	22 526 892,78	19 632 143,14	91 180 275,84
27. Aménagement de la ZAC	6 610 764,75	1 747 650,38	9 016 910,65	602 501,08	19 754 685,99	37 732 512,85
TOTAL GENERAL	14 516 870,25	18 876 106,56	33 003 588,89	23 129 393,86	39 386 829,13	128 912 788,69

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

Par champs d'intervention, la répartition des dépenses du plan d'investissement s'est faite ainsi :

- **L'investissement dans les ZAC**, qui permettent la réalisation d'équipements via le financement des aménagements, ayant vocation à intégrer, une fois l'opération réalisée, le patrimoine communal, s'est élevé à 30 M€ :
 - o Dont 23,5 M€ pour la ZAC du quartier du Bac d'Asnières ;
 - o Dont 5,2 M€ pour la ZAC de l'entrée de Ville ;
 - o Dont 119 K€ pour la ZAC du pont de Clichy-Beaujon ;
 - o Dont 1,3 M€ pour la ZAC Trouillet-Fouquet.

- Les **écoles et les centres de loisirs** ont bénéficié d'environ 20,3 M€ de crédits :
 - o Pour les écoles élémentaires :
 - Élémentaire Jean Jaurès, 177 K€ de travaux et d'achats divers ;
 - Élémentaire Jules Ferry, 200 K€ de travaux et d'achats divers ;
 - Élémentaire Louis Pasteur, 480 K€ de travaux et d'achats divers ;
 - Élémentaire Senghor, 279 K€ de travaux et d'achats divers ;
 - Élémentaire Victor Hugo 0,6 M€ de travaux et d'achats divers ;
 - o Pour les écoles maternelles :
 - Maternelle Condorcet, 170 K€ de travaux et d'achats divers ;
 - Maternelle Gustave Eiffel, 150 K€ de travaux et d'achats divers ;
 - Maternelle Jean Jaurès, 105 K€ de travaux et d'achats divers ;
 - Maternelle Louis Aragon, 974 K€ de travaux ;
 - Nouvelle école maternelle Victor Hugo, ainsi que l'acquisition des biens nécessaires à son utilisation (10,3 M€), avec la restructuration globale du groupe scolaire (3,8 M€) ce qui porte les investissements sur le site Victor Hugo à un peu plus de 15 M€⁷ ;

- Les **équipements sportifs** ont été fait l'objet d'investissements conséquents, avec 3,9 M€ de dépenses, présentées par ordre croissant :
 - o 127 K€ pour le gymnase Barbier ;
 - o 213 K€ pour le gymnase Racine ;
 - o 214 K€ pour le gymnase Mandela ;
 - o 490 K€ pour le gymnase Léo Lagrange ;
 - o 503 K€ pour le stade Paillou⁸;

⁷ Opération co-financée par le Département des Hauts-de-Seine à hauteur de 0,7 M€.

⁸ Dont 119 K€ tennis pour les attenants, avec la construction de la bulle en 2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

- 528 K€ pour la piscine Gérard Durant ;
- 1,2 M€ pour le stade Georges Racine⁹.

Ainsi que la rénovation du club de billard, opération en cours avec 109 K€ réalisés à fin 2019 et des crédits équivalents en 2020.

- Les **affaires sociales et les centres sociaux** ont bénéficié de 5,2 M€ de crédits :
 - Le centre Patrick VIE a été installé dans le cadre de l'opération ANRU Klock pour 2,4 M€, opération co-financée par le Département des Hauts-de-Seine à hauteur de 1,5 M€.
 - La maison des associations et la création de sa verrière ont représenté un effort d'1,2 M€ de travaux ;
 - Le centre artisanal Léon Blum a fait l'objet de près de 600 K€ d'acquisitions foncières et de travaux en 2016-2017 ;
 - Le CMS Chagall a été équipé pour 184 K€ lors de son installation avec l'Hôpital Gouin ;
 - Le CMS Mozart a été l'objet de travaux pour 189 K€ ;
- La **culture** a bénéficié de 3,3 M€ de crédits, avec l'ouverture de deux sites au public :
 - 1,8 M€ pour la rénovation du pavillon Vendôme ;
 - 1,1 M€ pour la médiathèque Jean d'Ormesson.
- Les **espaces verts** et les interventions sur **voirie** ont fait l'objet d'investissement à hauteur de 12,5 M€ pour des opérations de requalification telles que :
 - la création de jardins et d'espaces verts (1,2 M€) ainsi que la création des jardins partagés des allées de l'Europe (0,4 M€)
 - la reprise des voiries dans le cadre de l'opération ANRU Klock (1,1 M€) ;
 - Le réaménagement des places Casanova, des Martyrs, du 24 avril 1915 et des Nations Unies
 - La réfection de rues telles que Fernand Buisson, villa Simone Bigot, Belfort et Neuilly
 - Le démarrage de contrat de performance énergétique pour l'éclairage public en 2019 prolonge pour 8 ans à venir l'effort d'1,5 M€ déjà réalisé.

⁹ Notamment réaménagement des terrains de foot et rugby en 2016 et mise en place d'un système d'arrosage

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

- A ce montant peut être ajouté le déploiement de la **vidéoprotection** avec 902 K€ M€ dépensés à fin 2019 ainsi que l'installation du centre de supervision urbain pour 632 K€.

- Pour les **cultes**, les dépenses se sont élevées à 2,2 M€ :
 - Dont 312 K€ pour le centre culturel et cultuel musulman, crédits dépenses à fin 2019, et dont l'opération se poursuit en 2020 ;
 - Dont 1,8 M€ pour l'Eglise Saint-Médard.

- Enfin, la modernisation des **bâtiments administratifs** a été engagée avec des opérations telles que :
 - L'installation des services de la ville au 51 Rue Pierre, laquelle a fait l'objet de 9,9 M€ de travaux et de 0,7 M€ d'acquisitions de matériels, de mise en place d'outils de sécurité etc... ;
 - Des chantiers initiés pour l'hôtel de police (625 K€ à fin 2019) , la rénovation de l'hôtel de ville (940 K€ à fin 2019) et l'installation de Clichy Famille dans de nouveaux locaux (883 K€ à fin 2019).¹⁰

f) Retour sur la contractualisation

Comme les années précédentes, la collectivité respecte largement la trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévues par le contrat signé le 27 juin 2018 entre la Ville et l'Etat (limitant, pour rappel, l'évolution des DRF à + 1,2% par an).

Exercices	2018	2019	2020p
DRF contractualisées	131,1	132,7	134,3
Réalisation CA	103,5	104,2	107,5
Ecart	27,6	28,5	26,8

Pour rappel, le périmètre des dépenses réelles de fonctionnement est retraité des atténuations de produits, des atténuations de charges ainsi que des dotations aux provisions (soit DRF - 014 - 013 - 68).

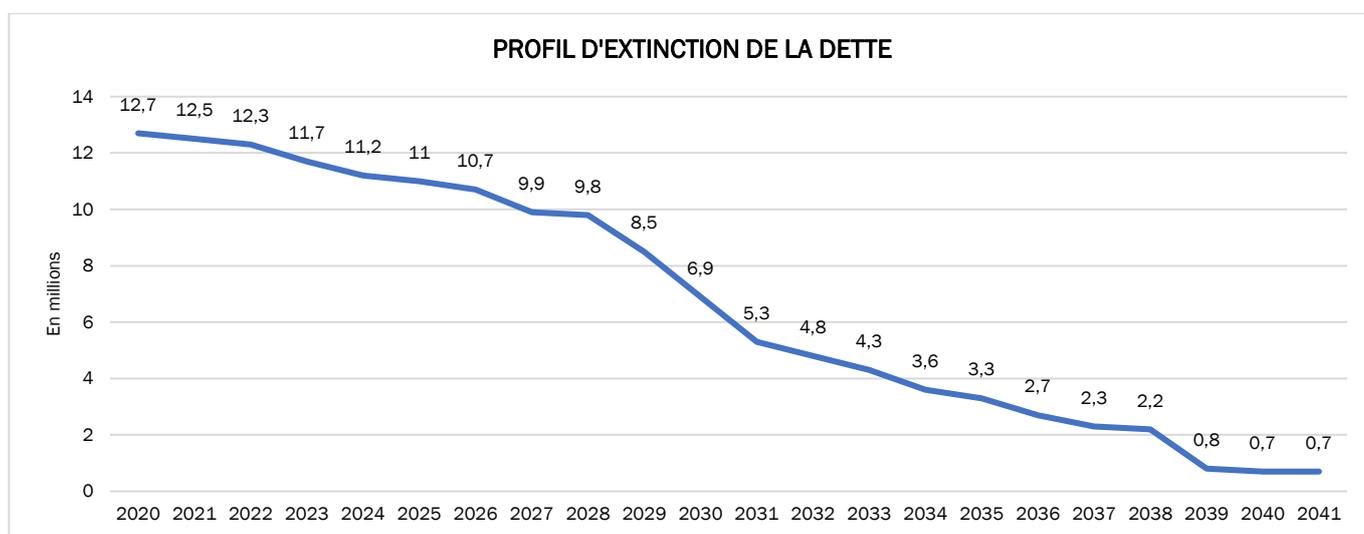
¹⁰ Le coût d'opération global est supérieur à ces chiffres en cours d'exécution.

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

3.3 Evolution de l'endettement

a) Profil d'extinction de la dette



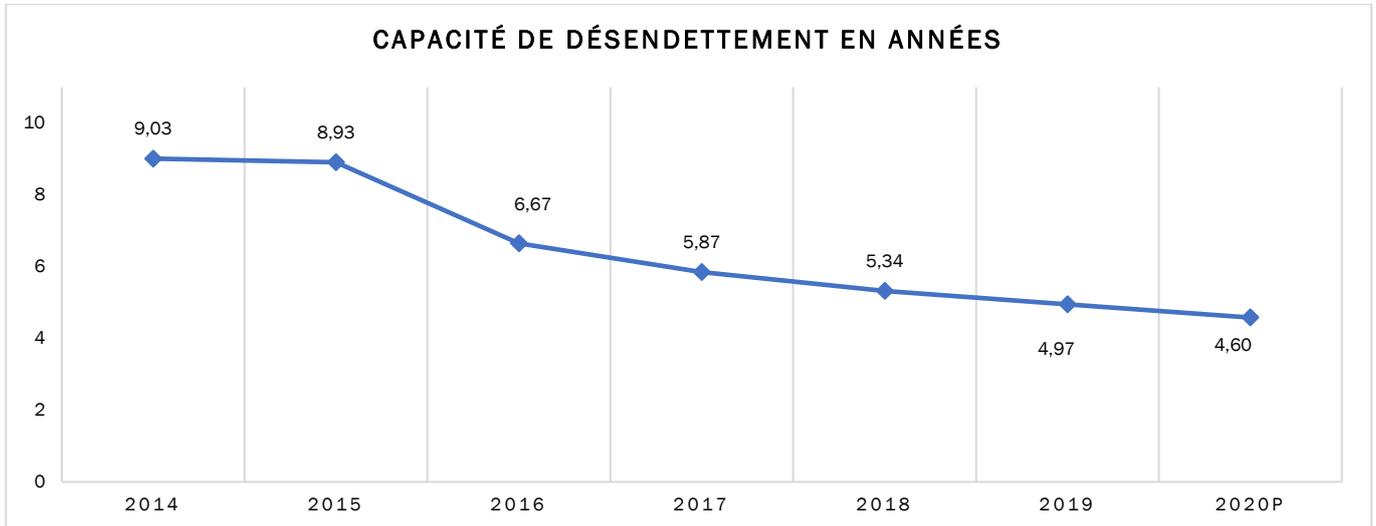
Comme l'illustre le graphique ci-dessus, l'endettement de la collectivité est soumis à un profil d'extinction peu linéaire, puisque, après une phase de stabilisation des annuités (chapitres 16 et 66 confondus), une décade rapide s'opérera à partir de 2028, pour diminuer les frais de moitié à partir de 2031.

b) Evolution de la capacité de désendettement

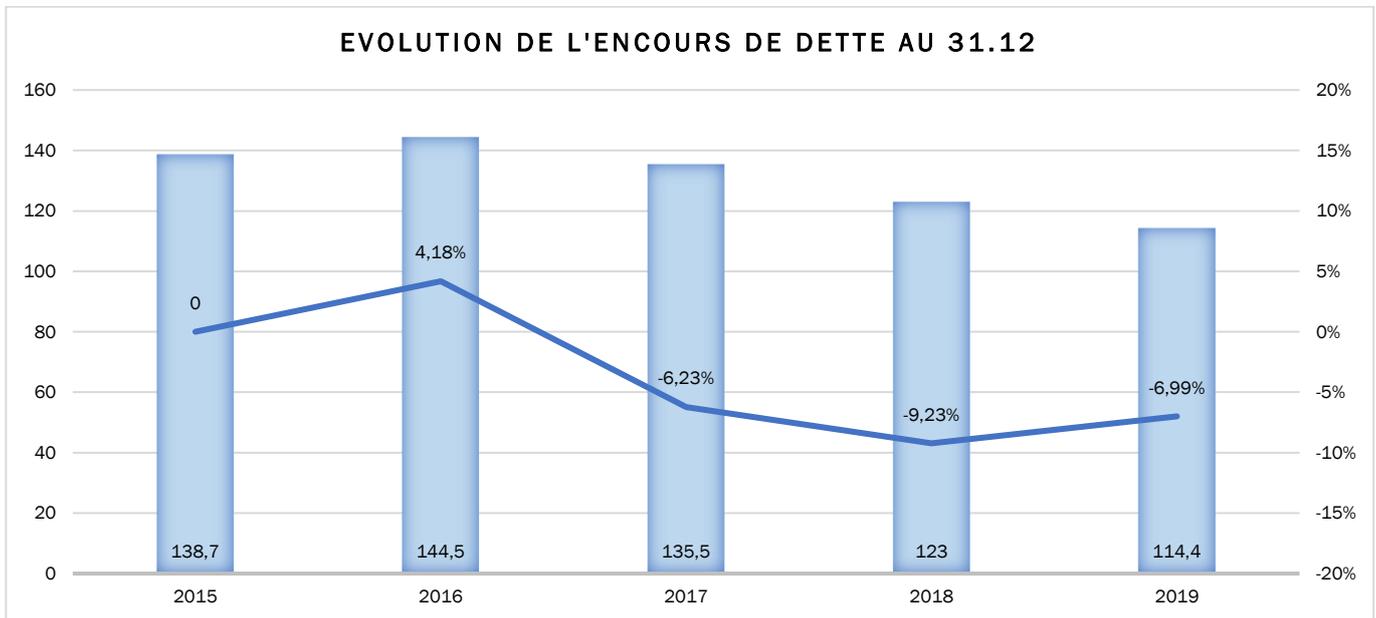
La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/



Comme le graphique permet de le dessiner, la capacité de désendettement de la collectivité, en tendance, est saine, puisque le seuil de vigilance est de 10 à 11 années.



En conclusion, le compte administratif 2019 fait apparaître que, malgré d'importantes dépenses d'investissement, la Ville conserve un équilibre financier sain, qui lui a permis tout à la fois de faire face à d'importantes mobilisations financières (pour l'achèvement de plusieurs opérations qui lui permettront d'accroître significativement son patrimoine) et de continuer une trajectoire de désendettement.

Par ailleurs, ces dépenses se font en maintenant les principaux agrégats qui composent les dynamiques de fonctionnement (charges générales et charges de personnels), tout en absorbant

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2020

Note explicative de synthèse n° 2020/

la baisse des dotations, l'évolution du coût de l'intégration et les irrégularités de subventions d'investissement, liés aux distorsions entre les rythmes d'évolution des travaux et la rigidité de l'annualité budgétaire.

Ce bilan témoigne ainsi d'une gestion rigoureuse.